

VILLE D'ANTONY

Conseil Municipal du 31 mars 2022

La séance est ouverte à 20h sous la présidence de Monsieur Jean-Yves Sénant, Maire de la ville d'Antony.

M. le Maire : Je propose à Fatima ZAMBARDJOURI de faire l'appel.

(Appel des conseillers municipaux)

Conseillers excusés ayant donné pouvoir :

Mme ROLLAND à M. MEDAN Mme SANSY à Mme FAURET
M. LEGRAND à M. AIT-OUARAZ Mme MACIEIRA-DUMOULIN à Mme AUBERT
M. GOULETTE à Mme GALLI M. BENSABAT à M. SENANT
M. PARISIS à Mme REMY-LARGEAU

Conseillers absents : M. GIORIA, M. CELESTIN, Mme LAJEUNIE.

Mes chers collègues, deux anciens élus municipaux nous ont quittés depuis notre dernière réunion : il s'agit de François Meunier que vous avez bien connu, qui a été conseiller municipal de 2008 à 2020, et Michel Le Net qui a appartenu au conseil municipal de 1983 à 1989, il a été en charge de la vie associative, du jumelage et du handicap. A leur mémoire nous allons observer une minute de silence.

Je vous remercie.

- Approbation du compte rendu de la séance du 10 février 2022.

M. le Maire : Vous avez tous reçu le compte rendu de la séance du 10 février, avez-vous des observations ? Il n'y en a pas, je considère donc qu'il est approuvé.

- Liste des décisions prises pendant l'intersession.

M. le Maire : Vous avez reçu la liste des décisions prises pendant l'intersession. Y a-t-il des questions auxquelles il n'a pas été répondu lors des commissions ?

Mme HUARD : En fait ce n'est pas exactement sur les décisions d'intersession, j'aurais voulu avoir votre justification sur le fait que la réunion d'aujourd'hui ne se tient pas en public ? Comme les mesures sanitaires ont été levées, aujourd'hui, il n'y a plus de justification pour imposer la distanciation, qu'est-ce qui fait que cette réunion n'a pas été tenue en public ?

M. le Maire : Mme Huard, la réunion d'aujourd'hui est télévisée. Il y a des centaines et des centaines de spectateurs qui nous regardent avec attention. Soyez tranquille, on vous voit actuellement, on vous entend aussi.

Mme HUARD : C'est le cas lorsque la réunion est publique et je crois qu'il est temps que les réunions du conseil municipal reviennent avec la participation du public...

M. le Maire : Oui, bien sûr.

Mme HUARD : C'est pour ça qu'en principe aujourd'hui elle aurait dû... il n'y a pas de justification particulière à ce qu'elle ne soit pas en public ?

M. le Maire : Si, le Covid est toujours actif, il est toujours actif et d'ailleurs chez vous, il manque actuellement un conseiller qui est victime du Covid et il y en a peut-être d'autres aussi ici dans cette enceinte.

Donc il n'y a pas de questions sur les décisions ?

Mme CHABOT : Si, j'avais une question sur l'intersession, la décision numéro 30 : la convention avec l'association pour l'atelier théâtre en direction des jeunes du Noyer Doré ; on aurait aimé savoir combien de jeunes étaient concernés et s'il y avait un petit retour sur ces activités ?

M. BEN ABDALLAH : Si vous voulez savoir le nombre de jeunes, c'est 40 jeunes, d'ailleurs on avait voté en conseil municipal au mois de décembre, de mémoire, le financement de l'accompagnement des jeunes. Pour 2021, ce sont des jeunes entre 12 et 17 ans, le bilan que l'on a aujourd'hui pour 2021, c'est à peu près 40 jeunes qui ont participé à cela, dans ce type d'ateliers, ça a été notamment les ateliers de vacances scolaires dans le cadre d'Activac ; et il y a eu aussi des sorties

extérieures qui ont été organisées liées au théâtre, l'idée est quand même de travailler sur certains types de problématiques très spécifiques notamment liées à l'accès aux soins et aux conduites à risques, aux problèmes d'hygiène, au développement personnel avec ces jeunes, et puis surtout de leur offrir un élargissement culturel. Donc ce que je peux vous dire pour l'instant sur les chiffres que j'ai, c'est qu'en 2021, c'était 40 jeunes de 12 à 17 ans.

Mme CHABOT : Et est-ce que d'une année sur l'autre ce sont les mêmes jeunes qui continuent parce qu'ils en sont contents, ou bien est-ce qu'il y en a de nouveaux qui rentrent dans le système ?

M. BEN ABDALLAH : Ce que je sais sur ce dispositif, c'est que ça marche plutôt bien. Alors être reconduits, je n'en suis pas sûr, je n'ai pas les chiffres, mais je pourrais essayer de demander de creuser ; je pense qu'il y a effectivement une rotation, ce n'est pas systématiquement les mêmes jeunes qui viennent travailler dans ces ateliers puisqu'en fait ils sont aussi quelque part dans un accompagnement de suivi, et donc c'est un public qui est désigné aussi par nos éducateurs de l'Ecoute du Noyer Doré. Je pourrais effectivement essayer de vous fournir à l'occasion un zoom sur ces ateliers. Je n'ai pas en tête le taux de rotation sur ce type d'activité. Mais encore une fois il s'agit d'un suivi qui est organisé par nos éducateurs, donc il y a forcément une rotation.

M. MAUGER : Bonsoir à tous. Alors je regrette aussi qu'il n'y ait pas de public, hier il y avait le Conseil Territorial et il n'y avait pas de souci pour qu'il y ait du public dans la salle. Je voudrais aborder les décisions 9 et 29, elles portent toutes les deux sur Jean Zay, avec les lots de l'appel d'offres sur la construction du parking. J'ai vu que le coût prévisionnel était de 12 millions d'euros en tout et il me semble que nous n'avons pas vu passer le projet au niveau du conseil municipal, ce qui m'étonne un petit peu.

M. le Maire : Attendez, vous voulez savoir le coût du projet actuellement compte tenu des lots déjà attribués ?

M. MAUGER : Là, les lots que l'on voit passer, c'est 9 M€ environ ; les lots 1 et 8, si l'on cumule les deux, il y a un lot qui est déclaré sans suite, en infructuosité, est-ce qu'il y a quand même des entreprises qui ont répondu à l'appel d'offres sur ce lot-là ou est-ce que les offres ont été jugées non-satisfaisantes ?

M. le Maire : Non, il y a un manque d'entreprises. On est actuellement à 10,7 M€, tous les lots qui ont été attribués sont totalisés, on l'a vu l'autre jour en commission d'appel d'offres 10,7 M€ ; il reste encore deux lots, on finira à 11,3 ou 11,4 M€, c'est-à-dire un tout petit peu en-dessous du montant évalué au départ.

M. MAUGER : D'accord. Mais vu le niveau du montant de cette infrastructure, je suis un petit peu étonné que l'on n'ait pas vu passer

d'informations en conseil municipal sur le projet qui a été choisi pour le parking.

M. le Maire : Ecoutez, la règle a été respectée à la lettre.

M. MAUGER : Et donc vous estimez que ce n'est pas la peine...

M. le Maire : Ce n'est pas la peine de quoi ? On a appliqué la loi à la lettre. Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Mme CHABOT : On avait une question et une observation à propos de la 16 sur les séjours qui sont proposés aux jeunes Antoniens pour partir à l'étranger. Le premier est un séjour à New York, le second ce sont des séjours linguistiques en France. Je remercie M. Passeron qui m'a donné un certain nombre d'éléments de réponses, le séjour à New-York va concerner une vingtaine de jeunes et il est à hauteur pour les familles de 1.400 € pour un coût de revient, je crois, m'a dit M. Passeron de 2.240 € ; avec des facilités de paiement en quatre fois ou une éventuelle participation du CE. Mais c'est quand même un tarif qui est un tarif élevé et qui ne peut pas toucher l'ensemble des jeunes Antoniens et même probablement pas l'ensemble des adultes Antoniens.

A contrario, j'ai cru comprendre que le séjour linguistique qui était en France pour les jeunes était, lui, soumis au taux d'effort, on voulait souligner l'importance de pouvoir proposer à l'ensemble des jeunes d'Antony la possibilité de faire des séjours à l'étranger ou des séjours linguistiques qui sont quand même de nature à améliorer leur maîtrise

d'une ou de plusieurs langues étrangères ; et donc, dans la mesure où ce sont quand même des sommes qui sont assez, enfin relativement conséquentes, peut-être essayer de les cibler pour que le plus possible de jeunes puissent en profiter, aussi bien pour leur épanouissement personnel que pour avoir aussi un bénéfice en termes d'apprentissage.

M. le Maire : Y a-t-il d'autres interventions sur les questions ?

M. MONGARDIEN : Juste une remarque sur les décisions 38 à 41 : on a obtenu les informations par sur les demandes de subventions qui ont été faites la DSIL, on est contents de voir que cette année la mairie utilise ce mécanisme proposé par le gouvernement. C'est un montant qui s'élève à 6,3 M€ avec une espérance de financement à 80 %, on pourrait escompter 5 M€ de subventions.

M. le Maire : Merci pour vos encouragements, M. Mongardien, j'espère que vous aurez raison.

M. MONGARDIEN : Déjà la demande a été faite...

M. le Maire : Mais l'an dernier on a demandé aussi, on n'a pas eu, donc là maintenant, si on a cette année, je serai aussi content que vous. Je peux vous l'assurer. D'autres questions ? D'autres interventions ? Il n'y en a pas, donc on passe à la **liste des déclarations d'intention d'aliéner**. Y a-t-il des questions ?

Mme ASCHEHOUG : Bonsoir à tous. Sur la page 11, au 37/41, rue Marcel Maillard, il y a un terrain, une belle surface de terrain de 1.000 m²

et on se demandait pourquoi vous ne l'aviez pas préempté pour faire un petit lot de logement social ?

M. le Maire : C'est un projet de deux maisons individuelles.

Mme ASCHEHOUG : Deux maisons familiales, donc on se demande si ça ne fait pas 4 appartements ?

M. le Maire : Oui, de toute façon il s'agit de la zone pavillonnaire, ça ne vous a pas échappé ? Et nous, on est très fermes comme vous le savez sur la notion de zone pavillonnaire. Il n'est pas question de construire des immeubles en zone pavillonnaire.

Mme ASCHEHOUG : La mixité, c'est bien.

Mme PRECETTI : On vous a répondu d'ailleurs en commission, on vous a déjà répondu là-dessus en vous disant que c'était un projet sur lequel on a été attentifs en plus à le faire réduire puisqu'au départ c'était un projet qui était plus conséquent et en tout cas plus haut d'un étage. Donc, véritablement, on a travaillé de manière à ce que ce projet s'inscrive parfaitement dans son environnement.

M. le Maire : Y a-t-il d'autres questions sur les DIA ? Il n'y en a pas. Donc on passe maintenant à la question écrite du groupe Antony en mouvement que j'ai reçue dimanche soir, quelques minutes avant minuit. Je vous lis la question et ma réponse :

Monsieur le Maire,

Le 19 mars 2022, après un peu plus d'un an de fonctionnement, le centre de vaccination de l'Espace Vasarely a fermé ses portes. Ce centre mutualisé a réuni les communes d'Antony, de Bourg-la-Reine et de Sceaux. Nous tenons à féliciter l'ensemble des acteurs qui se sont impliqués dans cette opération de grande ampleur et ont permis sa réussite : personnels de santé, mais également personnels administratifs, agents du CCAS d'Antony, qui ont su s'adapter à l'évolution des consignes, et rendre un grand service à la population.

Nous souhaiterions avoir le bilan chiffré de cette année de fonctionnement :

- nombre de vaccinations réalisées, permettant si possible de visualiser l'évolution du nombre d'injections au fur et à mesure que la vaccination s'ouvrait à la population ;*
- nombre de première, deuxième, troisième voire quatrième injections ;*
- origine géographique des patients (Antony, Sceaux, Bourg la Reine, autres communes) ;*
- et enfin, avoir un retour sur le financement global de l'opération.*

Nous renouvelons nos remerciements à tous les acteurs impliqués, qui ont brillamment relevé le défi organisationnel et ont montré une formidable capacité d'adaptation.

Vous remerciant, Monsieur le Maire, des éléments de bilan que vous saurez communiquer.

Pour le groupe Antony en mouvement

Nadia Desbois, Agnès Chabot, Christophe Mongardien

Réponse à la question écrite du Groupe Antony En Mouvement

Ouvert le 15 mars 2021 et non le 19 mars, le centre de vaccination ouvert à l'Espace Vasarely par les villes d'Antony, de Bourg la Reine et de Sceaux a fermé ses portes le vendredi 25 mars dernier.

Pendant un an et dix jours exactement, il y a été pratiqué 95 879 injections sur 37 000 patients. Son activité, d'abord limitée à 900 vaccinations par semaine en raison du manque général de vaccins, a augmenté au fil des semaines avec les livraisons de l'ARS. Avec ses huit pistes, le centre avait une capacité supérieure à 5 000 vaccinations par semaine qu'il a approchée au cours de mois de juin et de juillet où il a culminé autour de 4 500 injections.

A fin août, après moins de 6 mois de fonctionnement, le nombre d'injections pratiquées atteignait déjà 64 000.

La demande de vaccinations a ralenti à l'automne et nombre de villes ont alors décidé de rendre les équipements qu'ils avaient transformés en centres de vaccination à leur vocation première, culturelle ou sportive. Nous avons, nous, décidé de maintenir le centre ouvert jusqu'à ce que son activité n'apparaisse plus nécessaire. Et, de fait, pendant son second semestre de fonctionnement, 32 000 injections y ont encore été pratiquées.

Au total :

- 36 322 patients ont reçu une première injection :
- 36 790 patients ont reçu une deuxième :
- 21 876 un rappel (3^{ème} injection) ;

Le centre de vaccination n'a pas eu connaissance de l'origine géographique des patients qu'il a vaccinés. C'est une information que l'Etat s'est réservée.

Enfin, le coût de fonctionnement du centre a été estimé pour l'année 2021 à 721 000 euros. Pour le moment, le CCAS a reçu à ce titre 608 000 euros de subventions de l'Etat. Il manque donc encore 113 000 euros pour couvrir le coût de fonctionnement du centre en 2021.

Pour 2022, les comptes ne sont pas encore faits et de ce fait les subventions pas encore perçues.

Si les subventions de l'Etat ne couvrent pas la totalité des charges de fonctionnement du centre, le solde sera partagé entre nos trois villes au prorata du nombre d'habitants.

Comme je l'ai fait le soir de la clôture, vendredi dernier, je tiens à remercier tous ceux qui ont participé au fonctionnement du centre de vaccination :

- Les employés municipaux laissés disponibles par la fermeture de leurs équipements et les vacataires qui les ont remplacés par la suite. Ils ont accueilli les patients avec beaucoup d'humanité et de gentillesse ;

- Tous ceux qui ont vacciné : ils sont 153 : internes, dentistes, sages-femmes, pharmaciens, infirmières et autres paramédicaux ;
- Les 117 médecins qui sont intervenus, à un moment ou à un autre ;
- L'Hôpital Privé qui nous a beaucoup aidés par son expérience, son savoir-faire, pour les commandes de matériel comme pour le fonctionnement de la chaîne du froid ;
- L'Hôpital Erasme ;
- Et le Docteur Péquignot, qui a été notre médecin référent pour la commande des vaccins ;
- Ainsi que, bien sûr, le CCAS d'Antony qui a brillamment assuré la direction, sans prise en charge financière de l'ARS.

M. le Maire : En effet, le poste de directeur a été assumé par le CCAS alors que d'autres villes ont demandé une aide de l'ARS. En ce qui nous concerne, non, ils ont accepté une charge de travail supplémentaire par rapport à leur charge habituelle, et donc merci au CCAS.

Voilà ce que je tenais à donner comme réponse à votre question. Je vous propose maintenant de passer à l'ordre du jour qui appelle d'abord une information du conseil municipal sur les indemnités perçues par ses membres ou en tout cas par certains de ses membres.

- INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL CONCERNANT LES INDEMNITES PERCUES PAR SES MEMBRES –

M. le Maire : C'est une obligation qui est imposée par la loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique au sein de l'action extérieure des collectivités territoriales. Est-ce qu'il y a des questions sur cette information ?

M. MAUGER : Merci pour cette information qui manquait l'an dernier. Le tableau montre des écarts d'indemnités extrêmement élevés, de 0 à 9.200 € par mois ; bien entendu cela reflète des écarts quant au temps passé à exercer différents niveaux de responsabilités, mais pas seulement. Avec mon collègue Maroun Hobeika, nous sommes les deux seuls conseillers minoritaires à recevoir une indemnité de 233 € par mois, non pas par la ville d'Antony mais par le Territoire Vallée Sud puisqu'à Antony M. le Maire s'obstine à réserver ses indemnités au groupe majoritaire. Que dirait-on si le Gouvernement faisait pareil ? Si on privait les députés et sénateurs de leurs indemnités lorsqu'ils ne sont pas dans la majorité ? Rappelons qu'au conseil municipal du mois de juillet dernier, nous avons formulé trois demandes en lien avec la question des indemnités :

- La première demande était de publier les montants des indemnités des élus conformément aux règles de transparence inscrites

dans la loi, c'est ce que vous faites avec cette information et nous nous en félicitons.

- Notre deuxième demande était de remplir votre déclaration d'intérêt sur le site de la Haute Autorité sur la transparence de la vie publique sans oublier d'y mentionner vos indemnités. Vous vous étiez fâché, nous taxant d'avoir des méthodes d'extrême droite. Nous cherchions à vous salir disiez-vous alors qu'il s'agissait seulement de remplir les obligations de transparence incombant aux maires en particulier. Vous aviez brutalement interrompu le conseil municipal alors que d'autres collègues avaient des questions orales à vous poser. Une fois que vous avez repris vos esprits, il semble que vous nous ayez donné raison puisque vous avez apporté des modifications à votre déclaration d'intérêt initiale pour y mentionner effectivement vos indemnités. Nous vous en félicitons.

- Enfin, notre troisième demande concernait la fameuse indemnité pour frais de représentation de 800 € mensuels que votre majorité vous a accordée en début de mandat sans que vous ayez à produire le moindre justificatif, la moindre facture. Je citerai à nouveau le site du gouvernement sur les collectivités locales qui indique : « l'indemnité pour frais de représentation doit correspondre à un besoin réel et ne peut constituer un traitement déguisé qui viendrait s'ajouter aux indemnités de fonction. Il est donc fortement recommandé aux maires de conserver tous

les documents de nature à justifier l'octroi de l'indemnité de représentation ». Fin de la citation. À Paris, les sommes non utilisées des frais de représentation sont reversées au budget de fonctionnement de la Ville. Cela nous semble une excellente idée. Sur ces exigences de transparence, nous n'avions pas tort puisque sur les deux premiers points vous nous avez donné finalement raison ; il ne reste plus qu'à fournir vos justificatifs de frais de représentation, à restituer les sommes non dépensées, et la transparence aura gagné une bataille.

M. le Maire : Nous passons maintenant au point n° 1 de l'ordre du jour.

Mme DESBOIS : M. le Maire, j'avais une intervention également. J'abonde également dans le sens de mon collègue David Mauger pour saluer l'information qui est faite aujourd'hui à l'ensemble des élus sur ces éléments d'indemnités, regretter aussi qu'on ne soit pas en mesure, même si rien ne vous l'impose, d'assurer un minimum de conditions d'accès, d'activité démocratique dans l'exercice de la fonction de conseiller municipal minoritaire sans délégation. De nombreuses communes y compris dans les Hauts-de-Seine, nos voisins de Sceaux, de Châtenay, le font, cela peut être symbolique mais ça paraît important parce qu'on sait très bien qu'aujourd'hui l'accès aux responsabilités dans la vie publique est limité par tout un tas de choses et il est limité en particulier parfois par l'exercice d'une profession qui ne permet pas de

dégager suffisamment de temps pour pouvoir effectivement travailler à la hauteur de ce que les citoyens vous ont accordé comme confiance lorsqu'ils ont mis leur bulletin dans l'urne ; et je pense que symboliquement c'est important de pouvoir valoriser cela parce que cela ne permettra pas ou peu ou pas assez effectivement à des personnes qui ne peuvent pas poser de demi-journées de congé de pouvoir effectivement assurer les commissions et l'ensemble du travail qui est associé.

Et un deuxième point qui nous paraît important dans notre groupe ; c'est qu'un certain nombre d'élus, et c'est tout à fait utile et nécessaire, siègent effectivement sur le Territoire, or le Territoire aujourd'hui est très éloigné des citoyens ; beaucoup de citoyens ne se représentent pas quelles sont les prérogatives de la Ville, quelles sont les prérogatives du Territoire au-delà de cela, quels sont les échelons du millefeuille territorial. Il nous semble néanmoins important, d'autant plus compte tenu du fait qu'il y a des responsabilités associées à ces mandats, qu'il y ait des indemnités, il nous semblerait important et plutôt vertueux sur le plan pédagogique que les citoyens, régulièrement, une fois ou deux par an, puissent avoir un rendu des comptes et des informations dans cette salle sur les principales décisions, je dirais les principaux éléments saillants qui sont débattus au Territoire. Parce que c'est un échelon qui est complètement opaque pour les citoyens et à partir du moment où un

certain nombre de leurs élus municipaux y siègent et y sont indemnisés, cet aspect de rendu de comptes nous paraît important ; d'une part on exerce des responsabilités et on rend des comptes, d'autre part encore une fois cela aurait une vertu pédagogique pour pouvoir aussi sensibiliser à ce qui peut être décidé ou co-décidé au Territoire. Merci.

M. le Maire : Très bien. Écoutez oui, pourquoi pas ? Effectivement d'ailleurs pour le PLUi par exemple la Ville aura son mot à dire, le conseil municipal aura à se prononcer sur le projet de PLUi à chaque étape. Pour le PADD d'abord et ensuite pour le PLUi lui-même. Donc ce sera fait mais effectivement, la loi ne l'oblige pas du tout. Vous savez, la loi, ce n'est pas nous qui l'avons votée, celle-là, c'est le gouvernement ancien et le gouvernement actuel qui l'a maintenue, nous on n'était pas du tout pour éloigner des décisions en matière d'aménagement et en matière d'urbanisme les citoyens. C'est le gouvernement...

Mme DESBOIS : Ce n'était pas mon propos, ce n'est pas une critique...

M. le Maire : Non mais si ces questions très importantes se traitent au niveau éloigné des citoyens, ce n'est pas de notre faute. Mais je suis d'accord avec vous pour le rapprocher. Et on en parlera localement, je vous assure. Vous avez raison.

M. Mauger, vous avez déjà parlé, qu'est-ce que vous avez à nous dire à nouveau ?

M. MAUGER : C'est juste par rapport à ce qui vient d'être dit : je pense que la Ville a un rôle à jouer pour mettre le Territoire à portée des habitants ; récemment, on a vu passer des décisions concernant les lignes de bus Paladin : il me semble que c'est très important, il va y avoir des modifications très importantes, qu'elles soient présentées aux Antoniens et qu'elles soient même débattues éventuellement entre nous.

M. le Maire : D'accord.

1 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU FONDS D'ACTION EXTERIEURE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (FACECO) EN FAVEUR DES VICTIMES DE LA GUERRE EN UKRAINE

(Rapporteur : M. le Maire)

M. le Maire : Afin de venir en aide aux victimes de la guerre en Ukraine, la municipalité souhaite verser une subvention exceptionnelle de 20.000 € au FACECO, il est donc demandé au conseil municipal de décider ce versement.

Mme REMY-LARGEAU : Nous allons évidemment voter pour cette résolution puisque nous sommes pour le versement de cette subvention. Nous approuvons également le moyen utilisé, c'est-à-dire le versement de cette subvention au FACECO mais au-delà du versement de cette subvention et de la condamnation unanime de l'agression de l'Ukraine et

de notre volonté d'aider la population ukrainienne, notre groupe voudrait cependant souligner au moins deux points et aurait également deux questions : les deux points que nous voulons souligner sont les suivants :

1) Nous ne pouvons que souhaiter que cette dynamique de fraternité et de solidarité des citoyens et des associations mais aussi des communes et notamment de notre Ville perdure et s'étende au niveau national à tous ceux qui en ont besoin, et ceci sans discrimination. Cela n'est pas toujours le cas de la part du Gouvernement actuel, et la lecture des programmes pour les Présidentielles des candidats d'extrême-droite mais aussi de droite n'est malheureusement pas de nature à nous rassurer. Pourtant, ceux qui fuiront les conflits et les persécutions seront sans doute malheureusement encore nombreux dans les années à venir notamment en raison des conflits qui naîtront en conséquence du réchauffement climatique.

2) Les sanctions économiques envers la Russie ont déjà des répercussions en France mais elles n'ont pas le même impact sur tous. Beaucoup de nos concitoyens, notamment les plus vulnérables, en souffrent. Il faudrait les protéger de l'inflation galopante au niveau national et au plan local nous aimerions qu'un budget exceptionnel pour le CCAS soit prévu afin de répondre aux demandes d'aides qui pourraient être présentées pour les Antoniens. Et puisque des élections vont bientôt avoir lieu, chacun va aussi prendre ces éléments en considération.

Par ailleurs nous avons deux questions : combien de personnes ont été accueillies à ce jour ? Les dernières informations que nous avons eues parlaient de 23 adultes et de 21 enfants, la Ville a-t-elle des locaux vides qu'elle pourrait mettre à disposition et du personnel qu'elle pourrait déployer pour pouvoir aider à cet accueil pour ne pas faire reposer cette aide uniquement sur les initiatives de familles antoniennes ? Je vous remercie.

M. le Maire : L'accueil, Mme Rémy-Largeau, est assuré par le Gouvernement, en l'occurrence par la Préfecture. C'est lui seul qui décide en matière d'accueil. La Ville n'a pas de décision à prendre et le préfet qui nous réunit en visio tous les 15 jours nous le rappelle à chaque fois. La Ville n'a pas de décisions à prendre, elle doit tout rapporter à la Préfecture qui prend la décision. En l'occurrence pour le moment nous avons des logements disponibles, oui, on a vu ça l'autre jour à la réunion du Conseil du bien-vivre ensemble, on a 260 places d'hébergement je crois qui sont disponibles actuellement et qui ne sont pas encore utilisées, c'est Habitat et Humanisme qui a reçu du Préfet la mission de valider les offres de logement et ensuite de les attribuer ; pour le moment il n'a pas encore eu besoin de le faire parce que les réfugiés sont logés dans des familles ukrainiennes déjà existantes ou chez des amis d'ukrainiens déjà existants, ou bien dans des hôtels réquisitionnés par le Gouvernement, il y en a 7 dans les Hauts-de-Seine, et pour le moment il

n'y a pas de besoins supplémentaires. La Maire de Malakoff, lors de la visioconférence, a dit qu'elle avait ouvert un gymnase dédié pour cela et elle attend toujours d'avoir le premier client. Le préfet lui a dit : fermez votre gymnase, ou plutôt utilisez-le à son activité sportive parce que vous n'aurez personne, sauf si maintenant on est débordés par une nouvelle vague mais pour le moment, il n'y a pas de raison d'ouvrir des gymnases ou d'ouvrir d'autres hébergements.

En tout cas la Ville d'Antony a été l'une des villes qui a offert le plus de logements dans les Hauts-de-Seine ; M. Pégrier doit avoir les derniers chiffres mais je crois qu'on doit être à 900 logements actuellement proposés par les familles dans les Hauts-de-Seine, et sur ces 900, il y en a 260 à Antony. Donc comme d'habitude Antony est bien placée en matière d'offres d'hébergement et de soutien aux plus démunis. Pour la France c'est peut-être différent, mais pour Antony on accueille les étrangers et en dehors des Ukrainiens, nous avons aujourd'hui 235 Afghans ou Somaliens ou Soudanais à notre foyer d'hébergement. Et ils sont soutenus depuis 5 ans maintenant par un nombre élevé de bénévoles Antoniens, donc de ce côté-là on ne peut pas dire qu'à Antony on traite mal les réfugiés, quelle que soit leur origine.

Mme REMY-LARGEAU : Mais ce n'est absolument pas ce que j'ai dit.

M. le Maire : Non, vous ne l'avez pas dit mais je tiens à signaler que les remarques que vous avez faites pour la France ne comptent pas forcément pour Antony.

Mme REMY-LARGEAU : Tout à fait, et nous y sommes sensibles.

M. le Maire : Alors vous aviez une autre question à laquelle je n'ai pas répondu : Le CCAS n'a pas été débordé non plus par les dépenses, mais de toute façon, comme je l'ai dit à chaque réunion, la Ville fera son devoir. Pour le moment, Pascal Colin ne m'a pas encore saisi d'une demande de soutien mais s'il le fait, il l'aura.

M. COLIN : S'il y en a besoin, je le demanderai, ne vous inquiétez pas.

M. le Maire : Oui, pour ça je vous fais confiance.

Mme DESBOIS : Alors cette délibération, c'est également l'occasion de saluer la mobilisation des citoyens, des associations, et des services de la Ville dans l'organisation de l'accueil de ces familles réfugiées. Sur cette délibération en particulier vous avez souligné à juste titre la mobilisation qui s'est manifestée notamment à travers la réunion du Conseil du bien vivre ensemble le 22 mars, et à la hauteur de cette mobilisation aujourd'hui des Antoniens, dans ce mouvement d'accueil, on souhaiterait proposer un amendement à cette délibération en ajustant à hauteur de 1 € par Antonien le montant du don réalisé au FACECO. Donc une modification pour laquelle je vais demander une suspension de

séance de l'article 1 qui dirait : « décide de verser une subvention exceptionnelle de 62.858 € au fonds extérieur des collectivités territoriales FACECO en faveur des victimes de la guerre en Ukraine ».

M. le Maire : Attendez je n'ai pas compris, vous voulez augmenter le montant de la subvention ?

Mme DESBOIS : Augmenter le niveau de la subvention proposée par un amendement de cette délibération à la hauteur symbolique de 1 € par Antonien, 1 € par habitant, ce qui monterait la subvention à 62.858 €.

M. le Maire : Il faudrait d'abord voir avec M. Pégurier qui est en charge du dossier mais non, sur le montant il ne faut quand même pas exagérer, le département des Hauts-de-Seine aujourd'hui, le plus riche de France, a voté une subvention de 100.000 € et aucune collectivité publique française pour le moment n'a voté de subvention supérieure. Si maintenant les besoins apparaissent encore plus criants, la Ville je pense pourra voter une autre subvention, mais pour le moment, je pense qu'on serait totalement en dehors de tout ce qui se fait aujourd'hui en France. Le montant pour une ville de 63.000 habitants est déjà bien.

Mme DESBOIS : Nous souhaiterions mettre cet amendement au vote M. le Maire, s'il vous plaît.

M. le Maire : Oui mais non, là je ne veux pas engager les finances de la Ville à ce point-là, c'est quand même beaucoup !

Mme DESBOIS : Nous souhaiterions mettre cet amendement au vote s'il vous plaît.

M. le Maire : Eh bien d'accord. M. Pégurier ?

M. PÉGORIER : Pour répondre à votre question sur le nombre de familles ukrainiennes que l'on a accueillies, enfin qui sont accueillies actuellement mais le chiffre change assez régulièrement tous les jours, il y a une association qui s'est créée récemment et qui accueille des familles, actuellement le chiffre que l'on a c'est 35 adultes, entre 35 et 40 parce qu'en fait on en reçoit tous les jours, donc ça change un peu tous les jours, mais les derniers chiffres que j'ai depuis hier c'est environ 35 adultes et une trentaine d'enfants. Donc ces familles, on les a aujourd'hui identifiées, on les connaît, on les accompagne, il faut savoir qu'il y a eu un certain nombre d'actions qui ont été menées sous la responsabilité du CCAS ; il y a un car qui a été affrété il y a une dizaine de jours qui a permis de conduire une quinzaine de familles avec les enfants à la Préfecture pour obtenir la protection temporaire, ce qui permet d'avoir des droits au travail, d'avoir de l'argent, je ne vais pas décrire toutes les choses.

De plus, le CCAS a mis à disposition la carte SIM, c'est ce qui nous a été demandé, donc ça a été fait ; on a aussi mis à disposition le fait de pouvoir faire des photocopies et des photos pour faire des papiers au niveau de la préfecture ; il y a aussi le conseil du bien-vivre ensemble qui

a eu lieu il y a une quinzaine de jours ; on a aussi mis en place un comité de pilotage parce qu'il y a beaucoup, beaucoup de générosité, vous l'avez dit, ça a été souligné, une centaine de familles Antoniennes ont proposé des logements, ce qui représente 250 places. Après il faut regarder cela de près parce qu'il y a aussi à la fois ce grand mouvement solidaire et puis la réalité. Certaines personnes, on leur demande : est-ce que vous êtes prêts à accueillir des familles de trois personnes, et qu'est-ce que vous allez faire pendant les vacances ? Est-ce que c'est pour 3 - 4 jours, est-ce que c'est pour un mois, deux mois, trois mois ? Il y a d'autres questions qui se posent. Il y a le mouvement du cœur et puis après il y a la réalité.

Donc on est en train d'étudier les possibilités d'hébergement dans certaines familles qui ont parfois aussi un peu l'habitude d'accueillir parce que ce n'est pas toujours facile d'accueillir chez soi des personnes qui ont vécu la guerre, qui ont connu des conditions extrêmement difficiles, on a mis en place un comité de pilotage qui permet aussi de coordonner la Croix-Rouge, la conférence Saint-Vincent-de-Paul, enfin toutes les associations... On a des réunions demain aussi pour la question de la langue ; il y a quatre associations sur Antony qui sont en capacité d'accompagner des familles sur l'apprentissage de la langue parce que bien sûr personne ne parle français, donc il va falloir essayer d'accompagner ces familles. Je pense qu'il y a environ une dizaine de

personnes qui se sont présentées aujourd'hui et qui vont prendre en charge au niveau de la langue. C'est déjà ça.

Alors M. le Maire l'a dit : Sur les questions d'accompagnement, il y a des personnes qui se sont portées volontaires pour accompagner d'un point de vue personnel certaines familles mais le dispositif qui est mis en place, c'est effectivement Habitat et Humanisme qui a été nommé par le gouvernement pour être l'opérateur d'accompagnement en fait d'un point de vue social et sur les questions du logement. Donc aujourd'hui c'est cette association avec laquelle on travaille et la chef de projet vient d'être nommée il n'y a pas si longtemps que cela, cela fait une dizaine de jours chez Habitat et Humanisme ; on l'a déjà rencontrée puisqu'on avait notre premier comité de pilotage vendredi dernier, on a commencé à regarder la situation, on a transmis tous les Antoniens et Antoniennes qui avaient fait de propositions de logement, donc ils voient cela eux aussi de leur côté de manière assez active ; bien sûr aujourd'hui, ça a été dit par M. le Maire, les familles sur Antony ont été accueillies en général plutôt chez leurs compatriotes, il y a 2-3 familles qui commencent à accueillir à Antony mais il peut y avoir aussi des situations d'urgence à traiter parce que parfois ce sont des petits logements ; donc on regardera cela avec attention et Habitat et Humanisme en tout cas participe à ce comité de pilotage tous les vendredis, on regarde en fait chacune des situations, on examine comment les accompagner au mieux.

Donc la question de l'accueil est prise en charge, la question autour de l'hébergement, on commence à la traiter et à la regarder tout à fait de près, la question autour des langues et de l'apprentissage viendra sans doute ensuite, après viendront des questions autour de l'emploi. Comme on ne sait pas exactement combien de temps va durer la guerre, il y a beaucoup de questions finalement qui se posent et c'est vrai que finalement aujourd'hui, ça reste une question... Ce qui s'est passé à Antony aujourd'hui, ce sont plutôt des familles ukrainiennes ou des personnes qui travaillaient en Ukraine... C'est plutôt un rapprochement familial, je pense qu'il y avait très peu de familles qui n'avaient pas de lien avec la Ville. Il y en a peut-être quelques-unes mais c'est de manière très minoritaire.

Et aussi, ce que je n'ai pas dit et qui est important, c'est qu'on a aussi déjà fait en sorte, quand les personnes ont eu leurs papiers, d'accueillir les enfants qui sont déjà à l'école. Tu veux dire quelques mots peut-être Anne ?

Mme FAURET : Actuellement il y a 8 enfants ukrainiens qui sont scolarisés, 4 en maternelle et 4 en élémentaire, et il y a 4 dossiers, 2 en maternelle et 2 en élémentaire qui sont en cours d'instruction. Les enfants de maternelle sont scolarisés en classe ordinaire dans l'école du secteur des familles qui les hébergent, et en élémentaire ils sont scolarisés à Velpeau et Pajeaud.

M. PÉGORIER : Vous voyez, je pense que l'on travaille vraiment en coopération et j'avoue que cela évite surtout des déperditions d'énergie de chacun parce que même si chacun travaille dans son coin, on fait aussi des bonnes choses ensemble et on peut aussi se répartir le travail dans les spécificités, dans les compétences de la vie associative et des Antoniens et des Antoniennes. Ce comité de pilotage permet de se coordonner et de travailler sur les thématiques. La semaine dernière on a regardé la thématique de l'accueil, cette semaine on va regarder la thématique autour de tout ce qui est autour de la langue, on va travailler thématique après thématique parce qu'il y a des urgences qui sont différentes. Parce que c'est qu'aujourd'hui qu'il y a des difficultés autour de la langue. Mais je souligne finalement à la fois cette volonté d'être présents, d'être réactifs, avec la temporalité qui est nécessaire. Alors j'ai été un peu long je vous prie de m'excuser mais c'est normal, le sujet est quand même prioritaire aujourd'hui et ça concerne chacun de nous.

M. le Maire : Merci Laurent.

M. COLIN : J'abuse assez peu du temps de parole habituellement dans ce conseil mais sur ce sujet qui me semble effectivement être un sujet important, j'ai envie de redire et de repréciser quelque chose : Antony est une ville solidaire et doit rester une ville solidaire. Je dirais que c'est une fierté de notre Ville. M. le Maire nous rappelait tout à l'heure que nous accueillons plusieurs familles, je transmettrai vos félicitations à ces

équipes qui se sont beaucoup engagées de façon concrète dans ce domaine.

Alors bien entendu M. le Maire nous a donné les bilans du centre de vaccination pendant la pandémie, M. le Maire disait bien qu'ils assuraient cela sans avoir des aides et il a fallu porter tout cela... Ce qui était quand même un travail énorme, les équipes sont arrivées extrêmement fatiguées, en bout de course, et puis il y a la question de l'Ukraine qui surgit maintenant et il nous faut poursuivre l'effort.

Moi je tiens à dire que pendant la pandémie, les Antoniens et leurs associations ont été fabuleux parce qu'on a eu des initiatives qui ont surgi à droite et à gauche, je pense à « rendez leur le sourire » pour les soignants, c'est quelque chose qui est parti du terrain et des associations avec des actions que l'on a soutenues, et là vraiment on a vu une vraie solidarité puisqu'on avait 98 logements proposés, plusieurs centaines de places et autres dessus, l'association Antony Ukraine s'est créée rapidement en mobilisant les énergies, enfin on a des gens de toutes les idées, de toutes les opinions, de toutes les sensibilités, qui ont dit : on s'y met et on avance. On a pu faire une réunion du conseil du bien-vivre ensemble, on a très rapidement pu rassembler une soixante d'acteurs pour être présents. Notre souci, comme disait M. le Maire, était de donner de la cohérence parce que sur ces accueils, les personnes doivent avoir des papiers. S'ils ne passent pas par les bons tuyaux d'accueil, eh bien

on les laisse dans la nature. Pour qu'ils puissent travailler, avoir des soins, aller à l'école comme tu le disais, c'est vraiment une mobilisation.

Alors sur la question de dire : comment on va accompagner pour l'écriture, pour l'alphabétisation les familles ? Aujourd'hui on a effectivement plusieurs dizaines de personnes. Nous ne savons pas à Antony quelle sera la situation dans les semaines à venir ou dans les mois qui viennent. Donc on se prépare et c'est pour cela qu'il y a une vraie mobilisation de la Ville d'Antony en lien avec les acteurs et ce comité de pilotage pour que tout se fasse dans l'ordre et avec une organisation. Alors bien entendu, si les moyens sont nécessaires, je crois que le CCAS et la Ville ne lésineront pas. Jean-Yves Sénant m'a dit : oui Pascal si c'est nécessaire ; on va essayer, je dirais, de faire vraiment un travail de cohérence sur la Ville d'Antony qui est une des villes qui dans le département est en pointe dans cette affaire et nous avons envie que Antony reste une Ville solidaire mais elle le restera grâce à l'engagement de toutes et tous. Alors je tenais à vous dire merci pour cela.

M. le Maire : Oui, Antony est une ville solidaire effectivement, je l'avais rappelé lors de la réunion du conseil du bien-vivre ensemble, Antony avait été classée il y a quelques années cinquième ville sur qui donne le plus sur ses revenus, sur les impôts directs la Ville d'Antony est la cinquième ville qui donne le plus. Il y en a quatre devant, mais enfin, voilà, nous sommes quand même bien placés parmi les villes solidaires

et cela se voit. Et donc ce que nous pourrions faire, c'est effectivement inciter les Antoniens à être généreux dans leur solidarité privée pour les ukrainiens venus en France ou pour l'Ukraine en guerre. Mais en revanche, s'agissant de la subvention publique, la subvention de 20 000 € que nous proposons, il faut rester proportionnés. Jusqu'à présent nous n'avons jamais donné plus, quelles que soient les circonstances. Il y a eu des circonstances dramatiques qui ont nécessité également dans le passé que nous accordions des subventions publiques, par exemple pour le tsunami il y a maintenant 18 ans, et plus récemment, pour l'Arménie ou le Liban, il y a eu vraiment des sujets dramatiques mais on a toujours su proportionner nos subventions publiques ; par contre, que l'on incite éventuellement les Antoniens à apporter des aides privées aux populations en difficulté, ça oui bien sûr on peut le faire. Mais il faut rester proportionnés pour les subventions publiques parce que c'est l'argent du contribuable et on ne peut pas faire n'importe quoi avec l'argent du contribuable.

Voilà ce que je voulais vous dire. Maintenant si vous voulez que l'on vote votre amendement, on peut voter.

M. HOBEIKA : M. le Maire, je ne sais pas en quel nom je pourrais discuter, j'en ai parlé à mes collègues de ce conseil municipal, premièrement je remercie le CCAS vraiment de la rapidité avec laquelle il nous a soutenus. Je parle en tant que président de l'association Antony

France Ukraine. Il est vrai que la mairie a mis à disposition des ukrainiens beaucoup de moyens, soit pour se déplacer en préfecture, soit pour inscrire les enfants, et on collabore complètement avec eux parce qu'on est transparents avec les mairies, nous sommes transparents avec la préfecture et nous sommes transparents avec tous les publics qui existent vraiment pour ces Ukrainiens. Je tiens à remercier premièrement Pascal Colin parce qu'il a été à l'écoute tout de suite et le CCAS aussi, Emilie, la directrice du CCAS a répondu présent, et puis après l'élan s'est mis en place et on a vu arriver un effort que souvent l'on ne voit pas, c'est le rapprochement public - privé. Par exemple on a mis en place un bus pour aller à Nanterre et l'association Antony France Ukraine a mis en place des gens qui savent parler ukrainien et qui savent remplir les papiers. Ils ont fait l'introduction sur les papiers, des papiers corrects, qui ont été mis en place pour lesquels on accompagne les gens jusqu'à avoir leur carte de séjour.

De l'autre côté, il y a quelque chose que j'ai remarqué dans l'intérêt des ukrainiens actuellement, c'est pour les femmes et les enfants qui habitent chez des Antoniens. Cela peut durer une semaine, deux semaines, un mois ... et les gens ne peuvent pas toujours supporter qu'une deuxième famille soit avec eux. Ils sont très généreux les Antoniens pour recevoir des gens, mais on voit à long terme que c'est difficile, je veux le dire parce qu'on sait bien que la solution n'est pas

pérenne. Si cette assemblée le veut bien, et le maire certainement, je n'en doute pas, il faut soutenir dans les écoles, il faut du logement pérenne qui pousse les gens à travailler. On a relevé actuellement dans le privé des offres de travail mais les offres de travail qui sont données à ces gens, ce sont des offres de travail de smicards ; c'est déjà bien et cela permet de commencer à travailler mais pour permettre de s'installer, nous avons besoin de votre solidarité M. le Maire. Effectivement on peut voter pour l'aide à l'international mais les gens se trouvent sur notre mairie. Peut-être si l'on n'arrive pas à prendre des locaux de la mairie, il faudrait penser à payer des locations qui permettent à ces gens de s'installer correctement parce que les enfants, on ne peut pas les laisser dans la rue.

Je remercie vraiment tous ceux qui nous aident, on a 33 ou 32 familles qui sont arrivées à Antony, nous avons parmi eux 20 enfants actuellement et ça augmente, ça continue à augmenter. On était là, on a été aidés par la mairie, mais le voyage commence. Il n'a pas commencé encore, il va commencer dans le futur. Nous avons besoin de la mairie et nous avons besoin de vous M. le Maire.

M. le Maire : Alors M. Hobeika, M. Pégurier vous a déjà expliqué comment cela fonctionnait. Effectivement il va intervenir et je vais intervenir aussi auprès d'Habitat et Humanisme pour qu'il accélère son travail et effectivement le logement existe, on a 260 places

d'hébergement, les logements existent. Il faut juste les valider et voir si les offres sont raisonnables ou pas, si elles conviennent ou pas, mais sur le nombre il y a certainement suffisamment pour loger les familles que vous traitez. Donc nous allons intervenir auprès d'Habitat et Humanisme pour qu'il accélère un peu son travail de validation.

M. PÉGORIER : Oui, en fait ce que l'on peut préciser aussi dans ce que vous dites, c'est que les familles avec lesquelles on a avancé, ce sont des familles qui ont déjà en fait une capacité d'accueil, ils ont cette expérience-là et ils souhaitent accueillir des familles, pas pour 1, 2 ou trois semaines, ils se sont engagés complètement et ils sont prêts à accueillir ces familles pendant même une année entière. En fait je parlais tout à l'heure de ce mouvement de solidarité sur la Ville, les Antoniens l'entretiennent, c'est une bonne chose mais en fait on travaille avec votre association sur quelles sont... on était vendredi dernier sur ce sujet-là, quelles sont vraiment les familles ukrainiennes ; et comme vous le dites, vous le savez très bien, ce sont plutôt des femmes avec des enfants puisqu'en général les maris sont restés en Ukraine, eux souhaitaient rester pour combattre pour leur pays. En tout cas, aujourd'hui on a quand même des familles qui savent accueillir des femmes et leurs enfants pour des mois et des mois. Ils se sont engagés sur ce sujet-là. Ce n'est peut-être pas la situation idyllique mais en tout cas cela permet justement de faire en sorte que des compatriotes ukrainiennes puissent respirer et

rester. Et après, cela permet pendant ce temps-là à Habitat et Humanisme de se mettre en route et de travailler sur leur logement, leurs disponibilités, etc. Là, au moins on traite l'urgence maintenant, et puis en fait on laisse le temps à Habitat et Humanisme d'augmenter assez vite ; leur chef de projet est là depuis huit jours, il faut qu'on leur laisse un petit peu de temps. Je l'ai eue vendredi téléphone, elle me disait, j'ai pris ma mission il y a trois jours, j'ai bien reçu votre fichier et je suis en train de l'étudier... Donc c'est pour cela que l'on traite thématique par thématique.

Après vous avez raison, on aura le temps de trouver d'autres solutions qui vont permettre d'accueillir les familles dans de très bonnes conditions et peut-être de s'inscrire dans la durée, mais ça on ne le sait pas encore.

M. le Maire : On peut donc passer au vote ? Alors vous souhaitez que l'on vote votre amendement Mme Desbois ?

Mme DESBOIS : Oui, et j'avais demandé une suspension de séance pour les collègues qui voudraient évaluer et voir ce que l'on fait sur ce qui vient d'être dit... Je salue juste l'initiative que l'on propose, celle-ci ou d'autres, en fait on voit qu'elle crée du débat, qu'elle permet peut-être à différents points de vue de se manifester, et puis à des précisions d'être apportées, donc ça a déjà au moins cette vertu-là. Merci.

M. le Maire : D'accord.

(Suspension de séance de quelques minutes)

M. le Maire : Je vous propose mes chers collègues de regagner vos places, nous allons maintenant reprendre. La Ville d'Antony propose une subvention de 20.000 € au FACECO, c'est-à-dire au fonds d'action des affaires étrangères pour l'Ukraine en soutien des populations. Mais il est clair que sur le plan local, comme on l'a dit abondamment lors de nos discussions, le CCAS en lien étroit avec l'association locale de M. Hobeika fait aussi le maximum pour que soient accueillis dans les meilleures conditions possibles les 65 ou 90 maintenant Ukrainiens qui sont déjà aujourd'hui à Antony et tous ceux qui arriveront à l'avenir. On fera le maximum, on ne peut pas chiffrer le budget que cela fera pour le CCAS mais on fera ce qu'il faudra pour qu'ils soient accueillis dans les meilleures conditions possibles. Alors il n'y a pas que le CCAS qui paye parce que l'État aussi offre un soutien financier je crois de 600 € pour les personnes, les familles qui sont inscrites, qui se feront déclarer en préfecture et qui s'inscrivent, donc il y a des aides publiques qui arrivent aussi. Mais le CCAS à son niveau fera son travail. Voilà. Est-ce que vous maintenez votre amendement Mme Desbois ?

Mme DESBOIS : Alors ça se place sur deux thèmes différents. Je n'avais pas en tête les subventions qui avaient pu être données sur le Liban ou d'autres causes comme vous le dites. En effet chaque cause, chaque situation a évidemment son urgence, d'un autre côté je trouve

vos argument par rapport aux dons et aux largesses du Département déplacé au sens où 100.000 € pour le Département le plus riche de France, ce n'est pas forcément le plus généreux. D'un autre côté, mais pour moi ce n'est pas sur le même plan, encore une fois il me semble qu'effectivement il y a une solidarité qui s'organise, donc de l'énergie et de l'investissement qui est mis mais nous maintenons que ce sont deux choses différentes et que lorsque vous avez fait référence à la fiscalité des Antoniens, nous sommes là sur une demande de don à hauteur de 1 € par Antonien ; j'ai tendance à dire que quand on sait un certain nombre d'investissements assez pharaoniques qui ont pu être faits pour certaines installations sportives de la Ville, ce budget peut être alloué sans qu'encore une fois cela vienne mettre à plat l'ensemble des éléments de colonne vertébrale budgétaire de la Ville, donc oui, nous maintenons notre amendement. Merci.

M. le Maire : Eh bien écoutez, moi je propose de rejeter l'amendement parce que je ne veux pas jouer aux enchères démagogiques avec l'argent des contribuables.

Mme ASCHEHOUG : Je voudrais juste faire une petite remarque : l'autre jour j'ai participé au conseil du bien-vivre ensemble et j'ai entendu tout ce qui s'est dit, à un moment donné vous avez dit quand même qu'aujourd'hui il y avait 3 millions d'Ukrainiens qui avait fui leur pays, 35 000 qui avait rejoint la France mais que l'on pouvait en attendre 10

fois plus. Donc ces 10 fois plus, il y en aura. Cela veut dire qu'il y en aura 10 fois plus à Antony par rapport à ce qu'il y en a aujourd'hui, et donc peut-être ce serait bien d'avoir une petite réserve quand même. Parce que 62.000 € ce n'est pas une grosse réserve.

M. le Maire : Non mais Mme Aschehoug on verra ça à ce moment-là, je l'ai dit, je le répète parce que décidément vous ne voulez pas comprendre, je l'ai dit, la Ville fera l'effort qu'il faudra. D'accord ? Pour le présent et pour l'avenir. J'ai assuré Pascal Colin du soutien de la Ville au CCAS. Mais visiblement vous n'avez pas entendu, la Ville fera l'effort qu'il faudra pour accueillir ceux qui viendront et s'il y en a 10 fois plus qu'aujourd'hui, eh bien la Ville paiera 10 fois plus que ce qu'elle paye aujourd'hui. Est-ce que c'est clair ? On passe au vote. Qui est-ce qui approuve l'amendement de Mme Desbois ?

(Vote à main levée sur l'amendement : 7 voix Pour, 39 voix Contre. L'amendement est rejeté.)

M. le Maire : Nous passons au vote de notre délibération, nous proposons 20.000 € au FACECO.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

M. le Maire : Avant de passer au point 2 de l'ordre du jour, M. Fabien Hubert va nous faire une information sur les dernières consultations concernant notamment la rue de l'Eglise.

- INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL CONCERNANT LES RESULTATS DE LA CONSULTATION ORGANISEE SUR LA RUE DE L'EGLISE.

M. HUBERT : J'ai une petite présentation qui accompagne le discours oral, voici la présentation : Pour rappel la consultation a été conduite fin de l'année dernière, elle faisait suite à différents signaux faibles qui avaient été émis par les Antoniens via différents canaux sur :

1) une volonté qui semblait assez largement partagée d'envisager le réaménagement de cette rue ;

2) un intérêt pour certains d'envisager aussi la question d'une potentielle piétonnisation puisque c'est un projet qui avait été présenté lors d'une précédente édition du budget participatif et qui d'ailleurs n'avait pas été retenu à cette occasion mais conservé pour plus tard et notamment pour cette question liée à la consultation puisque ce n'était pas la fonction du budget participatif que de traiter cette question ; mais néanmoins et c'est ce qui avait été indiqué au porteur de projet à l'époque, le projet avait été entendu et conservé pour cette fin ultérieure et puis certains commerçants de la rue s'étaient également montrés intéressés pour l'étude de cette question.

Donc la consultation en elle-même s'est tenue l'année dernière, elle a réuni en ligne 780 participants, à peu près autant de femmes que

d'hommes mais un peu plus de femmes, une participation des habitants qui de façon un peu contre-intuitive, mais c'est une réalité, augmente avec l'âge puisqu'on a 55 % des participants qui ont plus de 45 ans dont 22 de plus de 60 ans ; et puis donc une seule consultation qui a surtout mobilisé au centre-ville puisqu'ils sont à peu près 40 % à s'être manifestés, en tout cas à s'être exprimés dans le cadre de cette consultation et à résider dans le centre-ville, sachant qu'il y a une concentration à peu près homogène pour les autres quartiers de la ville hormis le quartier Pajeaud qui a très bien voté en tout cas en nombre pour cette consultation, tiré en cela par la consultation qui était conduite en même temps sur le réaménagement du quartier de la rue Pajeaud. Preuve étant d'ailleurs que notre volonté de faire de cette plateforme un outil récurrent utilisé par les Antoniens a dans ce cas-là atteint son objectif puisqu'on a eu une très bonne participation dans ce quartier en particulier qui s'est senti plus concerné du fait d'une autre consultation parallèle. Cela, c'est pour la consultation en ligne.

Et puis nous avons également tenu une réunion publique avec les riverains du quartier, donc en mairie, avec des avis assez contrastés, divergents, non quantifiables précisément mais avec des avis positifs, négatifs, sur une éventuelle piétonnisation, en tout cas des avis variés ; un intérêt également pour une éventuelle zone de rencontre ; et puis une seconde consultation avec les commerçants qui, eux, ont été consultés

en amont de la consultation générale et qui se sont, à quelques exceptions près, une petite minorité, déclarés favorables ou très favorables à une piétonnisation, l'essentiel des commerçants s'étant déclarés défavorables à la piétonnisation.

Et puis on a également sollicité plusieurs comités, le comité vélo notamment qui nous a donné son avis sur le projet et les possibilités de réaménagement.

Donc pour ce qui concerne les résultats, voilà ce que nous ont dit les Antoniens : Dans les points forts de la rue, ils nous ont souligné la présence des pavés, l'ambiance, les pavés ajoutant une ambiance calme et optimiste, un esprit village, le bâti étant dans ce même esprit avec ses commerces, l'église Saint-Saturnin également qui revient très fréquemment puisque c'est elle qui imprime cet aspect village à ce quartier. Les répondants se sont manifestés très favorablement en faveur d'une piétonnisation à près de 64 % ; et d'ailleurs résultat intéressant : ce résultat est homogène entre les habitants du centre-ville et les habitants du reste de la ville. Donc à quelques pourcentages près, on a à peu près le même résultat et donc le résultat n'est pas modifié par des personnes qui seraient étrangères à la question, vraiment c'est très homogène, les résultats sont quasiment les mêmes.

Pour les habitants de la rue de l'Eglise et de la ruelle A Riou, on peut les ajouter puisqu'effectivement ils sont tout autant concernés, ils se

sont déclarés eux aussi, pour ceux qui se sont manifestés en ligne, je ne parle pas de la réunion qui s'est tenue, ceux qui se sont manifestés en ligne se sont eux aussi déclarés et même dans une proportion plus importante en faveur d'une piétonnisation. Les habitants nous ont donc indiqué que si piétonnisation il y avait, ils préféreraient qu'elle soit pour l'intégralité de la rue, ce qui n'est en revanche pas le cas pour les habitants de la rue qui eux considèrent que c'est plus judicieux de ne le faire qu'entre la rue Labrousse et la rue Jean Charles Persil. En revanche, comme je le disais, la majorité des commerçants de la rue craignent pour leur chiffre d'affaires, s'inquiètent d'une dégradation encore plus substantielle de leur chiffre d'affaires dans les conditions d'accès de leur clientèle ou de leur patientèle, notamment pour ceux qui ont une difficulté à se déplacer et qui sont déposés par des véhicules médicalisés. Et donc ils ont également lancé une pétition à l'adresse de leurs clients qui sont variés.

Et puis il y a un autre point qui les inquiète : c'est que leurs clients ne sont pas uniquement des Antoniens, de leur aveu il y a beaucoup de leurs clients qui sont de Bourg-la-Reine, de Sceaux et d'autres villes des environs.

Alors pour les avis positifs favorables à la piétonnisation, ce qui peut vous être indiqué, c'est qu'il faut mettre fin à la gêne que constitue la circulation des voitures jugée trop importante, trop rapide, donc

dangereuse, avec des pavés bruyants et des trottoirs trop étroits, donc le souhait d'une circulation plus douce à la fois pour les piétons et les cyclistes, et point important aussi : les Antoniens souhaitent aussi conserver les pavés mais ils les jugent vétustes et irréguliers, donc ils voudraient les restaurer, en fait il y a un certain clivage entre ceux qui souhaitent maintenir des pavés anciens et ceux qui souhaitent des pavés plus modernes, mais dans tous les cas effectivement les restaurer du fait de la problématique à la fois de bruit et de la sécurité. Et puis un souhait plus général d'amélioration du cadre de vie en vue d'une augmentation de la végétalisation, autre attente exprimée très fortement.

Quant aux raisons qui sont invoquées par ceux qui s'opposent à la piétonnisation, ce sont les risques d'engorgement du quartier, les obligations de détours puisqu'il y a un nombre important de gens qui ont répondu à la consultation qui empruntent la rue mais uniquement pour la traverser et se déplacer d'une zone d'Antony à l'autre sans s'arrêter nécessairement.

Voilà les contraintes, en tout cas les objections qui concernent des contraintes qui seront à étudier et qui sont intéressantes : le risque d'une baisse d'attractivité des commerces pour lesquels une part de ceux qui s'opposent à la piétonnisation s'inquiètent, rejoignant en cela les inquiétudes des commerçants et le renforcement de la difficulté à stationner.

Alors maintenant les chiffres plus précisément, je les ai déjà évoqués : 64 % à peu près des Antoniens sont favorables à la piétonnisation. Le périmètre, j'en ai déjà parlé mais ça permet de les objectiver par des chiffres : les deux tiers des répondants préfèrent un périmètre de rue entière contrairement en revanche aux habitants de la rue qui, eux, préfèrent un périmètre plus restreint sur le début de la rue uniquement. Les Antoniens sont donc plutôt favorables à une piétonnisation complète, pas de piétonnisation partielle, ponctuelle à des moments précis mais plutôt une piétonnisation franche.

Ensuite, et là c'est une indication importante quand même, les gens qui se sont exprimés pour la piétonnisation ne sont pas des gens qui n'ont pas de considération pour les problématiques des automobilistes, puisque la quasi-totalité des gens qui ont répondu sont eux-mêmes dotés d'un véhicule. Donc en alternative à une piétonnisation qui est malgré tout le souhait et l'intention de la majorité des répondants, il y a en alternative le souhait exprimé d'avoir une zone de rencontre, si cela devait être le cas, avec une vitesse de circulation apaisée.

Sur la connaissance de la rue, la majorité des répondants sont des gens du centre-ville mais également des gens qui empruntent la rue régulièrement pour 55 % d'entre eux, donc une majorité d'entre eux fréquentent la rue régulièrement, soit pour l'emprunter sans s'y arrêter et passer d'une zone d'Antony à l'autre, ce qui explique aussi en partie

l'inquiétude d'une partie de ces automobilistes sur les risques d'engorgement, les difficultés de circulation, soit pour les autres la fréquentation des commerces.

Dernier enseignement : là aussi une majorité assez écrasante qui souhaite que soit saisie l'occasion du réaménagement de la rue pour en augmenter la végétalisation, et donc pour compléter ces diapos, j'ai déjà parlé des avis donnés lors des réunions, j'ai donné les résultats de la consultation, le comité vélo a eu l'amabilité de nous donner son avis également, il s'est également prononcé favorable à la piétonnisation avec malgré tout la prise en compte de contraintes et d'inquiétudes notamment sur la desserte de la rue par le Paladin pour l'accès aux commerces.

Donc voilà pour les résultats de cette consultation, évidemment ce n'est qu'un point d'étape, on remercie tous les Antoniens qui ont participé à cette consultation qui est précieuse pour nous et qui va donc maintenant permettre, tout en ayant bien en tête dans les études qui vont maintenant s'enclencher l'intention et le souhait exprimés par les Antoniens de prendre en considération les contraintes et les inquiétudes qui nous ont été exprimées et qui sont légitimes.

Je vous remercie de votre attention. Néanmoins je vais profiter d'avoir le micro pour le garder un petit peu plus longtemps et vous dire très rapidement qu'on ouvre une nouvelle consultation qui va démarrer le 4 avril sur l'avenir du Parc Heller. Une consultation toujours accessible

via notre plateforme de démocratie participative : <https://participer.ville-antony.fr//fr-FR/> avec une communication assez large traditionnelle via le Bulletin Municipal, les réseaux sociaux etc. mais également une communication un peu plus originale où les gens auront l'occasion de découvrir l'historique du parc, ses usages, l'importance et la place de l'eau sur un site internet dédié qui a été mis en place dans ce cadre que je vous invite à aller voir :

<https://www.parc-heller.fr/>, qui est déjà en ligne ; et après avoir pris connaissance de tout cela, ils pourront répondre à la consultation sur leurs usages, les Antoniens s'exprimeront sur leurs usages, leurs souhaits évidemment d'équipements, d'aménagements, d'animations dans le parc à l'avenir. Et effectivement il y aura également une possibilité de consultation, de répondre à la consultation sur place le 17 avril lors de la chasse aux œufs qui sera organisée dans le parc.

Et tout à fait en dernier, et j'en terminerai là, il y aura la création d'une identité graphique dédiée, je remercie le service de la communication qui a fait là un très beau travail, une identité graphique dédiée à ce projet que normalement vous avez déjà commencé à voir fleurir sur les panneaux d'affichage dans divers endroits de la Ville. Merci pour votre écoute.

Mme PRECETTI : Juste pour reprendre ce que tu viens de dire à la fin : j'ai commencé à regarder sur le site et je trouve cela superbe. Je

n'ai pas encore eu le temps de tout regarder mais c'est vraiment très beau et encore merci au service de la communication qui a fait un très beau travail, très fouillé, très riche.

Je voulais juste revenir sur la contribution du comité vélo parce que je pense que je n'ai pas eu l'occasion de le dire ici et de préciser quelle était la composition du comité vélo, ce qui apporte une certaine valeur à sa contribution : il n'est pas fait que d'associations vélo, bien sûr il y a les deux associations vélo de la Ville, il est fait aussi de représentants du conseil des seniors, du conseil des jeunes, de l'association des familles, des associations de commerçants, des opérateurs de transport et de la RATP, de la sécurité routière également. Ainsi donc la contribution du comité vélo, ce n'est pas une contribution uniquement de cyclistes entre eux mais c'est bien une contribution qui est certes vélo centrée puisque son objet c'est de répondre à « quelle est la place donnée au vélo » via l'aménagement, mais grâce à son ambition ou à la composition de ce comité en tout cas, cela permet de rendre une contribution qui tient compte des besoins différents de tous les usagers de la rue et du contexte de la rue. Je pense que c'était important de le préciser. Merci.

Mme DESBOIS : Merci beaucoup pour la restitution de ces consultations. La participation sur la rue de l'Eglise, je ne vois pas comment vous pouvez la juger, moi j'ai du mal à dire si c'est bien ou pas,

mais en tout cas il y a une participation quand même tout à fait correcte. Vous citez un certain nombre d'études et j'imagine que vous incluez dedans l'étude de modélisation des circulations pour anticiper effectivement les effets reports ; c'est un élément important parce qu'au-delà du souhait des uns et des autres, on voit dans ces débats parfois aussi des dimensions très émotionnelles qui s'entendent et qui peuvent rentrer en compte d'un point de vue aménagement global puisque de la même manière cela vient rencontrer la logique d'aménagements pour créer effectivement un certain nombre d'effets en matière de reports de circulation.

M. HUBERT : Vous avez raison, cela permet d'apporter les précisions nécessaires, donc oui, la logique est effectivement celle-là, c'est-à-dire que cette consultation est le recueil de l'intention, du souhait ; il faut effectivement orienter les études puisque forcément elles ne sont pas menées de la même manière selon le souhait qui nous est exprimé et donc la nature de cette intention module effectivement forcément les études, effectivement il y a dans ces études la modélisation des flux qui est incluse.

Mme DESBOIS : Merci. Et une autre question très rapide : le lancement de la consultation du Parc Heller, c'est une bonne nouvelle. Pourriez-vous nous confirmer que celle-ci inclura également l'avenir du plan d'eau de l'étang ? Les Antoniens se prononceront s'ils sont

consultés sur le sujet mais il me semble que les Antoniens y sont attachés, alors est-ce qu'effectivement l'avenir de ce plan d'eau fait partie du périmètre de la consultation ? Merci.

M. le Maire : On verra ce qu'en diront les Antoniens...

Mme DESBOIS : Mais vous leur poserez la question ?

M. le Maire : Ils répondront ce qu'ils veulent.

Mme DESBOIS : Mais vous leur poserez la question ?

M. le Maire : Bien sûr.

Mme DESBOIS : D'accord. Merci.

M. HUBERT : De toute façon de la même manière que pour les deux consultations qui se sont déroulées en fin d'année dernière, il y a un nombre important d'espaces laissés libres pour des réponses ouvertes. Même si l'on peut avoir l'appréhension que cela va donner des valeurs un peu dispersées, en réalité non, les gens ont tendance à s'exprimer de la même façon sur des préoccupations communes. Donc effectivement il y aura aussi ce moyen-là de s'exprimer sur cette question.

Ce qui me donne aussi l'occasion de revenir sur une chose que je n'ai pas précisée pour la consultation du Parc Heller : c'est l'élargissement des comités consultatifs des différentes instances puisqu'on a testé effectivement avec le comité vélo, on a parlé de consultation que l'on a menée l'année dernière, on va élargir cette logique d'avoir d'un côté les avis quantitatifs des Antoniens qui nous permettent

de noter les grands ensembles mais aussi d'avoir des contributions qualitatives qui nous permettent de recueillir des avis plus spécialisés d'organisations, avec un regard plus spécialisé.

M. MONGARDIEN : Juste une petite remarque très rapide que j'ai déjà faite en commission : concernant la concertation de la rue de l'Eglise qui vise à être une concertation plus participative, elle est tellement exhaustive que je pense que vous pourriez rappeler que les commerçants ont étayé leur opposition avec une pétition qui a rassemblé si je ne me trompe plus de 900 signatures, donc à mettre en regard aux 780 participations sur la plateforme interactive.

M. le Maire : Oui et alors ? Ils n'avaient qu'à s'exprimer au cours de la consultation officielle !

M. MONGARDIEN : Donc vous considérez que vous allez complètement oublier cette opinion ?

M. le Maire : Ah oui complètement, complètement ! Les consultations c'est fait pour les gens qui veulent y participer et si les gens qui ont signé cette pétition n'ont pas participé à la consultation, eh bien on n'y peut rien. Une consultation, ce n'est pas une pétition.

M. MAUGER : Merci pour cette présentation. Alors on a vu que la Ville enchaîne les consultations à un rythme quasiment effréné, on se félicite évidemment de consulter, de concerter, d'échanger avec les habitants, c'est une très bonne chose, néanmoins il me semble qu'il y a

une consultation qui reste en souffrance depuis 2019, qui est celle de la rue Mounié et dont les Antoniens n'ont plus entendu parler depuis trois ans maintenant.

M. le Maire : Elle a eu lieu, la consultation de la rue Mounié.

M. MAUGER : Oui mais on imagine qu'il va y avoir une suite ? Parce que si l'on fait des consultations pour ne rien faire derrière, ça interroge quand même !

M. le Maire : Ecoutez, il y a eu une consultation, maintenant après la consultation, on va voir.

M. MAUGER : On va voir. D'accord.

Mme HUARD : Moi je voulais revenir sur le point de vue que j'ai exprimé en commission parce que je n'ai pas très bien compris quel était le point de vue de la Ville suite à cette commission : Il me semble que là nous avons quand même une consultation qui est claire, où il y a un assez grand nombre de répondants, et si l'on se réfère par exemple à celle sur le budget participatif, on est dans des niveaux, des ordres de grandeur comparables, il y a une vraie demande de piétonnisation de cette rue qui s'exprime, avec aussi un constat que cette rue a une circulation de transit qui à mon sens n'a rien à faire dans une rue aussi étroite et qui est vraiment une desserte locale, c'est une occasion de réduire quand même la place de la voiture en ville, ce sont quand même les objectifs que l'on doit se fixer dans le cadre de la transition

écologique ; et je rappelle aussi que toutes les études montrent que les piétonnalisations de rues ne nuisent pas aux commerces mais qu'elles ont plutôt tendance à leur profiter ; je vais prendre l'exemple de la rue Houdan à Sceaux qui est une artère parfaitement commerçante et parfaitement animée, à Bourg-la-Reine également, donc je comprends qu'il y ait des freins et des réticences, mais l'étude devrait arriver à lever ces freins et à trouver des solutions pour permettre une piétonnisation de cette rue. Je pense que c'est une occasion de créer un cadre agréable pour les riverains et les Antoniens et qu'il faut travailler dans ce sens.

M. HUBERT : Non mais on répond la même chose que ce que je vous ai dit en commission, c'est-à-dire que la Ville, elle ne fait pas des consultations pour faire joli et s'amuser, on a tout à fait entendu le message qui nous a été envoyé par les Antoniens, et c'était bien l'objectif de la consultation. Les Antoniens souhaitent une piétonnisation, en attendant il y a des contraintes qu'il faut étudier, voir si elles peuvent être levées, voir comment les ajustements sont possibles sur les différentes contraintes qui nous sont exprimées, et c'est donc passé au filtre de la faisabilité -mais c'est comme pour tout projet- que va être analysée cette intention. Effectivement les études vont être orientées dans le sens de « Est-il possible de piétonniser en intégrant les contraintes qui nous ont été exprimées » ? Mais on ne va pas dire : bon allez hop c'est bon, on piétonnise... D'abord il faut étudier si c'est faisable techniquement, en

intégrant les contraintes les plus dimensionnantes qui nous ont été exprimées et c'est normal, c'est d'ailleurs la raison même pour laquelle la consultation sur la rue Mounié dont parlait à l'instant M. Mauger s'est tenue en 2019, après il y a eu le Covid, entretemps des études ont été faites, d'ailleurs sont encore en cours et forcément cela va aboutir sur un projet, pas juste sur un mais sur plusieurs projets de réaménagement qui seront à nouveau soumis aux Antoniens ; mais c'est la dynamique de l'action locale et la construction des projets dans la durée sans « sauter » forcément sur la solution, il faut étudier avant de retenir une solution définitive les différentes options pour être sûrs que l'on fait les choses bien et en respectant les souhaits des Antoniens.

Mme HUARD : Je voudrais juste ajouter que la zone de rencontre est déjà expérimentée puisqu'il est impossible de rouler dans cette rue à plus de 20 km à l'heure et elle ne répond manifestement pas à la demande.

M. le Maire : Non. Ecoutez, on n'est pas au café du commerce, il faut maintenant quand même commencer vraiment de manière structurée ce conseil municipal, sinon...

Mme HUARD : Si ce point avait été mis à l'ordre du jour, ce serait peut-être plus structuré, ce point on le découvre maintenant, en séance...

M. le Maire : On est maintenant à plus d'une heure de discussion, maintenant je passe la parole à Pierre Médan pour aborder le sujet des

finances, alors évidemment ce n'est pas drôle, ce n'est que le compte administratif, ce n'est que le budget mais enfin, il faut quand même que l'on en parle un petit peu... donc la parole est à Pierre Médan d'abord pour le compte de gestion du trésorier principal de l'année 2021.

I - FINANCES

2 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU TRESORIER PRINCIPAL – ANNEE 2021

(Rapporteur : M. Pierre MEDAN)

M. MEDAN : Bonsoir à tous, merci M. le Maire. Maintenant, vous êtes chauds, nous allons donc aborder les points 2 à 8, ce sont des petites affaires mineures, sans importance, avec un budget d'investissement ridicule... je plaisante pour ceux qui nous écoutent bien sûr ! Il s'agit évidemment du budget 2022. Avant d'évoquer le budget, vous savez que l'on a un certain nombre de rapports à voir dont le compte administratif pour faire le bilan de l'année 2021.

Donc ce premier rapport qui concerne l'approbation du compte de gestion, vous avez dans le tableau qui vous est présenté dans ce rapport numéro 2 un certain nombre de chiffres avec le résultat de clôture de l'exercice 2021. Pour comprendre ce tableau il faut aller voir dans le compte administratif aux pages 10 à 13 du compte administratif où il y a les documents de synthèse pour comprendre tous ces chiffres et en fait

ce que l'on demande, c'est que le conseil municipal approuve le compte de gestion du budget principal de la Ville pour l'exercice 2021 tel que présenté à Madame la comptable publique. Je vous remercie.

M. le Maire : Donc on passe au vote des comptes du comptable public.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

3 - ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA VILLE – EXERCICE 2021

(Rapporteur : M. Pierre MEDAN)

M. MEDAN : Le compte administratif 2021 va nous permettre enfin de faire le bilan de ce qui s'est passé en 2021. Nous avons déjà évoqué un certain nombre de points, donc contrairement au budget sur lequel je prendrai un peu plus de temps, on va essayer quand même d'aller relativement vite.

La première chose que l'on peut dire, c'est qu'évidemment, -je dis « évidemment » par rapport à ce que l'on a déjà dit lors des précédents conseils- les effets de la crise sanitaire se sont prolongés sur l'année 2021 avec trois conséquences majeures :

- Tout d'abord le ralentissement d'un certain nombre d'activités que vous connaissez des services municipaux, surtout au premier semestre,

un petit redémarrage mais un redémarrage parfois moins important que nous le souhaiterions, mais c'est vrai dans toute la France, pour le cinéma par exemple.

- Un maintien des mesures sanitaires, ça c'est clair, 2021 a été une année fortement concernée par ces mesures.

- Et enfin, nous vous en avons parlé lors du débat d'orientation budgétaire, un impact budgétaire toujours relativement important sur l'autofinancement évalué à environ 3 millions d'euros sur l'année.

Qu'est-ce que l'on retient comme faits marquants par rapport à ce que je viens de dire au-delà de la crise du Covid ?

- C'est une croissance sensible des dépenses de personnel dont certaines sont en lien avec la pandémie, cela ne concerne pas la mise en place du RIFSEEP pour 1,5 M€ qui permet à la Ville d'être plus attractive sur un certain nombre de ses emplois

- La participation de la Ville à la Mutuelle santé du personnel

- Des renforts d'agents d'entretien et d'encadrement des activités périscolaires et du CML. Cela conduit à avoir une augmentation de 7,2 % des dépenses de personnel de 2020 à 2021.

Ensuite, on constate que malgré le Covid et malgré la forte croissance des dépenses de personnel qui ont évidemment beaucoup de points positifs, c'est un élément important qui normalement devrait à terme renforcer l'attractivité de la ville, donc c'est positif, ce qu'il y a de

positif aussi, c'est que les fondamentaux de la gestion résistent et ont résisté à cette crise.

- L'autofinancement est stable par rapport à 2020, il reste à un niveau correct de 13,6 M€.

- Les investissements redémarrent en 2021 : par rapport aux investissements qui ont été vraiment en berne en 2020, cette année il y a un redémarrage assez clair, on va évoquer les chiffres un petit peu plus tard.

- La municipalité poursuit la mise en œuvre de son programme : il y a une volonté très claire de la municipalité, vous l'avez vu lors du DOB,

- L'endettement reste stable et sans risque pour l'avenir.

Alors les grandes masses du fonctionnement en 2021 sont :

1) en **dépenses** tout d'abord :

- les dépenses de personnel : 48,2 M€, elles ont bien augmenté (45,2 M€ en 2019)

- Les charges à caractère général : 16,3 M€ (16,7 M€ en 2019), elles sont revenues à un niveau assez proche de celui de 2019 ; nous avons mis entre parenthèses les chiffres de 2019 parce que vous le savez, c'est notre année de référence car 2020 était vraiment trop différente à bien des égards. Donc on a choisi de mettre en parallèle l'année 2019 et non pas 2020.

- Les péréquations : 2,5 M€, c'est stable (2,5 M€ en 2019) avec le FPIC : 1,6 M€, et le FSRIF : 0,9 M€

- Les autres charges de gestion courante : 6,4 M€ (6,1 M€ en 2019) dont la subvention au CCAS : 2,5 M€ (+ 0,2 M€). Là nous avons la volonté d'accroître la subvention au CCAS, c'est une augmentation de 200.000 € non négligeable.

- Les subventions aux associations : 2,4 M€

- L'informatique en nuage (cloud) : 0,3 M€.

- Les charges financières : 2 M€ (2,3 M€ en 2019). Ces charges baissent, et on va le voir pour le budget, elles continuent de baisser.

- La contribution au FCCT : 20,2 M€ (19,6 M€ en 2019). La contribution au Fonds de Compensation des Charges Territoriales reste stable par rapport à des calculs très complexes qui conduisent à ce qu'il y ait malgré tout des augmentations mais il serait assez fastidieux et long d'expliquer cette hausse.

2) **Les recettes** : Il est à noter un redémarrage des activités avec un produit des services qui augmente nettement par rapport à 2020 mais qui évidemment ne revient pas au niveau de 2019. J'ai mis en comparaison le compte administratif 2020 et 2019 pour bien montrer les variations très importantes des produits des services mais ces produits des services augmentent, on est sur la bonne tendance pour qu'en 2022 on ait repris le trend que nous connaissions avant la crise.

- Les produits des services : 10,3 M€ (+ 29 % vs 2020) - CA 2020 : 8 M€ ; CA 2019 : 12,8 M€

Les recettes des usagers à l'intérieur du produit des services réagissent à peu près comme le produit des services, elles remontent elles aussi sans toutefois revenir à leur valeur de 2019. Dont recettes des usagers : 6,1 M€ (+ 30 % / 2020) - CA 2020 : 4,7 M€ CA 2019 : 8,2 M€

- Les impôts directs : 57,3 M€, ils augmentent (+ 3,3 % / 2020)

- Les droits de mutation : 5,3 M€ (+ 29 % / 2020) ; ils augmentent aussi en 2021 ; il s'agit de dire qu'à travers les droits de mutation, on est heureux de constater qu'il y a une belle dynamique au sein de la Ville. C'est un élément important.

- Les dotations et participations : CA 2021 : 12,9 M€, elles sont en baisse : CA 2020 : 14,5 M€ - CA 2019 : 13,5 M€

. dont DGF (- 0,2 M€ / an) : On a l'habitude, on est contents lorsqu'elle ne baisse que de 200.000 € par rapport à une époque, mais enfin elle baisse chaque année.

. dont aide exceptionnelle de l'Etat : + 0,9 M€ ; certains versements exceptionnels de l'État viennent compenser quelque peu cette baisse pour 900 000 €.

. dont transferts en produit fiscal des compensations liées à la suppression de la Taxe d'Habitation : - 1,2 M€

. dont l'impact de la fin des aides Covid versées par la CAF : - 1 M€, ces aides versées par la CAF ne vont pas se reproduire et donc on perd 1 million d'euros.

- Les autres produits de gestion courante : CA 2021 : 1,9 M€ - CA 2020 : 2,1 M€ - CA 2019 : 2,5 M€. Donc on a un certain nombre de recettes qui se remettent sur un trend tout à fait positif, mais évidemment on est loin encore de notre situation précédente.

- Notre autofinancement est en légère baisse, une baisse conjoncturelle : 13,6 M€ (contre 14,8 en 2020). Ce n'est pas une baisse dramatique de notre autofinancement mais évidemment on s'en serait volontiers passé. Mais c'est comme ça.

- Un endettement stable, peu coûteux et sécurisé (taux moyen à 1,33 %), ce qui est très faible mais ça va baisser encore un petit peu.

Sur la slide suivante le graphique le montre clairement : les dépenses d'équipement, les investissements ont été à un niveau qui est un bon niveau moyen, si on fait la moyenne des années précédentes, on se repositionne sur un niveau tout à fait honorable en 2021 alors qu'il était assez faible en 2020. Comme vous pouvez le noter, 34,2 M€, elles sont en baisse en 2021.

Pour faire un petit tour des investissements, ils s'élèvent à 34,2 M€ que l'on peut ventiler comme suit :

- Les Grands Projets : 6,1 M€, dont Place P. Devedjian : 3 M€ ;
dont Quartier Jean Zay : 1,3 M€

- Les acquisitions foncières : 4,7 M€, dont local d'activités et de bureaux (Antonypole) : 3,4 M€

- Travaux dans les bâtiments de la Ville : 6,6 M€

- Travaux de rénovation de la voirie : 6,7 M€

- Travaux espaces verts : 1,8 M€, dont le Bois de l'Aurore : 1 M€

- Equipements et matériels : 4,1 M€.

Donc on a retrouvé un certain nombre de valeurs que nous connaissions par le passé avant la crise, avant 2020, qui correspondent à peu près en tendance à ce que nous avons fait depuis des années finalement au sein de la Ville.

Le financement de nos investissements :

- Autofinancement : 13,6 M€

- Fonds de compensation de la TVA : 2,7 M€

- Taxe d'aménagement : 4,9 M€

- Subventions d'investissement : 5,1 M€

- Produits de cessions : 1,3 M€

- Prime « Maires Bâisseurs » : 0,8 M€

On note que ces financements permettent évidemment d'engager le programme d'investissements sans se faire de soucis.

Le financement a donc été réalisé :

- Avec un endettement stable (116,7 M€ - 116,1 M€ en 2020)
- Avec une dette quasi sécurisée (75 % de taux fixes ou quasi fixes puisque 71 % en taux fixes exactement et 4 petits % en taux semi-fixes.)
- Sans augmenter les impôts, ce qui est le cas depuis des années, ce qui peut paraître comme anecdotique pour nous parce qu'on le dit chaque année mais il faut savoir quand même qu'il y a beaucoup de villes qui augmentent leurs impôts.

J'ai essayé d'être bref et concis pour cette présentation. On avait déjà un certain nombre de connaissances sur 2021 mais voilà ce que l'on peut dire du compte administratif. Je vous remercie.

Mme ASCHEHOUG : Merci pour cette présentation M. Médan. Qu'est-ce que l'on constate ? Nous vous avons mis en garde l'an passé sur vos prévisions qui étaient très optimistes. Et effectivement les produits des services ne sont pas remontés, et la part disponible, c'est-à-dire après remboursement des emprunts, est devenue négative par rapport à l'année précédente. Au final les recettes sont inférieures aux prévisions car la pandémie a duré. Et malgré que cette pandémie se soit prolongée, les subventions au CCAS sont restées les mêmes. On voit que les dépenses sociales n'ont pas augmenté, le logement social ne correspond qu'à 0,4 % du budget, 14 logements livrés sur 433, ce qui est quand même très peu, et l'action économique est à 1,2 % du budget. Or

là, on parle quand même de l'emploi dans la Ville. Et ce n'est pas beaucoup.

Concernant les investissements, vous les prévoyez toujours larges mais vous ne les réalisez jamais en fait et donc on a l'impression que ce sont des effets d'annonces qui se répètent chaque année et encore cette année : 44 M€ au budget primitif et seulement 34 réalisés.

Les retards annoncés pour les travaux sont toujours d'actualité, certains sont enfin achevés, le Bois de l'Aurore, d'autres seulement en cours d'achèvement comme la crèche de la Comptine et d'autres en cours de réception, ou encore l'école Dunoyer de Segonzac.

Vous étiez fier d'annoncer que l'aménagement de la place Patrick Devedjian était achevé mais quand même, pas tout à fait. Il manque la salle municipale François Molé pour laquelle nous avons enfin appris que les travaux n'avaient pas commencé alors qu'il y a quelques mois on nous disait qu'ils étaient en cours.

Un mot sur la fosse de plongée, on va l'appeler « éphémère » parce qu'elle est déjà fermée depuis plusieurs mois car le carrelage ne tient pas, ce qui est quand même dommage pour un ouvrage de prestige. Ce goût pour les projets de prestige nous rappelle que M. Devedjian rêvait de faire d'Antony un second Neuilly mais ne doit pas vous faire oublier que les travaux de rénovation des maisons de quartier par exemple attendent, à Beauvallon, dans la salle des Morins, les travaux

sur les bâtiments communaux sont reportés, et là je pense aux écoles et certains immeubles du Noyer Doré qui mériteraient de gros travaux de rénovation, même s'ils ne sont pas à la charge de la Ville, ils abritent vos administrés.

Les effectifs municipaux sont à la hausse et nous nous en félicitons mais nous observons que des services sont encore en souffrance. Notamment dans la filière médico-sociale et nous regrettons que la Ville via le CCAS ait abandonné au fil des ans le service d'auxiliaires de vie à domicile pour les séniors. D'autres villes ont fait le choix d'intégrer ces personnels au service public, améliorant ainsi la qualité du service rendu tout autant que les conditions de travail. Après le scandale Orpéa qui devrait vous faire hésiter quant à la transmission du centre de la Croix-Rouge au groupe Ramsay, voici le scandale McKinsey qui devrait vous alerter, le conseil des citoyens public montre qu'ils ne veulent pas que l'on donne de l'argent aux entreprises privées pour un service au rabais. Merci.

M. MONGARDIEN : Merci M. Médan pour cette présentation. En parcourant en détail le compte administratif 2021, nous constatons que sur un grand nombre de postes budgétaires, il est au final très loin du budget primitif 2021 que vous nous avez présenté en avril. Quelques exemples pour illustrer mes propos : les dépenses de fonctionnement ressortent à 73 M€ alors qu'elles étaient prévues à 76 M€ : cela a eu

finalement une incidence positive sur l'autofinancement qui s'est établi à 13,6 M€ contre 12,5 M€ qui étaient prévus, et heureusement car il y a eu de grosses dérives sur le budget d'investissement.

En effet les investissements engagés s'élèvent à 47,5 M€ versus 43,4 budgétés même si effectivement comme on le constate, seulement 70 % d'entre eux ont été finalement réalisés en 2021. Ce sont principalement les acquisitions foncières qui ont grossi le budget d'investissement. En passant à 6 M€ alors que simplement 1 M€ avait été budgété. A contrario, les espaces verts ont perdu 600.000 €, soit plus de 20 % du budget initial. De même la rénovation des bâtiments communaux a perdu 1,5 M€, soit plus de 10 % du budget alloué.

En financement des investissements, nous attendions plus de 13 M€ de subventions notamment de la DSIL au titre du plan de relance mis en place par le gouvernement, au total toutes les subventions obtenues ne s'élèvent qu'à 5,1 M€. Ce n'est pas vraiment une surprise puisque lors d'un précédent conseil municipal, vous aviez reconnu ne pas avoir fait spécialement appel à ces subventions, ce qui semble être corrigé en 2022 puisque déjà quatre demandes ont été soumises à la DSIL depuis le début de l'année.

Toujours au niveau des investissements, nous attendions 5,5 M€ de participation des promoteurs de la Zac Jean Zay qui sauf erreur n'apparaissent pas au compte administratif 2021. Lors du dernier conseil

municipal en février, vous nous disiez « qu'effectivement la Ville construisant les équipements publics, elle va encaisser 14 millions qui vont contribuer à ces financements ; elle a déjà encaissé 7 millions et elle va encore encaisser 7 millions des promoteurs ». Nous espérons effectivement trouver ces 14 millions finalement dans le compte administratif 2022.

Ces manques de financement et la hausse des investissements ont été compensés par l'activation de nouveaux prêts bancaires, ce qui explique que l'endettement de la Ville a finalement augmenté légèrement en 2021 et cela devrait se poursuivre et s'accélérer en 2022 et les années à venir.

Pour toutes ces raisons, nous voterons contre le compte administratif.

M. le Maire : Y a-t-il d'autres interventions ? Il n'y en a pas, donc Pierre Médan, vous avez la parole.

M. MEDAN : Je répondrai en commençant par dire que la fosse de plongée ne me semble pas être un investissement « de prestige ». C'est un choix qui a été fait par la municipalité, on est d'accord, ce n'est pas le vôtre, mais je ne comprends pas que vous puissiez dire que c'est un investissement de prestige. Je ne vois pas où est le prestige. Ça, c'est le premier point.

Deuxième point : elle est effectivement à l'arrêt, nous le

regrettons ; nous n'allons pas vous dire que l'on s'en réjouit, évidemment. Mais est-ce que c'est de notre faute si le carrelage se décolle ? Cela fait partie des aléas que nous connaissons, nous en avons rencontré lorsque le gymnase La Fontaine a été construit, c'est bien triste, mais c'est comme ça. Et c'est comme ça souvent dans beaucoup de circonstances, dans beaucoup de villes, à tous les niveaux, cela retarde les projets, cela les décale, il y a des procès, il y a des procédures, etc. J'ai envie de dire un peu : c'est la vie. Il faudrait que les entreprises travaillent mieux, soient vraiment beaucoup plus soignées dans leur façon de poser un revêtement de sol, voyez, que dire encore ? C'est le premier point et ce que je dis là est important parce que cela explique en grande partie les retards aussi, c'est un point fondamental.

Deuxième élément que vous avez indiqué Madame, et Monsieur Mongardien est revenu dessus un peu : ce sont les dérives entre le BP et le CA, le fait que l'on ait des restes à réaliser, c'est un peu ce que je viens de dire, et puis c'est un peu aussi le fait qu'effectivement on a beaucoup de choses « sur le feu », les services techniques font de leur mieux et parfois il y a des éléments qui peuvent être bloquants, il peut y avoir des questions liées à des marchés publics, à des appels d'offres qui sont longs, qui prennent du temps, qui échouent, qu'il faut relancer, etc. Tout cela, ce sont aussi des éléments qui sont là parce que nous sommes actifs et parce que nous faisons depuis des années 30 M€

d'investissements par an. Alors vous avez beau dire qu'il y a des choses qui prennent du retard, c'est vrai bien sûr, nous ne le nions pas, mais vous avez des projets qui arrivent à terme. Que je sache, Vasarely, il est debout, le cinéma, il est debout, et je pourrais en citer plein d'autres. Donc il faut arrêter de dire que... à vous entendre, quasiment on ne ferait rien, cela prendrait tellement de retard que... On laisse tomber les investissements en question. Non, et ça c'est quand même important.

Pour ce qui est des promoteurs M. Mongardien : effectivement il y a eu du retard et ce sera, comme vous le dites, inscrit au compte administratif 2022, il n'y a pas de souci de ce côté-là, les fameux 2 × 7,5 M€ que vous évoquez. Je vous remercie.

M. le Maire : On passe au vote.

(Monsieur le Maire donne la présidence à Mme Précetti et sort le temps du vote.)

Mme PRECETTI : Comme il se doit, M. le Maire est sorti, les débats ont eu lieu donc on met au vote le compte administratif.

(Vote à main levée : 36 voix pour, 8 voix contre, 1 abstention et 1 ne prenant pas part au vote : M. SENANT. Le compte administratif est approuvé.)

(Retour de Monsieur le Maire dans la salle.)

4 -AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT CONSTATE AU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA VILLE – EXERCICE 2021 :

(Rapporteur : M. Pierre MEDAN)

M. MEDAN : Comme vous avez pu le noter sur la page 1 du rapport numéro 3, et c'est repris dans le rapport numéro 4, il est indiqué que l'exercice 2021 fait apparaître pour la section de fonctionnement un excédent comptable de 6.081.393,15 €.

La section d'investissement de l'exercice 2021 fait apparaître un besoin de financement de 5.243.934,91 € après prise en compte du solde des restes à réaliser. Donc il est proposé au conseil municipal d'affecter le résultat brut comptable de l'exercice 2021, soit les 6 millions et quelque de la manière suivante : tout d'abord un comblement du besoin de financement de la section l'investissement pour 5.243.934 € ; et le reste du résultat reporté en section de fonctionnement pour 837.458,24 €.

Merci

M. le Maire : Des questions ?

M. MONGARDIEN : Comme chaque année une grosse partie de l'excédent du budget de fonctionnement qui s'élève à 6 M€ pour le budget 2021 est reversée à la section d'investissement et cette année, c'est pour un montant de 5,2 M€, soit 86 %, et seulement 837.000 € seront reportés en section de fonctionnement. Même si nous saluons une augmentation

par rapport aux 500.000 € reportés du budget 2020, nous souhaiterions qu'une plus grosse portion de l'excédent du budget de fonctionnement soit conservée en fonctionnement pour renforcer ou pour augmenter la qualité des services aux Antoniens et pour faire vivre la commune au travers de projets de développement local économique et/ou culturels. Ou encore mieux, réduire le coût de certains services au taux d'effort ou étendre les services au taux d'effort pour les familles les moins aisées en ces périodes difficiles. Pour cette raison, nous voterons contre cette résolution.

M. le Maire : Attendez, la réponse c'est que tout ce qui dans le résultat de fonctionnement peut être affecté au budget d'investissement est affecté au budget d'investissement. C'est-à-dire que dans le résultat, il n'y a qu'un résidu qui est mis en fonctionnement. Contrairement à ce qui se fait d'ailleurs au Territoire qui, comme vous l'avez vu M. Mauger, affecte en fonctionnement l'ensemble des résultats et préfère emprunter. Nous, nous avons pris l'option depuis toujours à Antony d'emprunter le minimum et d'affecter tous nos excédents de fonctionnement à l'investissement. C'est un choix.

M. MONGARDIEN : C'est un choix politique.

M. le Maire : Oui, c'est un choix que font la plupart des villes, à part le Territoire, je ne connais pas beaucoup de villes qui font autre chose. Donc voilà la réponse à votre question et on passe au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 37 voix Pour et 9 voix Contre.)

5 - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF DE LA VILLE - EXERCICE 2022

(Rapporteur : M. Pierre MEDAN)

M. MEDAN : Nous allons maintenant évoquer le budget primitif et d'abord dans les grandes masses avant de le détailler, de le décortiquer, tant au niveau du fonctionnement que de l'investissement.

Donc les grandes masses du BP 2022 :

Le fonctionnement : Recettes courantes : 113,9 M€

Dépenses de gestion : 99,10 M€

Epargne brute : 13,6 M€

Les investissements : 59,8 M€

Alors effectivement, nous l'avons évoqué en commission des finances, il s'agit d'un budget presque exceptionnel au sens où je pense qu'il s'agit du budget le plus important de la ville d'Antony.

Maintenant, si l'on va un peu plus dans le détail après avoir vu ces grandes masses :

Mise en œuvre d'un programme ambitieux sur le mandat concernant les dépenses d'investissement : 3 facteurs qui sont à noter tout particulièrement : Tout d'abord on constate avec plaisir une reprise des activités ; et on constate avec un peu moins de plaisir mais c'est pour

la bonne cause de nouvelles dépenses, quand je dis que c'est pour la bonne cause, c'est parce qu'effectivement il y a les dépenses de sécurisation pour l'informatique, il y a de nouvelles animations, il y a des dépenses très favorables aux ressources humaines... ; et troisième cause de hausse : c'est l'inflation, l'inflation qui avait déjà commencé à pointer son nez avant la guerre en Ukraine mais évidemment qui est un petit peu plus forte de semaine en semaine.

- Des dépenses à caractère général en hausse : 18,9 M€ (+ 15,8 % vs CA 2021)

- Le maintien des mesures sanitaires : + 0,8 M€ par rapport à 2019

- Une hausse des fluides : + 0,5 M€ par rapport à 2019, hausse des fluides qui est directement liée à l'inflation et à la hausse de l'électricité

- Une progression importante des dépenses informatiques : + 0,1 M€ pour le télétravail, la sécurité ... avec un budget en 2022 de 130.000 €, ce qui est important puisque l'informatique a déjà fait l'objet de fortes hausses en 2021.

- Des dépenses de personnel en hausse : 50,5 M€ (+ 4,8 % vs CA 2021)

- Les autres charges de gestion courante : 6,7 M€ (+ 4 % vs CA 2021), avec une augmentation aussi importante pour l'achat de licences informatiques par exemple qui sont inscrites en fonctionnement.

De plus, nous avons augmenté certaines aides de la Ville à certains clubs sportifs et à certaines associations.

- Baisse des charges financières : le taux moyen des emprunts baisse à 1,13 %.

- Sur les grands axes de la gestion du personnel Claire Genest va vous faire un focus, sachant que les dépenses du personnel représentent quand même 50 % des dépenses totales de gestion. Donc Claire, tu pèses 50 % des dépenses de gestion et même les deux tiers des dépenses de gestion communale.

Mme GENEST : Et je ne vais pas faire de régime là-dessus, je te l'assure !

Bonsoir à toutes, bonsoir à tous, merci beaucoup Pierre de me laisser la parole sur les axes de la gestion du personnel pour 2022. Alors je vais vous dire des choses que je vous ai déjà souvent expliquées mais on va juste les synthétiser et je vais aller assez rapidement.

Nous avons quelques grands axes qui structurent notre budget 2022 : le premier axe, on en a déjà parlé, c'est :

- La mise en place du CIA, la partie rémunération variable au mérite du régime indemnitaire annuel que nous avons mis en place l'année dernière sur sa partie fixe, et on part bien sûr maintenant en 2022 sur la partie complément indemnitaire annuel lié à la performance et au

mérite individuel. Cela, c'est la première grande différence par rapport à l'année dernière.

- Second axe : les évolutions statutaires : nous avons toute une série d'évolutions statutaires que nous ne maîtrisons absolument pas : Des bonifications d'ancienneté pour l'ensemble des agents de catégorie C ; une revalorisation des grilles indiciaires des agents de catégorie C qui va peser assez significativement ; une évolution du cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture ; une revalorisation des grilles indiciaires des cadres d'emplois de puéricultrices, d'infirmiers en soins généraux et de cadres de santé paramédicaux.

Ce sont des évolutions statutaires qui nous sont imposées qui vont peser aussi largement sur le budget du personnel 2022. Et le troisième axe qu'il faut souligner : un nouveau système de rétribution des médailles du travail et des départs en retraite.

Alors on a parlé de ce système parce qu'au moment du passage aux 35 heures, donc au nouveau temps de travail, il y a eu un certain nombre de congés qui étaient liés à l'ancienneté et aux médailles du travail et aux départs en retraite que nous avons monétisés parce que nous n'avions plus le droit de les intégrer dans le temps de travail, nous avons un temps de travail à respecter, et donc nous avons souhaité bien sûr conserver cet avantage et donc les monétiser, c'est un des axes qui vient aujourd'hui renforcer notre budget pour 2022.

- Nous avons une reprise des activités et événements annulés en 2020 et 2021 qui fait que nous avons besoin de plus de personnel pour pouvoir réaliser ces activités et donc cela pèse sur la gestion du personnel en 2022.

- Alors on a des mouvements positifs et des mouvements négatifs, mais l'un dans l'autre, pour faire une synthétisation des augmentations des charges du personnel, je vous rappelle que nous avons déjà une augmentation très significative entre 2020 et 2021 de + de 7 % qui était liée spécifiquement à la mise en place du régime indemnitaire, nous sommes sur une augmentation de 5 %, avec les deux plus grands chapitres en réalité qui sont la partie purement masse salariale et la partie hors masse salariale :

- Chapitre 012 hors MS (Masse Salariale) : Forte augmentation du budget

* Impact réglementaire et CIA : + 1,34 M€

* Créations de postes 2021 et 2022 : + 1,04 M€

* Reprise des activités suite au Covid : + 420 K€

BP 2022 : 49,9 M€ : + 5 %

CA 2021 : 47,7 M€

CA 2020 : 44,9 M€

* Augmentation du nombre de GUSO (reprise des activités) :

+ 34 K€

BP 2022 : 509,7 K€ : + 15 %

CA 2021 : 441,6 K€

CA 2020 : 434,1 K€

- BO 2022 - Chapitre 012 : 50,5 M€ : + 5 %

Vous voyez que l'impact réglementaire et le CIA pèsent pour plus d'1 M€.

Et le deuxième poste, et vous allez-vous en réjouir je n'en doute pas, ce sont les créations de postes de 2021 qui sont arrivées au fil de l'année et qui vont peser à taux plein sur 2022 ; ces créations de postes de 2022 représentent plus d'un million d'euros.

Et puis il y a cette fameuse reprise d'activité suite au Covid dont je vous ai parlé tout à l'heure : 420 K€ pour un BP qui atteint presque 50 M€ alors qu'il était à 47,7 M€ en 2021.

Donc on est sur une augmentation de 5 % des dépenses salariales auxquelles s'ajoutent les dépenses hors masse salariale qui sont liées ; alors ce fameux GUSO paraît un petit peu bizarre peut-être mais ce sont en fait les dépenses, les cachets de tous les spectacles qui sont organisés, dont les spectacles dits « occasionnels ».

Et puis essentiellement les assurances statutaires et la médecine préventive qui représentent 500.000 €, qui augmentent fortement du fait justement de la reprise d'activités, qui représentent 34.000 € sur un poste qui est quand même sensiblement en augmentation de 15 % mais qui

pèse globalement par rapport à l'ensemble de la masse salariale beaucoup plus faiblement.

Tout cela nous amène à un chapitre 012 qui correspond aux frais de personnel qui atteignent 50,5 M€, soit une augmentation de plus de 5 % expliquée comme je viens de vous le détailler. Je vous remercie.

M. MEDAN : Merci Claire. Donc après les dépenses, nous allons reprendre le fil du fonctionnement avec les recettes.

- Les recettes de fonctionnement :

* Impôts locaux : 59,6 M€ (CA 2021: 57,3 M€). Avec des taux d'impôts locaux inchangés depuis 2009, et une revalorisation des bases fiscales de + 3,4 %.

* Droits de mutations dynamiques : 4,8 M€ (5,3 M€ en 2021)

* Dotation globale de fonctionnement en diminution constante : 5,8 M€ (- 0,2 M€)

* Des produits des services (13 M€), produits de gestion courante (3,3 M€) liés à une reprise d'activité des services et des recettes supplémentaires.

Sur les impôts locaux on constate par rapport à 2021 une augmentation, ils se positionnent à 59,6 M€ ; la revalorisation des bases fiscales est de + 3,4 %, ce qui est bien mieux que l'année précédente, alors bien évidemment il y a de l'inflation à ce chiffre ; et les droits de mutation dynamiques sont à 4,8 M€, donc ce sont deux postes qui,

même si les droits de mutation sont moins importants qu'en 2021, restent quand même assez importants et traduisent une tendance qui est intéressante pour Antony puisque ce sont des ressources qui peuvent se traduire à travers ces droits de mutation ; mais cela traduit aussi évidemment une attractivité de la Ville et un intérêt pour le marché immobilier, ce qui est très positif.

La dotation globale de fonctionnement, je le disais tout à l'heure, continue de baisser, 200.000 € en moins, elle se positionne à 5,8 M€.

Et les produits des services, produits de gestion courante, sont en hausse avec une reprise d'activité des services, on espère retrouver les niveaux antérieurs à la crise évidemment dès que possible. Comme vous avez pu le voir précédemment, il y a aussi une volonté d'être optimistes et ne pas considérer qu'il faut être trop prudents. Il faut essayer d'être ni trop prudents ni trop peu. C'est l'objectif de ces chiffres et de ce budget.

Concernant les péréquations et les fonds de compensation des charges territoriales : ça ne bouge pas. Ce sont des éléments chiffrés qui restent stables.

- Les péréquations :

* Fonds de compensation des ressources communales et intercommunales (FPIC) : 1,6 M€

* Fonds de solidarité de la région Ile-de-France (FSRIF) : 0,9 M€

* Fonds de compensation des charges territoriales (FCCT) :
20,5 M€.

Ces chiffres nous permettent, une fois que l'on a vu les dépenses et les recettes, de mettre en évidence un autofinancement qui se situe à 13,6 M€. C'est évidemment un objectif, vous savez que cet objectif peut, comme le disait M. Mongardien tout à l'heure, être amené à subir quelques évolutions positives ou négatives en fonction de ce qu'il va se passer dans les mois à venir. Il y a quelques mois, on aurait interrogé beaucoup de gens dans la rue, je pense que très peu auraient parlé d'une crise et d'une guerre en Ukraine. C'est toujours assez difficile de faire des prévisions fiables au-delà des questions liées aux entreprises qui réussissent plus ou moins bien.

Maintenant nous allons aborder la partie je dirais peut-être la plus intéressante par rapport à ce budget primitif, ce sont les projets d'investissements. Ces investissements, vous le savez, en général on les présente en deux grandes parties : les grands projets et ensuite les investissements que l'on appelle parfois « récurrents ». Nous ne dérogerons pas à cette règle, donc on va s'intéresser tout d'abord aux grands projets.

Je rappelle qu'il y a 59,8 M€ de projets d'investissements prévus et que les grands projets représentent 32,5 M€ sur presque 60 M€. Ces

grands projets, on va les lister un petit peu rapidement, et je dirai d'abord la volonté la plus emblématique :

- La volonté de faire naître un nouveau quartier, un très grand quartier au sein d'Antony avec la poursuite des travaux de construction des équipements du quartier Jean Zay. C'est, je trouve, assez agréable, intéressant, vivifiant, de se dire qu'un nouveau quartier sort de terre en sachant qu'il y en a un autre au sud qui, lui, mettra un peu plus de temps ; mais au-delà de la définition du quartier écoquartier ou pas écoquartier, -c'est évidemment mieux qu'il soit un écoquartier- c'est un élément très fort de changement pour la Ville d'Antony. Et donc forcément les équipements y afférents, l'école, la crèche, ont un coût, le parking public a un coût : donc effectivement c'est un gros budget du budget primitif 2022.

Les projets d'investissement : 59,8 M€ : Un niveau record.

- Les grands Projets : 32,5 M€

* Poursuite des travaux de construction des équipements publics du quartier Jean Zay.

- Ecole/ crèche (14,6 M€)

- Parking public (5 M€)

- Médiathèque (phase d'études 1,4 M€)

* Les aménagements du centre-ville : 0,6 M€

- la salle municipale de la place Patrick Devedjian

- le lancement de l'étude de circulation dans le centre-ville
- les études de la trémie d'accès/sortie du parking Firmin Gémier sur la RD 920.

- L'aménagement de la Maison de Santé : 0,2 M€.

Après, on a des éléments importants mais de moindre valeur, d'une valeur moins élevée certes mais qui ont tous leur intérêt : je parle de l'aménagement du centre-ville avec la salle Patrick Devedjian, du lancement de l'étude de circulation dans le centre-ville, des études liées à l'accès du parking Firmin Gémier. Ces éléments-là sont pour 600.000 €.

Également l'aménagement de la Maison de Santé, je vous rappelle que cette Maison de Santé a été achetée en 2021 pour permettre de limiter et de pallier le manque de médecins à Antony, le manque de médecins généralistes. C'est un projet qui suit son cours, qui devrait voir le jour cette année, dès que les travaux seront terminés.

Dans les grands projets, on a ensuite un certain nombre d'autres gros travaux, qui là aussi ont pu prendre du retard, comme :

- le poste de police municipale dont nous vous parlons depuis quelque temps, qui va aussi abriter le centre de supervision urbain. Pour 1 M€.

- Le projet Antonympole : 0,5 M€

- La sécurité publique et la vidéoprotection : 1,7 M€

- Le parking souterrain de l'hôtel de ville : 0,2 M€

- La rénovation du quartier Pajeaud : 0,1 M€
- L'acquisition et l'aménagement d'un immeuble rue de la Renaissance : 6,1 M€
- La rénovation du Bois de l'Aurore et du Parc Heller : 0,1 M€
- La reconstruction de l'école Anatole France : 0,4 M€

Le Projet Antonympole : un très grand projet qui va bientôt sortir de terre, mais avant qu'il ne sorte de terre, il faut que la ligne à très haute tension soit enterrée, donc c'est compliqué, ce sont des investissements lourds, ce sont des études, des études d'urbanisme, des études de programmation pour le nouveau Centre Malraux, c'est un grand chantier qui est complexe et qui évidemment suppose une réflexion intense de la part de la Ville et du conseil municipal.

Concernant la vidéoprotection pour 1,7 M€ ; dans cette somme il y a aussi les dépenses de génie civil qui pèsent pour 500.000 €, le parking souterrain de l'hôtel de ville avec des aménagements permettant à d'autres de s'y garer en dehors des horaires classiques.

La rénovation du quartier Pajeaud avec l'acquisition et l'aménagement d'un immeuble rue de la Renaissance, c'est aussi un élément important qui va impacter le positionnement de nos services publics à Antony ; et nous aurons la création d'une nouvelle structure puisque cet immeuble rue de la Renaissance, lorsque les travaux d'aménagement intérieur seront terminés, accueillera le CCAS, la Maison

des Familles et certains services publics qui désengorgeront l'Hôtel-de-Ville.

La rénovation du Bois de l'Aurore et du Parc Heller, la reconstruction de l'école Anatole France, feront aussi partie de ce que l'on appelle les grands projets et pèseront dans les années à venir beaucoup plus que les 400.000 € du budget 2022 qui sont liés évidemment à des études.

- Alors si l'on aborde maintenant les **projets d'investissement plus récurrents** -encore que certains ne soient pas si récurrents que cela puisque les premiers notés sont plus originaux- vous noterez une forte orientation environnementale puisqu'il s'agit d'améliorer la mobilité au sein de la Ville et de favoriser le développement durable à travers un certain nombre d'actions qui sont toutes précisées dans le dossier.

J'ai retenu trois grandes lignes :

Les projets d'investissement qui ont une forte orientation environnementale :

- Les mobilités urbaines et le développement durable pour 0,4 M€ :

* Un schéma directeur cyclable

* Des études de logistique urbaine et de bilan carbone

* La mise en place d'abris à vélos et de services d'autopartage.

- Les subventions d'investissement versées à la coopérative

Hauts-de-Bièvre Habitat : 1,3 M€ avec :

* Financement d'un programme de construction de logements

* Financement du programme de rénovation énergétique du parc de logements. Il s'agit de financer tout un programme de construction de nouveaux logements et de rénovation sur le plan énergétique du parc de logements. Et donc là encore on note la place du développement durable dans ces actions.

- Entretien et rénovation des bâtiments communaux : 10,9 M€

Les bâtiments scolaires : 3,1 M€

* Pose de capteurs CO2/hygrométrie (0,4 M€)

* Réaménagement de la cour de l'école du Noyer Doré (0,3 M€)

* Rénovation de l'office de l'école élémentaire Jules ferry (0,5 M€)

* La petite enfance : 0,5 M€

* Les équipements culturels : 0,3 M€

* Les équipements sportifs : 1,9 M€

* L'accessibilité du centre Lionel Terray et du stade Georges

Suant

* Vestiaires du stade Velpeau

* Les bâtiments pour la jeunesse : 1,3 M€

Autres bâtiments administratifs :

* Locaux du PIMMS : 0,3 M€

* Programme de diagnostics et de travaux énergétiques.

Concernant l'entretien et la rénovation des bâtiments communaux :

10,9 M€ pour le BP 2022. Le chiffre est élevé mais si on se rappelle 2021, il y avait aussi 10 M€ engagés et on en a quand même payé 7 M€ sur les 10 du budget, pour faire référence, M. Mongardien, à votre réflexion de tout à l'heure, c'est quand même une somme conséquente et ce sont aussi des reports sur 2022.

Les bâtiments communaux, ce sont les bâtiments scolaires avec 3,1 M€. On va poser des capteurs, on va réaménager des cours d'écoles, on va rénover les offices ...

Concernant la petite enfance : 500.000 € : il s'agit de divers travaux d'amélioration et de réaménagement mais aussi d'installation de stores et les capteurs que l'on pose dans les écoles, on les pose aussi dans les crèches.

Les équipements culturels sont concernés, les équipements sportifs pour 1,9 M€ avec les travaux liés à l'accessibilité du Centre Lionel Terray et du stade Georges Suant et avec la construction de nouveaux vestiaires au Stade Velpeau que les sportifs attendent avec impatience.

Concernant les bâtiments pour la jeunesse : 1,3 M€ ; il s'agit du remplacement des menuiseries du centre de loisirs Paul Roze et du Parc Heller ; et enfin de la modernisation d'un certain nombre d'équipements dans nos centres de Samoëns et de Kerjouanno.

Concernant les autres bâtiments administratifs : ce sont les locaux autour du PIMMS, il y a le programme de diagnostics et de travaux énergétiques mais il y a aussi le démarrage et le développement de la GTC, Gestion Technique Centralisée au sein des bâtiments de la mairie, c'est un beau programme de modernisation.

Les projets d'investissement, c'est aussi la voirie bien sûr :

- Programme de rénovation de la voirie, réseaux, éclairage public :

7,1 M€

* Reconstruction de voiries : 1,3 M€ (avenue Lavoisier)

* Revêtements de chaussées : 1,5 M€

* Programme de circulations douces et accessibilité PMR :

0,6 M€

* Eclairage public : 1, M€

* Mobiliers urbains : 0,4 M€

* Bail d'entretien : 0,6 M€

- Espaces verts : 1,4 M€

* Extension du jardin cinéraire, et végétalisation du cimetière

:

0,1 M€

* Végétalisation de la cour du centre culturel Ousmane Sy :

0,3 M€

* Micro-forêts : 0,1 M€ (divers travaux dans les jardins et dans les squares)

* Création d'un jardin collectif rue de l'Abreuvoir : 0,1 M€

Chaque année la Ville consacre des sommes conséquentes à la rénovation de la voirie, à la rénovation des réseaux, de l'éclairage public. Cette année il est prévu un peu plus de 7 M€. Dont la construction de certaines rues avec des revêtements nouveaux qui sont proposés... Je ne cite pas tout parce que je ne veux pas que ça fasse trop catalogue mais vous avez évidemment dans le dossier toutes les précisions nécessaires à la compréhension. Je me permets de vous renvoyer aussi au dossier pour avoir une vision complète de tout ce qui est fait au niveau des espaces verts et qui coûte quand même, pour lequel on a prévu un budget de 1,4 M€.

Nous arrivons presque à la fin de cette présentation de ce budget avec :

- Le stationnement urbain et parkings publics : 0,3 M€

* Déploiement du stationnement intelligent. Cela s'inscrit comme un certain nombre d'autres actions dans le développement de ce que l'on appelle la smart City.

- Equipements des services : 4,7 M€ (conversion vers le développement durable)

* Conversion progressive du parc automobile vers des véhicules électriques : 0,7 M€

* Informatisation des écoles : 1,1 M€

* Logiciels et équipements informatiques : 0,8 M€

* Matériels pour les équipements sportifs : 0,6 M€.

Il est à noter une conversion vers le développement durable avec une conversion progressive au niveau du parc automobile qui petit à petit sera remplacé par des véhicules électriques, mais comme Antony est une grande ville, Antony a beaucoup de véhicules et donc nous ne pouvons pas tout faire d'un coup, c'est évident.

Concernant l'informatisation dans les écoles : il ne s'agit pas simplement d'acheter des tablettes, ça va bien au-delà, il y a de nouveaux écrans avec du câblage, avec des matériels modernes et collectifs.

Concernant les logiciels et équipements informatiques, là encore on est dans une situation où l'on augmente tout ce qui est équipements informatiques pour permettre à la Ville d'avoir un équipement plus sécurisé aussi.

Et enfin des matériels pour les équipements sportifs.

Financement de ce programme d'investissement qui est assez ambitieux et assez lourd -et comme je le disais tout à l'heure, c'est le budget le plus important pour la Ville en investissement- : ce programme est financé classiquement par l'autofinancement, le fonds de compensation, la taxe d'aménagement, les participations des promoteurs, Vous en parliez M. Mongardien tout à l'heure, les participations des promoteurs sur le quartier Jean Zay, la prime « Maires bâtisseurs » qui sera à peu près du même montant que l'an dernier : 700.000 € au lieu de 800 000 € ; nous espérons avoir des subventions d'investissement pour 8 M€ dans le cadre de la DSIL, du SIPPEREC, du Département ...Nous allons essayer dans toutes les directions de bénéficier de ces subventions en étant volontaristes mais en considérant qu'il est assez rare d'avoir la totalité, tout le monde le sait bien, de ce qui est demandé.

Financement de ce programme d'investissement :

- l'autofinancement : 13,6 M€
- le fonds de compensation de la TVA : 3,5 M€
- la taxe d'aménagement : 1,5 M€
- les participations des promoteurs sur le quartier Jean Zay :
15 M€
- la prime « Maires bâtisseurs » : 0,7 M€

- les subventions d'investissement : 8,2 M€ (plan de relance, DSIL, Département, SIPPEREC...)
- les produits de cessions : 0,6 M€
- les recettes diverses : 0,6 M€

Un endettement maîtrisé et sans risque, reposant sur un autofinancement solide.

Je terminerai en conclusion en disant qu'il s'agit d'un budget primitif assez conséquent, avec l'autofinancement que vous connaissez, 13,6 M€, stable, un endettement non risqué et raisonnable, la Ville compte poursuivre son programme d'investissement, de modernisation et de sécurisation tout en accentuant ses efforts dans le domaine du développement durable puisque je l'ai dit au fur et à mesure de la présentation, les services financiers ont essayé de mesurer ce développement durable au sein de toutes les dépenses et on trouve un pourcentage de 20 % qui est un pourcentage que je considère très encourageant et très important. 20 % de nos dépenses d'investissement sont consacrés au développement durable de différentes façons comme je l'ai dit tout au long de la présentation.

Je vous remercie et évidemment nous répondrons à vos questions.

Mme HUARD : Merci M. le Maire. Merci également à Monsieur Médan pour vos explications et Monsieur Cousinéry qui nous a également présenté des éléments détaillés en commission.

Vous soulignez que le budget 2022 se place dans un contexte tendu avec la situation internationale dégradée, la remontée des taux d'intérêt et des prix, l'impact encore présent de la pandémie. On prévoit cependant une croissance forte de ces ressources et les impôts locaux vont notamment augmenter de 3,4 % pour chaque foyer, sans même augmenter les taux puisque ce sont les bases fiscales qui sont revalorisées de ce montant.

Les habitants d'Antony et notamment les plus modestes vont subir aussi l'augmentation des prix et des services vitaux, les coûts du logement qui vont forcément progresser, de l'énergie, des carburants, de l'alimentation. Alors dans ce budget, pourquoi n'envisagez-vous aucune augmentation du budget de l'action sociale pour élargir les aides existantes pour les familles modestes ? Nous demandons, nous l'avons déjà demandé, une aide pour la prise en charge des coûts de l'énergie, pour la pratique sportive en club pour les enfants, pour financer les licences, les coûts des équipements de sports, et à l'instar d'autres villes comme l'a déjà indiqué Sylviane Aschehoug, nous proposons notamment d'augmenter un service public d'auxiliaires de vie.

Pourquoi également ne pas envisager une baisse des tarifs pour les Antoniens les moins favorisés avec un taux d'effort plus progressif ?

Côté personnel communal, nous nous félicitons évidemment de la progression des salaires des agents et notamment en particulier des

agentes qui ont les plus bas salaires, progression qui a été imposée par les luttes et les négociations qui ont été obtenues au plan national.

Nous nous réjouissons également des perspectives de recrutements qui sont indispensables pour mener à bien les nombreux projets annoncés qui prennent du retard souvent faute de moyens.

En effet vous nous annoncez un budget d'investissements très ambitieux de 60 M€ cette année. J'espère que ce n'est pas pour imiter Valérie Pécresse à la région Île-de-France qui annonce 80 % de son projet réalisé dès les premiers mois de son mandat ! Combien de temps en effet tous ces projets mettront-ils à se réaliser, c'est la question. Et le passé ne plaide pas en votre faveur. La Ville a-t-elle les moyens humains de les réaliser ? C'est la question que nous posons.

Et sur le plan financier, nous n'avons aucune visibilité sur la programmation pluriannuelle de ces projets dont certains ne sont qu'en phase d'études mais qui comportent des coûts quand même importants ensuite, ni sur leur plan de financement pluriannuel et sur l'évolution de la dette qui va nécessairement augmenter. Vous avez donné un chiffre d'environ 15 M€ cette année en commission, combien en 2023 ou en 2024 ? Car nous notons que l'autofinancement sert à rembourser la dette antérieure arrivant à échéance très bientôt. Nous estimons que les Antoniens ont droit à la transparence sur ce sujet.

Bien sûr nous sommes favorables à l'investissement dans les équipements publics pour la collectivité et il est judicieux de bénéficier des taux d'intérêt bas pour les financer à condition que ces investissements répondent aux besoins prioritaires des Antoniens et que cet endettement soit maîtrisé. Mais vos priorités nous interrogent : elles sont sur les nouveaux quartiers « de prestige », oui nous maintenons ce terme où les promoteurs contribuent aux équipements pour valoriser leur investissement comme à Jean Zay ou Antonympole, mais les autres sont délaissés. Elles sont sur la vidéosurveillance à laquelle vous consacrez encore 1,2 M€ d'investissement et qui entraîne des coûts induits en maintenance, malgré de nouvelles études par exemple sur la Ville de Grenoble qui en confirme le peu d'efficacité. Nous constatons aussi que la rénovation de la crèche du Bois de l'Aurore est absente de ce budget en dépit du manque de place pour les enfants des Antoniens. Et côté logements, alors qu'il y a plus de 2.000 demandeurs de logement à Antony, et un temps d'attente si je ne me trompe de près de 10 ans pour avoir un logement compte tenu d'un volume d'attribution de deux cents par an à peu près, vous ne prévoyez qu'un peu plus de 1 M€, à peine un peu plus de 3 % du budget d'investissement pour le logement social.

La Ville est également dépourvue de structures d'accueil pour les jeunes travailleurs ou d'hébergements d'urgence pour les femmes victimes de violences. Sans parler de l'absence de solution d'intégration

pour les habitants du campement Roms de Jouhaux toujours menacés d'expulsion. En matière de santé vous annoncez la réalisation d'une maison médicale en centre-ville et dans le futur quartier Jean Zay. À ce sujet nous estimons que la Ville doit s'engager sur la reprise du centre de santé du Noyer Doré en gestion municipale si la Croix-Rouge maintient son projet de cession au groupe Ramsay. Et pour pallier les conséquences à long terme de la pandémie, nous souhaitons que soit étudiée la création d'une Maison de santé orientée sur la prévention et la récupération par l'activité physique et sportive.

En matière de transition écologique, nous ne sommes pas pleinement convaincus par l'affichage des composantes environnementales de 17 % dans le budget d'investissement, nous sommes évidemment pour le plan de rénovation des bâtiments communaux mais sera-t-il réalisé à temps pour atteindre les objectifs de réduction de 40 % des émissions de carbone en 2030 ? Et nous demandons qu'une impulsion soit donnée aussi pour la réalisation rapide des travaux d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

En revanche vous ne consacrez que 0,4 M€ aux mobilités durables, nous ne voyons pas là d'engagement fort sur la réduction de l'usage de la voiture à part peut-être pour ponctionner les automobilistes qui sont coupables de stationnement prolongé, et ce sujet est pourtant un

axe essentiel pour la transition écologique dont vous affichez l'ambition.

Merci de votre écoute.

M. MONGARDIEN : Merci M. Médan, merci M. le Maire. D'un côté année après année vous semblez ne pas être en mesure de réaliser tous les investissements budgétés et là vous nous présentez un budget primitif avec des investissements records pour la Ville alors que nous n'avons pas eu une capacité d'autofinancement aussi faible depuis de nombreuses années. Si on rajoute à cela la période un peu incertaine à cause du conflit en Ukraine et ses conséquences sur l'Europe lors du DOB, nous souhaiterions avoir une plus grande priorité accordée à des investissements sur des équipements utiles à la grande majorité des Antoniens et non pas réservés à une élite, du style les capteurs de la piste ou encore la célèbre fosse de plongée qui n'en finit pas de faire parler d'elle en dépenses supplémentaires nécessaires sans pourtant apporter à ce jour les recettes escomptées. Ce d'autant plus que notre capacité d'autofinancement est faible et que les services de la mairie semblent débordés à tel point qu'un arbitrage dans l'exécution de la multitude des projets envisagés sera nécessaire. C'est d'ailleurs déjà le cas puisqu'à la lecture du budget primitif nous avons découvert pour l'année 2022 la suppression en silence, et sans aucune communication claire, du budget participatif pourtant apprécié des Antoniens. Tout cela sans oublier que même si la crise Covid est moins virulente actuellement,

le virus est toujours là. Il faut savoir rester prudents à son égard et à ses conséquences sur la recette des services attendus en 2022.

Dernier point : dans ce document vous vantez les mérites de la mairie avec le choix du véhicule « LAPI » qui devait générer des recettes supplémentaires. C'est effectivement le cas et même à grands fracas puisque de nombreux Antoniens ayant pourtant acquitté un droit de stationnement annuel ont reçu par erreur et de façon répétée de nombreuses amendes des forfaits post-stationnement « FPS ». Certains ont même déjà réglé et d'autres ont dû aller en mairie alors qu'il s'agit à la base d'une erreur de la mairie. Il semblerait que le problème maintenant soit réglé mais il serait tout de même bien que d'une part la mairie communique formellement sur ce dysfonctionnement en présentant ses excuses à ses administrés dans le prochain BMO et en expliquant que c'est une erreur de sa part ; et puis d'autre part mette en place une procédure qui évite à ces personnes de se déplacer et d'aller faire la queue pour obtenir réparation, y compris pour ceux qui auraient déjà réglé ces FPS. Tous ces éléments nous amènent à voter contre le budget primitif 2022.

M. HOBEIKA : Mesdames, Messieurs, je ne suis pas un initié dans l'histoire du budget des communes, donc je suis en train d'apprendre. J'apprends en marchant. J'ai une question : vous avez bien indiqué l'inflation, 50 % des dépenses c'est du fonctionnement, on est à 4,5 %

actuellement d'inflation, donc on ne sait pas quel est le chiffre qui sera en fin d'année mais on arrivera quand même à quelque chose d'important et l'augmentation des salaires a-t-elle suivi, oui ou non, je ne sais pas ? C'est un questionnement de vue de l'extérieur parce qu'on n'a que 0,7 %, c'est la masse d'argent qui était attribuée à l'augmentation des salaires des fonctionnaires et des agents publics de la mairie. C'est ce que j'ai regardé et que j'ai évoqué. C'est une question M. Médan.

Deuxièmement on se félicite toujours de ce qui est dans l'investissement mais je remarque qu'il y a une dimension qui est un peu manquante pour moi parce que je viens du privé, c'est qu'en 2030 on a un projet d'empreinte carbone. Et dans le budget, je ne vois pas une évaluation de l'empreinte carbone dans nos bâtiments ainsi que sur la totalité de la ville d'Antony. Est-ce qu'il faudrait diriger l'investissement autrement dans le bâtiment, dans les besoins, etc., pour essayer d'atteindre l'objectif qui est décidé de 2030 de l'empreinte carbone ? Peut-être ces sujets ont été déjà évoqués mais on ne voit pas de trace vraiment dans le budget primitif que vous mettez en place.

M. le Maire : Non seulement il a été évoqué le sujet mais nous, on a eu un prix, sur le sujet de la transition écologique et du développement durable, n'est-ce pas Maryse Lemmet, nous avons eu le prix du meilleur projet pour l'avenir mais c'est un projet pour l'avenir, donc on verra ça à

l'avenir. On a un projet, ce projet sera mis en œuvre, il faut du temps pour mettre en œuvre ce projet mais on va le mettre en œuvre bien sûr.

M. HOBEIKA : Le développement durable c'est une chose, c'est l'ancien dialogue que l'on est en train de mettre en place et l'empreinte carbone de la Ville, je n'ai pas vu un plan de l'empreinte carbone et de projection jusqu'à l'année 2030 que l'on va faire à Antony.

M. le Maire : Mais vous le verrez. Pour le moment on a gagné le prix, mais on n'a pas encore communiqué là-dessus. Mais vous le verrez. Et soyez rassuré M. Hobeika, on a un très beau projet.

Qui d'autre voulait s'exprimer ? Il n'y a personne d'autre, donc la parole est à M. Médan.

M. MEDAN : Je serai assez bref parce qu'il est normal que l'opposition exprime ses regrets sur un certain nombre d'orientations, effectivement la majorité n'a pas les mêmes que l'opposition, c'est naturel, donc je ne vais pas revenir sur tous les éléments qui ont été dits. Il y a effectivement un contexte macro-économique qui peut conduire à s'interroger sur certaines valeurs. Pour l'instant, la remontée des taux d'intérêt est relativement limitée, elle n'a pas d'impact sur nos emprunts, sur nos taux, l'inflation augmente, c'est vrai que l'INSEE le dit clairement, il y a un petit peu plus d'inflation en ce moment, c'est clair, mais l'impact est encore relativement limité aussi pour le moment ; alors effectivement il peut y avoir des coûts de matériaux qui augmentent, ça on en est

conscients, mais on ne peut pas non plus... Prendre en compte un certain nombre d'éléments conduirait à se mettre dans une position d'attentisme que l'on n'a pas forcément envie d'avoir. Donc par transparence, un budget à 60 millions, c'est un objectif, c'est un budget prévisionnel, cela montre une volonté, cela montre la volonté de l'équipe de s'engager sur un certain nombre de directions et notamment sur le quartier Jean Zay qui fait partie des réalisations souhaitées par beaucoup de monde. Donc si on réalise certaines choses et que d'autres, à cause des entreprises, à cause d'un certain nombre d'éléments dont j'ai parlé tout à l'heure, sont un peu retardées, eh bien ce ne n'est pas forcément grave et on en tiendra compte pour la prochaine fois.

Vous disiez au début Mme Huard que certaines aides ne sont pas importantes, c'est facile mais nous, de notre côté au niveau du CCAS, on a bien expliqué -et M. le Maire l'a redit tout à l'heure lorsqu'il s'agissait de l'Ukraine- que l'on était aussi à l'écoute des besoins, des demandes, et que l'on pourrait éventuellement ajuster les budgets en fonction de la situation. Mais on n'a pas envie de le faire à l'avance en se disant que le pire va arriver. Ce n'est pas du tout notre façon de voir les choses. On préfère considérer que c'est le meilleur qui va arriver, en tout cas on l'espère fortement.

En ce qui concerne la question de l'autofinancement, M. Mongardien vous dites que l'on a un autofinancement qui est faible,

franchement je ne dirais pas ça. On n'a pas un autofinancement faible, on a un autofinancement qui a baissé par rapport à une période que vous avez pu noter, à un moment donné on a eu un pic à quasiment 19, on a un autofinancement qui a baissé à 13,6, c'est aussi l'impact de la crise. C'est aussi notre volonté d'orienter plus de ressources vers les RH, c'est du volontarisme, et tout à l'heure M. Hobeika pour terminer a évoqué l'inflation et les conséquences de l'inflation sur les RH, attention, l'année dernière, les salaires...

Mme GENEST : Le régime indemnitaire l'année dernière a coûté 2 M€ à la collectivité, là on est très largement au-dessus de l'inflation de l'année dernière ; cette année sur l'augmentation de la masse salariale qui est prévue au budget, 60 % de cette augmentation est prévue en termes de pouvoir d'achat. Donc quand même on ne peut pas trop nous targuer de ne pas faire tout ce qu'il faut pour que le pouvoir d'achat de nos agents continue à progresser et ce bien sûr largement plus rapidement que l'inflation ; donc je pense que là-dessus on est très à l'aise pour vous répondre.

M. MEDAN : Voilà. Et je terminerai juste par une remarque : il ne faut pas confondre non plus le rôle de la Ville avec le rôle de l'État. On n'est pas en campagne électorale au sein de la municipalité, on ne promet pas n'importe quoi à tout le monde comme c'est le cas aujourd'hui pour beaucoup de candidats. On est raisonnables, on fait avec nos

moyens, on a sur le fonctionnement un autofinancement qui est stable et qui n'est pas faible, loin de là, par rapport à d'autres villes de mêmes caractéristiques. Mais ne mélangeons pas non plus le rôle et l'action de la municipalité avec le contexte macro-économique et le rôle et l'action de l'État. Je vous remercie.

M. le Maire : Je voudrais quand même dire quelques mots également pour clore ce débat : d'abord sur l'inflation : L'inflation est actuellement bien contenue en France, autour de 4,5 % je crois, d'après le Monde ce soir, pour le mois de mars. On est loin des taux des autres pays, même en Allemagne qui pourtant est un pays où l'inflation est redoutée, on y est paraît-il autour de 7 par rapport à l'an dernier, l'Espagne serait à 10, les États-Unis sont élevés aussi, et en France on n'est qu'à 4,5, pour le moment. 10 %, vous vous rendez compte ? Mme Huard nous dit que la misère va courir les rues dans quelques semaines, qu'il y aura des pauvres partout en haillons dans Antony et qu'il faudra que le CCAS s'y mette. Moi j'ai connu l'inflation à 16 % dans les années 70 en France et il n'y avait pas de pauvres dans les rues. L'inflation ne cause pas forcément des dégâts considérables, surtout en quelques semaines. Donc il faut savoir raison garder. L'inflation pour le moment ... On a été habitués à du 0 % d'inflation pendant des années, on revient à une inflation à 3 ou 4 %, ce n'est pas encore beaucoup et de toute façon je suis persuadé que notre gouvernement, n'est-ce pas M. Mongardien,

fera tout pour garder les choses dans une situation convenable. Ce n'est pas à la Ville de lutter contre l'inflation, c'est le rôle de l'État, c'est le rôle du gouvernement, du Président de la République et je suis sûr qu'ils feront leur devoir.

Et par ailleurs l'inflation sur les comptes de la ville d'Antony n'aura pas tellement d'effet. Pourquoi ? Elle joue actuellement sur les fluides, effectivement notre courant électrique a augmenté de 30 à 40 %, ça fait 300 à 400.000 € d'augmentation; mais pour le gaz, il n'y a pas d'augmentation du tout parce qu'on a un contrat grâce au SIGEIF, le syndicat du Gaz, -vous en voyez les rapports chaque année- qui nous garantit que toute l'année 2022 on aura un approvisionnement en gaz au même prix qu'en 2021. Notre facture de gaz ne va pas augmenter cette année. Et si comme d'habitude on fait des économies dans la consommation de gaz, on paiera même moins cher pour le gaz que l'an dernier. Il y a l'inflation mais ça ne joue pas partout.

Mme Huard aussi dont la fibre sociale n'est plus à démontrer nous a reproché de ne pas avoir de foyer de jeunes travailleurs. Eh bien si, on en a. On m'a reproché, pas vous, d'avoir laissé l'État construire une résidence sociale dans le quartier Descartes, on me l'a beaucoup reproché et d'ailleurs vos candidats aux élections en ont bénéficié puisque le quartier a voté pour vos candidats pour me punir d'avoir laissé l'État construire des logements sociaux dans ce quartier ! Eh bien oui, ça

m'arrive, et donc il y a dans cette résidence 60 places d'un foyer de jeunes travailleurs qui d'ailleurs va être soutenu par le département des Hauts-de-Seine. C'est un scoop. Donc vous voyez Mme Huard, vous nous l'avez reproché, vous avez eu tort parce que ça, on l'a fait, ce n'est pas nous qui l'avons financé, c'est le Département mais on l'a fait, vous êtes rassurée. C'est ce que je voulais vous dire.

Globalement hier nous avons voté le compte administratif du Territoire, le Territoire a 24 M€ d'autofinancement, et nous effectivement on est moins bons, on n'a que 13,5 à notre budget, nous avons 13,5. Mais pour une Ville, c'est pas mal. Pour une Ville, on a pratiquement la moitié de l'autofinancement de l'ensemble des villes du Territoire. Elles sont toutes autour de 5 M€, et certaines à 1 ou 1,5 M€. Donc il faut bien relativiser les choses. Nous nous étions habitués à avoir autour de 15 M€ pendant la décennie précédente, nous avons maintenant 13,5 M€, on est un peu plus bas, moi je pense que lorsqu'on aura fini avec toutes les contraintes dues au Covid, puisqu'il reste encore 1 M€ ou 1,5 M€ de dépenses liées au Covid, que ce soit du personnel ou des dépenses liées au chapitre 011, lorsqu'on en aura fini avec ça, on reviendra autour des 15 M€. Ça, j'en suis persuadé, malgré l'augmentation très forte de nos dépenses de personnel que nous avons voulues.

Voilà ce que je voulais vous dire mes chers collègues. Je pense maintenant que nous pouvons passer au vote. M. Médan a la parole pour vous lire les différents chapitres.

M. MEDAN : Effectivement c'est la partie un peu rébarbative parce que je suis obligé de vous demander de voter séparément.

Nous votons donc le budget par chapitre.

Les dépenses de fonctionnement chapitre 011 :

Charges à caractère général 18.900.000 €	Pour 38, Contre 8 ;
Chapitre 012 Charges du personnel : 50.500.000 €	Même vote.
Atténuation de produits : 2.485.000 €	Même vote.
Autres charges de gestion courante : 27.186.717 M€	Même vote.
Charges financières : 1.830.000 €	Même vote.
Charges exceptionnelles : 184.710 €	Même vote.
Dotations provisions : 300.000 €	Même vote.
Virements à la section d'investissement : 6.376. 892,24 €	Même vote.
Opérations d'ordre : 8.586.500 €	Même vote.

En recettes :

Produits des services : 13.028.736 €	Même vote.
Impôts et taxes : 85.121.469 €	Même vote.
Dotations et participations : 12.065.313 €	Même vote.
Autres produits de gestion courante : 3.256.343 €	Même vote.
Atténuations de charges : 430.000 €	Même vote.

Produits financiers : 510.000 € Mêmes votes.

Produits exceptionnels : 285.500 € Mêmes votes.

Reprises provisions : 300.000 € Mêmes votes.

Opérations d'ordre : 515.000 € Mêmes votes.

Section d'investissement :

En dépenses :

Mobilisations incorporelles : 6.870.381 € Mêmes votes.

Subventions d'équipements versées : 1.363.000 € Mêmes votes.

Immobilisations corporelles : 31.949.153 € Mêmes votes.

Immobilisations en cours : 19.652.000 € Mêmes votes.

Dotations diverses : 10.000 € Mêmes votes.

Subventions d'investissement : 50.000 € Mêmes votes.

Emprunts et dettes assimilées : 29.934.200 € Mêmes votes.

Autres immobilisations financières : 201.000 € Mêmes votes.

Travaux effectués d'office : 60.000 € Mêmes votes.

Opérations d'ordre : 515.000 € Mêmes votes.

Opérations patrimoniales : 13.655.000 € Mêmes votes.

En recettes :

Subventions d'investissement : 15.675.083 € Mêmes votes.

Emprunts et dettes : 52.959.566,76 € Mêmes votes.

Immobilisations en cours : 30.000 € Mêmes votes.

Dotations et fonds divers etc. : 5.700.000 €	Même vote.
Autres immobilisations financières : 611.000 €	Même vote.
Produits de cession : 605.792 €	Même vote.
Travaux facturés d'office : 60.000 €	Même vote.
Virements de la section de fonctionnement : 6.376.992,24 €	Même vote.
Mots d'ordre de transfert entre sections : 8.586.500 €	Même vote.
Opérations patrimoniales : 1.655.000 €	Même vote.
Je vous remercie, le budget est donc voté.	

6 - ADOPTION DU TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES

(Rapporteur : M. Pierre MEDAN)

M. le Maire : Des taxes directes locales, il n'y en a plus qu'une pratiquement maintenant : la taxe foncière.

M. MEDAN : Oui, cela va aller vite parce que c'est exactement le même tableau que l'an dernier :

Taxes foncières sur les propriétés bâties : 25,8 %

Taxes foncières sur les propriétés non bâties : 18,67 %

Le conseil municipal est sollicité pour voter ces taux. Merci.

Mme HUARD : Pour la bonne information des Antoniens effectivement il faudrait souligner que si ces taux n'augmentent pas, les impôts augmenteront quand même puisque les bases fiscales sont revalorisées de 3,4 % ; et nous, nous constatons que la suppression de

la taxe d'habitation n'a pas le même impact pour tous et accroît les inégalités sociales ; pour Antony, si on calcule le montant moyen économisé par les 80 % les moins riches, il sera de 600 € par an quand cette taxe aura été entièrement supprimée ; et pour les 20 % les plus riches, le montant moyen économisé sera de 1.370 € environ. C'est pour montrer qu'effectivement la politique fiscale mise en place par le Président Macron a été faite en faveur des plus riches et d'ailleurs aux dépens des collectivités qui ont de moins en moins de marge de manœuvre au plan fiscal. Cela nous amène justement à demander si la Ville ne peut pas chercher à rétablir localement une forme de justice fiscale et c'est ce qui a motivé notre proposition de compenser en partie ces effets par le biais des tarifs municipaux en améliorant la progressivité de ces tarifs, en appuyant sur un taux d'effort qui soit donc plus progressif. Concernant le taux de ces taxes, nous nous abstiendrons sur cette décision puisqu'elle relève du financement de vos choix budgétaires.

M. MONGARDIEN : M. le Maire, j'ai une intervention à faire : Effectivement même si nous aimerions qu'une partie de l'augmentation du montant des taxes récupéré chaque année liée à l'augmentation des valeurs des bases imposables -et cette année cela représente quand même + 2,3 M€- puisse être rétrocédée sous forme de réduction de taxes foncières aux propriétaires qui réaliseraient des travaux d'amélioration

des performances énergétiques de leur logement comme le permet la loi, nous allons malgré tout voter pour la non-augmentation des taux des taxes locales.

M. le Maire : Vous ne demandez pas une baisse ? Si ?

M. MONGARDIEN : Il n'y a pas de baisse

M. le Maire : Si, une baisse des taux ? Ce serait paradoxal dans les conditions aussi difficiles où se trouve la France de baisser les taux, mais bon, pourquoi pas ?

(Vote à main levée : délibération adoptée par 41 voix Pour et 5 Abstentions.)

7 - ADOPTION DE L'AVENANT N°3 AU CONTRAT DE DEVELOPPEMENT (2020-2022) PASSE AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DES HAUTS-DE-SEINE

(Rapporteur : M. Pierre MEDAN)

M. MEDAN : Je vais droit au but : le projet de reconstruction de la crèche de l'Aurore pour lequel le conseil départemental avait accordé une subvention de 850.000 €, vous le savez, a été reporté, donc il a été prévu avec la Ville de redéployer cette subvention d'investissement vers le programme de construction du groupe scolaire et de la crèche du quartier Jean Zay. C'est l'essentiel de cette délibération. Il y a un élément complémentaire avec les 49.800 € liés à une enveloppe dédiée aux

actions initiées au titre de la politique de la Ville qui va être intégrée dans le contrat de développement. Ce sont les deux éléments de ce vote. Merci.

Mme ASCHEHOUG : On prend acte du report de la reconstruction de la crèche de l'Aurore et comme il n'y a rien non plus dans le budget primitif, on craint le pire. Pourtant, je vous le rappelle, pas loin de 500 familles sont en attente d'une place en crèche. Nous nous rappelons que vous aviez négocié avec le promoteur de la rue Pascal pour qu'il inclue une crèche dans un rez-de-chaussée plutôt que des logements sociaux, on aimerait bien savoir où vous en êtes de cette négociation ?

M. le Maire : Vous verrez.

Mme ASCHEHOUG : Très bien !

Mme DESBOIS : Alors un commentaire par rapport à cette délibération ou plutôt deux : nous voterons contre cette délibération car il y a un certain nombre de choix qui sont faits qui ne sont pas les nôtres, notamment l'investissement de près de 1 M€ pour affecter les subventions départementales au contrat de développement sur la vidéoprotection.

D'autre part, si l'on peut saluer les presque 50.000 € qui sont assortis en support à l'action de la politique de la Ville sur le thème de l'insertion socioprofessionnelle et du décrochage scolaire, cela nous

semble, compte tenu des enjeux sur ce thème et compte tenu encore une fois des capacités de financement du Département, très épisodique je dirais ; lorsqu'à la dernière réunion de bilan sur les priorités éducatives qui a été extrêmement instructive, et je remercie l'ensemble des acteurs qui ont présenté les éléments et les associations qui s'y impliquent, Mme la psychologue scolaire évoquait le fait que l'ensemble du confinement a profondément marqué les adolescents avec des pertes de repères dans les matières fondamentales : le français et les maths, mais que c'était encore plus marqué en termes de comportements avec les adultes, manque de repères tutélaires et voire certains qui présentaient des risques de trajectoire de désocialisation.

On voit donc bien que la lutte contre le décrochage scolaire des collégiens aujourd'hui c'est la clé, parce que qui dit décrocheur dit ensuite difficultés d'insertion professionnelle et la spirale est enclenchée. 5.000 € pour l'association « Permis de vivre la Ville » pour ces collégiens, c'est trop peu. C'est beaucoup trop peu, on doit pouvoir être beaucoup plus ambitieux, et le Département doit pouvoir davantage nous y aider. M. le Maire, vous êtes du Conseil départemental également et il me semble que c'est un sujet majeur que celui du décrochage, ce n'est pas le sujet d'aujourd'hui, c'est celui de demain. C'est un sujet qui est vraiment majeur. Merci.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 37 voix Pour et

9 voix Contre.)

**8 - OCTROI DE LA GARANTIE D'EMPRUNT A HAUTS DE BIEVRE
HABITAT POUR DEUX EMPRUNTS SOUSCRITS AUPRES DE LA
BANQUE POSTALE POUR L'ACQUISITION DE 14 LOGEMENTS SIS
152/154 AVENUE DE LA DIVISION LECLERC**

(Rapporteur : M. Pierre MEDAN)

M. MEDAN : Il s'agit de demander au conseil municipal d'accorder à la coopérative Hauts-de-Bièvre Habitat sa garantie pour les deux emprunts souscrits. Il s'agit d'un emprunt principal PLS d'un montant de 1 M€ auprès de la Banque Postale et d'un emprunt complémentaire de 600.000 € auprès de la Banque Postale aussi, avec un taux fixe de 1,27 % sur 15 ans, le précédant était au taux du livret A plus 1,11 % sur 15 ans. Donc c'est un taux indexé. Je vous remercie.

M. MAUGER : Nous vous avons demandé l'accord qui va lier Hauts-de-Bièvre Habitat au propriétaire de ces appartements. On nous a renvoyé vers notre collègue Jacques Legrand, Président de Hauts-de-Bièvre Habitat, qui nous a fourni quelques explications orales mais pas l'accord en lui-même.

Parlons du fond de l'affaire : Un promoteur a eu des difficultés pour vendre ses appartements, il a donc proposé à Hauts-de-Bièvre Habitat de prendre 14 de ses appartements neufs en usufruit. Si les

explications que nous avons reçues sont justes, cela signifie que Hauts-de-Bièvre Habitat va payer 40 % du prix de vente de ces appartements, ce qui donnerait environ 1.500 € du prix du mètre carré, et pourra ensuite les attribuer à des locataires du parc social pendant une durée de 17 ans. Le dispositif ULS « Usufruit de Locatif Social » prévoit généralement qu'il incombera au bailleur social, c'est-à-dire Hauts-de-Bièvre Habitat, de remettre les appartements à neuf avant leur restitution au nu-propriétaire, en l'occurrence un promoteur ou un investisseur.

Les inconvénients de ces dispositifs sont nombreux : les locataires seront contraints de quitter leur appartement au bout d'une durée déterminée, ce qui n'est fort heureusement pas le principe de l'habitat social ; Hauts-de-Bièvre Habitat paie 40 % du prix du logement neuf et devra remettre à neuf les logements avant leur restitution ; quant à l'investisseur, ce dispositif ULS lui permet de sortir ses biens du calcul de l'IFI, l'impôt sur la fortune immobilière. On se souvient qu'Emmanuel Macron avait dès 2018 supprimé l'impôt de solidarité sur la fortune pour en faire un mini impôt cantonné au patrimoine immobilier : L'IFI. Avec l'usufruit locatif social les investisseurs qui veulent se constituer un patrimoine locatif peuvent échapper à ce qu'il reste de l'impôt sur la fortune. C'est la raison pour laquelle, comme vous nous l'avez expliqué en commission des finances, de plus en plus de villes riches se voient proposer ce nouvel outil. Pourquoi ne pas acquérir véritablement ces

appartements de manière définitive dont le prix semble très raisonnable ?
Nous demandons que lors de la prochaine modification du PLU, ce dispositif d'usufruit locatif social ne puisse pas servir à appliquer la règle des « 2.000 m² entraînent 30 % de logement social ». La Ville n'a pas vocation à voler au secours des opérations immobilières qui tournent mal, ni au secours des investisseurs qui veulent échapper à ce qu'il reste de l'impôt sur la fortune.

M. le Maire : Personne d'autre ne souhaite plus s'exprimer sur le sujet ? On passe au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 41 voix Pour et 5 voix Contre.)

M. le Maire : Donc je constate maintenant que la gauche vote contre le logement social. 14 logements sociaux sont refusés par la gauche !

M. MAUGER : La proposition de la gauche est de les acquérir, Monsieur le Maire !

M. le Maire : Oui mais enfin, vous avez voté contre. C'est clair !

M. MAUGER : Parce que nous voulons les acquérir de manière définitive.

M. le Maire : Vous avez voté contre. Voilà. On se passera de votre accord.

M. MAUGER : Nous voulons du logement social à durée

indéterminée, du logement social à durée déterminée ce n'est pas une solution.

9 - FIXATION DES TARIFS DES ACTIVITES LIEES A L'ANIMATION – ADDITIF

(Rapporteur : Mme Christel BERTHIER)

Mme BERTHIER : Je vais clore ce débat et ce chapitre des finances et contrairement à mon cher collègue Pierre Médan, je ne vais pas parler de millions d'euros mais vous présenter une tarification à 3 € pour une nouvelle animation destinée aux enfants qui pourront donc accéder à un planétarium éphémère gonflable qui sera installé dans les locaux du Club Scientifique lors de la seconde semaine des vacances scolaires d'avril.

Cette initiation à l'astronomie opérée dans un premier temps par une animatrice du planétarium sera gratuite pour tous les enfants, c'est-à-dire qu'ils soient inscrits ou non au Club Scientifique, et nous demandons une participation de 3 € par adulte qui accompagnerait les enfants et qui souhaiterait rentrer dans le planétarium pour participer à cette animation.

Pour les autres animations, les tarifs restent inchangés et sont indiqués dans la délibération.

Mme REMY-LARGEAU : Vous avez répondu à une première question qui était de savoir dans quel lieu serait installé ce planétarium ;

donc merci pour la réponse.

Ma deuxième question portait justement sur ce choix de tarif, cela paraît assez symbolique, en même temps cela pourrait être éventuellement un frein : pourquoi ne pas voter la gratuité pour les adultes qui accompagnent des enfants ?

Mme BERTHIER : Alors vous pouvez imaginer que déjà ce planétarium, même s'il est éphémère, a un coût, et même si nous optons pour une tarification à 3 €, il ne couvrira jamais les coûts ; mais effectivement c'est un choix de tarification symbolique pour les parents parce que déjà dans un premier temps cette animation est destinée aux enfants. Il faut savoir que pour rentrer dans ce planétarium, évidemment il y a un nombre de places limité qui est de 12 personnes par session, donc il y aura quand même beaucoup de sessions : il y aura cinq sessions par jour sur 5 jours, mais limitées à chaque fois à 12 personnes. Nous estimons que cette animation est quand même destinée aux enfants, et donc pour limiter aussi le nombre d'adultes, puisque ce ne sont pas que les parents, ce serait tout adulte qui accompagnerait les enfants, nous avons décidé cette tarification qui n'est somme toute pas très élevée et qui concernera je pense peu de parents finalement puisqu'ils pourront accompagner les enfants et les attendre à l'extérieur.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

II - URBANISME - AFFAIRES FONCIERES

10 - BILAN ANNUEL DES CESSIONS ET ACQUISITIONS IMMOBILIERES REALISEES PAR LA VILLE POUR L'ANNEE 2021

(Rapporteur : Mme Perrine PRECETTI)

Mme PRECETTI : Tout au long de l'année 2021 nous vous avons fait part des acquisitions et des cessions immobilières ; il s'agit là d'approuver le bilan.

Mme ASCHEHOUG : Alors nous, contrairement à ce que vous pensez, nous sommes pour le logement social et donc nous allons voter contre parce que nous trouvons qu'il n'y en a pas assez. Nous aimerions bien une volonté de logement plus volontariste, avec plus de mixité sociale, plus d'équipements publics dans les quartiers, et nous pensons que vous devriez préempter davantage.

Mme PRECETTI : Hauts-de-Bièvre Habitat est bien fait pour construire du logement social.

M. le Maire : Oui. On passe au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 41 voix Pour et 5 Contre.)

**11 - ADOPTION D'UN PROTOCOLE D'ACCORD PORTANT SUR LES
CONDITIONS FINANCIERES DE L'ACQUISITION PAR LA VILLE D'UN
IMMEUBLE SIS 114 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE**

(Rapporteur : Mme Perrine PRECETTI)

(Lecture du rapport de présentation)

Mme PRECETTI : Il se trouve que la Ville, les services de la Ville sont assez à l'étroit à l'hôtel-de-ville et que le centre social est réparti sur plusieurs lieux, tout cela fait que c'était une opportunité pour la Ville de pouvoir reloger ses services et de créer la Maison des familles. Il a donc été décidé une préemption de 5.610 000 € en novembre, cette proposition a été refusée par le vendeur. La Ville a donc saisi le juge de l'expropriation, le juge a proposé aux parties une négociation qui a finalement trouvé un accord à hauteur de 5.900.000 € qui est finalement en-deçà du prix estimé par les Domaines qui était de 6.230.000 €. Il est donc demandé au conseil municipal d'opter pour ce protocole d'accord portant sur les conditions financières d'acquisition par la Ville de cet immeuble 114 avenue du Général De Gaulle à Antony et d'autoriser M. le Maire à le signer.

Mme REMY-LARGEAU : Merci Mme Précetti, en commission Urbanisme mes collègues vous ont déjà posé quelques questions : c'est vrai que la somme est importante et nous aimerions avoir quelques précisions sur le projet, même s'il nous a été dit qu'il y avait encore un

certain flou, mais nous voudrions revenir sur les quelques points que vous avez évoqués :

Premièrement il y a la question comme vous le disiez du CCAS. Est-ce que vous confirmez qu'effectivement le CCAS déménagerait en totalité dans ces nouveaux locaux ?

M. le Maire : Oui bien sûr, on ne va pas partager le CCAS. Si on le déménage, c'est pour qu'il soit mieux logé qu'il ne l'est aujourd'hui. Or comme vous le savez, le conseil départemental, lui, déménage ses services à la Croix de Berny. Il a acheté à grands frais deux niveaux à la Croix de Berny dans l'immeuble d'Eiffage et par conséquent le CCAS finalement le suit à quelque distance. Enfin ça, c'est le CCAS ; maintenant la Ville réfléchissait depuis déjà des années à un projet de délocalisation de services dont les membres sont très à l'étroit à la mairie et par conséquent elle va maintenant les reloger en achetant cet immeuble qu'elle trouve quand même très bien placé : il est près de la Croix de Berny, il est prêt du futur tramway, il est tout prêt, il donne sur la Zac Jean Zay, un nouveau quartier qui arrivera dans deux ans. Enfin bref, c'est un choix heureux de pouvoir bénéficier de cet immeuble et comme vous le savez, aujourd'hui le marché des bureaux est un marché déprimé, donc on a pu l'obtenir à un prix raisonnable ; par conséquent ce sera une seconde mairie pour nous. Une seconde mairie qui en plus incorporera la Maison des Familles et peut-être d'autres services qui sont

actuellement mal logés dans la ville.

Mme REMY-LARGEAU : Vous parlez justement de la Maison des Familles, c'était ma deuxième question : Vous avez évoqué ce projet à plusieurs reprises sans qu'on ait eu vraiment l'occasion d'en discuter davantage : est-ce que la Maison des Familles est en lien avec les appels d'offres de la CAF, c'est-à-dire que c'est bien une Maison des Familles qui s'adresse aussi bien aux parents qu'aux professionnels ? C'est un lieu d'accueil de l'ensemble de ces personnes autour de la parentalité, c'est bien ça ?

M. le Maire : Notre projet de Maison des Familles n'a rien à voir avec ce que l'on entend aujourd'hui depuis quelques jours de la CAF. On a lancé ce projet il y a deux ans à l'exemple de ce qui s'est fait depuis très longtemps dans d'autres villes des Hauts-de-Seine, notamment du Nord des Hauts-de-Seine, mais également à Boulogne et dans d'autres villes. Donc effectivement, oui, on suit avec intérêt ce que nous dit aujourd'hui la CAF. Est-ce que Pauline Galli pourrait d'ailleurs nous en dire un mot ?

Mme GALLI : Merci de poser la question, je vais y répondre : Le projet de Maison des Familles est porté depuis deux ans par la Ville et c'est une volonté politique de soutenir les familles à Antony. En fait ce projet est né de besoins qui ont émergé sur le territoire aussi bien des différents services utilisés par les familles et qui se trouvent confrontés

souvent à des demandes de plus en plus ciblées d'accompagnement au quotidien de la parentalité et de l'éducation par des familles, mais aussi du personnel qui intervient autour de ce public ; l'insertion familiale aussi témoigne d'un sentiment de difficulté souvent par rapport à différents moments de la parentalité. Et il y a aujourd'hui sur la Ville plusieurs projets qui sont axés sur la parentalité, qui sont portés soit par des tissus associatifs, soit par des services de la Ville, soit des services du Département. Et de toute façon on constate qu'à Antony comme dans de nombreuses villes du 92, ces actions ont besoin d'être soutenues par des ressources et repères, et c'est pour cette raison que ce projet de Maison des Familles a émergé et qu'il souhaite s'inscrire dans ce soutien aux familles dans une approche transversale et aussi Intergénérationnelle. Et donc il se trouve effectivement que le gouvernement se penche sur cette question de parentalité notamment par le biais de la question des 1.000 premiers jours, la CAF se saisit aussi de cette question depuis plusieurs années. On se rappelle 96 et l'année 99 pour les LAEP et aussi pour les espaces rencontres. Et donc évidemment dans le cadre de ce projet de Maison des Familles, nous sommes en train de rechercher des subventions et la CAF comme le Département sont des financeurs potentiels. Je pense que c'est une vraie chance que les familles Antoniennes puissent bénéficier de ce renforcement des liens familiaux.

Mme DESBOIS : Juste une remarque que j'avais déjà eu

l'occasion de partager en commission Urbanisme et je ne vise pas du tout à être polémique : c'est par rapport au choix d'installation du CCAS, certes ce sont des bâtiments je dirais fonctionnels, agréables à travailler pour les agents, avec comme vous le disiez une accessibilité RER qui est réelle, mais je pense que l'on peut s'accorder tous à dire -et Pascal Colin en particulier, on aura peut-être le débat en conseil d'administration- que la proximité aux usagers n'est pas évident, les usagers réguliers du CCAS, ceux qui sont accueillis par les conseillères en économie sociale et familiale sont-ils et vont-ils être les habitants du quartier Jean Zay ? Peut-être. Je ne fais pas de stéréotypes en fonction des quartiers mais on le sait, le sud-est de la Ville, le sud de la Ville tout court, est quand même je dirais un emplacement où il conviendrait d'imaginer un dispositif ou peut-être une antenne de proximité à travers la Maison de France Services, pour garder l'accès aux services du CCAS et à l'accueil du CCAS qui apporte beaucoup de valeur ajoutée aujourd'hui aux Antoniens, dans des endroits je dirais davantage en proximité pour éviter la renonciation à l'accès aux droits quand on sait que par ailleurs le CCAS a parfois du mal à aller chercher les potentiels bénéficiaires eux-mêmes. Merci.

M. le Maire : Enfin la ville d'Antony est quand même bien desservie. Il y a le RER à 200 mètres, la future Maison des Familles et le futur CCAS sont quand même bien desservis par les transports en

commun. Et par ailleurs, oui vous avez raison, il reste aussi le PIMMS. Le PIMMS reste là-bas, il reste là-haut et on va même le réaménager pour lui donner beaucoup plus de moyens qu'il n'a aujourd'hui pour traiter justement les problèmes du quartier. Donc je ne pense pas que nous allons réduire beaucoup les moyens d'aujourd'hui qui sont dans le sud d'Antony, au contraire.

Mme PRECETTI : Je rajoute quand même que le CCAS c'est aussi beaucoup de séniors et que dans la partie nord de la Ville il y a aussi beaucoup de séniors. Il n'y a pas effectivement que des familles en difficultés, regardez un petit peu, c'est un quartier où il y a beaucoup de séniors.

M. MAUGER : Oui et je crois que c'est bien le problème, on est dans une ville où le CCAS priorisait de manière très nette sa mission à l'égard des séniors par rapport à celle envers les publics en difficultés. Et parmi ces familles en difficultés il y a un non-recours aux services sociaux qui est relativement important. Donc la question n'est pas tellement celle de la desserte en termes de transports, c'est celle d'être effectivement à proximité des populations qui en ont le plus besoin pour augmenter le taux de recours.

M. le Maire : Pascal Colin va vous répondre.

M. COLIN : Ecoutez, je vous laisse la responsabilité de dire que l'on ne s'occupe que des séniors et pas de ceux qui sont dans la pauvreté

et dans la précarité...

M. MAUGER : Ce n'est pas ce que j'ai dit !

M. COLIN : Alors je suis très heureux de vos propos, mais d'abord le logement social, quand il y en a, vous votez contre, et lorsque le CCAS fait du social, vous trouvez qu'il n'en fait pas ! Je vous laisse la responsabilité de vos propos.

Il est certain que la vraie question que nous avons sur le CCAS qui justement développe ses activités, d'ailleurs M. le Maire me soutient pour des travailleurs sociaux en plus quand on en a besoin, il faut que j'insiste mais on est d'accord sur le fond, il est clair que le CCAS augmente ses activités et que les locaux dont il dispose ne sont pas suffisants pour assurer un travail de qualité. Et pourquoi ? Parce qu'on se développe. Je rappelle à ceux qui sont un peu plus anciens que lorsque j'ai pris la vice-présidence du CCAS, Jean-Yves Sénant n'était pas encore Maire, c'était encore à l'époque de Raymond Sibille, le CCAS était dans un des couloirs à l'accueil de la mairie. Je ne sais pas si vous voyez un peu... On était dans la vieille tradition, les anciens bureaux d'aide sociale dans un couloir avec quelques bureaux qui se promenaient. Et donc sous l'égide de Jean-Yves Sénant, nous avons pu réussir à déménager pour créer un espace adapté qui aujourd'hui est à l'étroit en conséquence de la dynamique de ses actions.

Alors j'ai bien entendu ce que vient de dire Nadia Desbois qui est,

il me semble, une juste remarque : il faut l'accès aux droits et il ne faut laisser personne sur le bord du chemin. Et c'est d'ailleurs tout le débat puisque l'opposition est présente dans le conseil d'administration et qu'elle fait entendre sa voix, on a vraiment des débats avec l'ensemble des administrateurs pour dire : Comment est-on capables de répondre le plus possible aux besoins de la population ? Bien entendu ce qu'a dit ma collègue Perrine sur le PIMMS ou d'autres endroits est tout à fait vrai, on sera présents et je pense que le déménagement sera encore l'occasion d'améliorer les conditions, de renforcer l'action et de voir comment on peut mener l'action et notre présence dans les quartiers. Je pense que l'équipe du CCAS est mobile. On est tout à fait favorables mais ça c'est un débat, mardi on a un débat en conseil d'administration et je compte sur les administrateurs dynamiques et vigilants qui sont là pour faire remonter ces questions, on n'hésitera absolument pas à aborder cet aspect.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 41 voix Pour et 5 Abstentions.)

III - TRAVAUX - CONTRATS

12 - ANTONYPOLE : APPROBATION D'UN PROTOCOLE D'ENGAGEMENT ENTRE LA VILLE D'ANTONY, LA VILLE DE MASSY ET LE RESEAU DE TRANSPORT D'ELECTRICITE (RTE) POUR LA

**REALISATION D'ETUDES APPROFONDIES DANS LA PERSPECTIVE
DE L'ENFOUISSEMENT DES LIGNES A TRES HAUTE TENSION
CHEVILLY-VILLEJUST**

(Rapporteur : M. Eric ARJONA)

(Lecture du rapport de présentation.)

Mme HUARD : Vous présentez cette convention qui représente un projet dont les coûts vont passer de 24 millions à 41 millions, c'est quand même un très gros investissement, il est étroitement lié évidemment au développement d'Antonypole et donc au vu de ces coûts, il nous paraît déjà en premier lieu indispensable que vous présentiez aux élus le plan ou au moins les masses financières prévisionnelles et le plan de financement de ce projet, je parle d'Antonypole, avec un échéancier et avec les concours financiers qui sont attendus ou espérés des institutions régionales, départementales et métropolitaines.

Par ailleurs, j'ai quelques questions pour bien comprendre le sujet : en fait quel est le coût total estimé du projet et la proportion qui est prise en charge par la Ville sur les 41 millions ? Si je comprends bien les 41 millions c'est le coût pour la Ville, donc quel est le coût total du projet ?

M. le Maire : C'est la question que vous posez, vous avez terminé votre question ?

Mme HUARD : J'aurai une autre question après, mais si vous voulez je peux la poser tout de suite : pour bien comprendre, est-ce que

la Ville de Massy envisage de réduire le périmètre ou alors de renoncer à l'enfouissement suite à la réévaluation du coût ? C'est ce que l'on comprenait de la présentation c'est-à-dire qu'il y avait une extension qui était prévue du pylône 23 à 26 et qui pourrait ne pas être faite, si on comprend bien, c'est-à-dire la part sur le territoire de Massy, si j'ai bien compris. En tout cas il semble que cette extension du pylône de 23 à 26 potentiellement puisse être remise en cause.

Troisième question si vous voulez toutes les questions à la suite : vous avez parlé d'incidents, RTE a rencontré des incidents lors de ses études, quelle est la nature de ces incidents ? Et s'il y avait des conséquences pour la Ville, quelles seraient les conséquences qui résulteraient d'un report de la phase de réalisation du projet Antonympole jusqu'à l'achèvement de l'enfouissement en 2028 ? J'entends par là les conditions financières ?

M. le Maire : Alors d'abord ce qui a provoqué cette réévaluation à la fois des délais et du prix, ce sont des incendies qui auraient eu lieu en 2018 dans des galeries existantes mais pas à Antonympole, dans d'autres galeries de RTE. Le réseau de RTE en ville est comme partout. À Paris il y a des lignes RTE sous les trottoirs... On ne sent pas les vibrations mais les lignes sont en dessous, à 1,50 mètre sous les trottoirs. Et dans une de ces galeries ou plutôt dans plusieurs des galeries il y a eu des incendies qui ont conduit RTE à revoir ses procédures avec beaucoup de

précautions, tellement de précautions que cela augmente le prix de 110 %. Alors l'évaluation du prix est certainement exagérée, il y a une part de provision pour risques dans ces prix que RTE a introduite ; le prix réel que paiera la Ville sera déterminé par les entreprises qui feront les travaux et il est bien possible que ce soit beaucoup moins cher que ces évaluations faites aujourd'hui par RTE. Néanmoins, il y aura une forte augmentation du prix, peut-être pas aussi importante que celle indiquée là mais assez forte.

Alors quels sont les financements ? A ce prix-là il est clair que très peu de projets désormais seront finançables. C'est trop cher. Aujourd'hui il y a une opération qui va être lancée pour les Jeux Olympiques à Villeneuve-la-Garenne, celle-là sera financée parce que ce sera financé par les crédits des Jeux Olympiques, là il y a de l'argent, il y a assez d'argent, il faut que ça se fasse, et donc cela se fera ; mais les autres projets qui ne sont pas financés par un budget aussi élevé risquent fort d'être abandonnés. À ce prix-là, on ne peut plus vraiment financer des projets d'enfouissement sauf lorsqu'il y a un projet de construire 3.000 à 4.000 logements. C'est ça qui paiera. On aura de quoi effectivement financer l'opération. Mais quand il n'y a pas cette perspective de construire autant de logements et de valoriser autant un site, il est clair que ce sera difficile de financer une telle opération. Donc je crains que les autres projets futurs d'enfouissement de ligne à haute tension

tombent à l'eau par l'augmentation excessive du coût.

Massy a voté le 24 mars dernier les études. Donc a priori Massy est partie prenante pour réaliser le projet, ils peuvent encore changer d'avis bien sûr mais il n'empêche que pour le moment ils sont sur un vote positif de ce projet. On ne sait pas quelle sera la décision finale. Ça, on le verra.

Alors maintenant, qui nous finance ? Jusqu'à présent on a déjà eu une subvention mais fondée sur l'ancien prix du Territoire, on avait une subvention de 20 % du prix de l'époque, 20 % de 24 millions, on avait une subvention de 15 % de la part du département des Hauts-de-Seine qui à l'époque faisait 3 millions parce que ce n'était que sur 24 millions, 3 M€ ou 3,5 M€, et on a eu une subvention pour les études de 300.000 € de la part de la Métropole du Grand Paris. Donc on va relancer effectivement nos demandes de subventions sur la base du nouveau prix à nos financeurs, le Territoire, le Département, la Métropole, et on va demander aussi à la Région puisque la Région a financé à hauteur de 15 % le projet de Clamart et de Plessis-Robinson ; donc on va demander la même chose pour le projet Antony/Massy et avec ces subventions revalorisées, il y a aussi RTE qui va participer au financement mais seulement à hauteur de 15 % à Antony parce que la ligne est relativement récente, elle date de 1995 et RTE ne valorise qu'en fonction du nombre d'années qui restent encore à tenir. A Antony il y avait encore

75 ans de vie pour ces lignes de haute tension.

Donc on va demander tous ces financements et on verra comment on arrivera finalement à couvrir ce projet. Mais je ne suis pas inquiet, le projet d'Antonypole permettra globalement de financer ce que l'on aura à financer.

Mme HUARD : On prend votre confiance mais néanmoins, au vu de vos explications, je pense que cela justifie pleinement la demande que nous formulons, c'est-à-dire d'avoir plus de détails sur le plan de financement du projet Antonypole et sur ce que vous envisagez d'y faire.

M. le Maire : Bien sûr, on en parlera, on en reparlera.

Mme HUARD : Et puisque j'ai la parole, vous aviez donné votre accord pour organiser une présentation du plan 3D sur le projet Antonypole, on souhaiterait que ce soit fait prochainement.

M. le Maire : Mais nous avons le temps sur le projet Antonypole puisque nous avons encore neuf mois.

Mme HUARD : Le plan 3 D, c'est ça ?

M. le Maire : On l'a vu le plan 3 D, on l'avait vu ici sur l'écran.

Mme HUARD : Non, on a vu un plan mais pas un plan 3 D qui permet quand même de mieux comprendre quel est le projet intellectuel.

M. le Maire : On n'a pas de plan 3 D, je ne sais pas qui vous a dit ça, ce n'est pas moi en tout cas,

Mme HUARD : Si.

M. le Maire : Non, on n'a pas de plan 3 D, mes adjoints me disent que non, vous avez dû mal comprendre ce que j'avais dit à l'époque. Bref en tout cas on en dira plus sur le projet au fur et à mesure que l'on aura des éléments.

M. MONGARDIEN : Après les études réalisées par RTE, quelle garantie on a que le budget de 41 M€ ne va pas continuer à augmenter ?

M. le Maire : Ah ça on ne sait jamais, vous savez avec les projets, les grands projets, on voit leur prix augmenter souvent. En l'occurrence d'après RTE en tout cas ce projet incorpore 15 % de surpris qui pour le moment n'est pas justifié par une dépense non-identifiée. Donc le prix normal c'est 35 mais j'ai mis 41 pour justement faire face à des augmentations de prix. Mais comme vous le savez, les grands projets parfois dérivent beaucoup plus que cela. Donc nous ne sommes pas à l'abri.

M. MONGARDIEN : Donc le montant de 41 millions n'est pas encore garanti ?

M. le Maire : Si, cela dit il faut d'abord que l'on adopte cette délibération. RTE nous dit quand même qu'une fois que l'on aura signé cela, ce sera garanti, donc si jamais il y a une hausse de prix, c'est eux qui prennent en charge.

M. MONGARDIEN : Après la réalisation de l'étude ?

M. le Maire : Oui, on va voir au moment où ce projet sera définitif et quand on va contracter, ce jour-là... Parce que là, c'est une étude préalable. Ce jour-là, le projet sera fixé à 41 millions, à moins que ce chiffre évolue encore mais ce jour-là, il sera définitif.

M. MONGARDIEN : D'accord.

M. le Maire : RTE prendra en charge les surcoûts si surcoûts il y a. Par contre on ne paiera que le vrai prix le jour venu. Si le vrai prix est inférieur, on paiera le prix inférieur. C'est une garantie à la hausse mais pas à la baisse. Ce n'est pas un problème à la baisse.

M. MAUGER : Je peux préciser la maquette 3 D dont il était question : en fait vous aviez donné une interview sur la maquette numérique urbaine qui est utilisée à Antony qui permet, vous disiez, d'imaginer et d'anticiper...

M. le Maire : C'est vous qui aviez fait cela.

M. MAUGER : Non, c'est bien vous qui aviez donné l'interview ...

M. le Maire : J'ai fait ça ? J'avoue que je ne souviens plus.

On va rechercher mais si un jour on a une maquette 3 D, on vous la montrera bien entendu.

M. MAUGER : C'était une interview bidon en fait, c'est ça que vous nous dites ? Je vous l'enverrai votre interview.

M. le Maire : D'accord. Je ne m'en souviens plus. On va voter.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 41 voix Pour et 5 Abstentions.)

M. le Maire : Exactement même vote qu'à Massy. La gauche s'est abstenue à Massy et vous aussi. Vous vous étiez concertés avec eux ?

Mme REMY-LARGEAU : Les grands esprits se rencontrent !

13 - ADOPTION D'UNE CONVENTION DE GESTION ET D'UTILISATION DES AMENAGEMENTS DU SENTIER DE LA RESERVE NATURELLE REGIONALE DU BASSIN DE LA BIEVRE A PASSER AVEC LE SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL POUR L'ASSAINISSEMENT DE L'AGGLOMERATION PARISIENNE (SIAAP) ET LA LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX (LPO)

(Rapporteur : Mme Géraldine PAULY)

Mme PAULY : Cette délibération concerne le renouvellement d'une convention de gestion et d'utilisation de la réserve naturelle régionale du bassin de la Bièvre avec le syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne, le SIAAP, et la Ligue pour la Protection des Oiseaux, la LPO.

(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

IV - PERSONNEL

14 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

(Rapporteur : Mme Claire GENEST)

Mme GENEST : C'est le tableau des effectifs qui voit la création de 52 postes et la suppression de 40 postes, je rappelle que ce sont des postes budgétaires ; régulièrement nous supprimons des postes parce qu'il faut nettoyer ce tableau des effectifs et nous sommes obligés de le passer en comité technique avant pour procéder à ce nettoyage du nombre de postes budgétaires. On a donc 52 postes.

Alors on m'a posé la question en commission et donc je m'empresse d'y répondre : sur ces 52 postes créés, 24 correspondent à des créations de postes nettes, 8 à des promotions internes, et 20 postes sont des postes de réserve qui nous permettent d'anticiper d'éventuels remplacements des agents en cas de départs pendant l'année. Je vous remercie.

Mme HUARD : Eh bien écoutez, puisque nous avons des informations détaillées aussi dans le compte administratif et dans le budget primitif, cela nous permet de constater qu'il y avait 1.258 postes budgétaires dont aujourd'hui 969 sont pourvus, et que si 40 postes sont supprimés, il reste quand même encore beaucoup de nettoyage à faire puisque je rappelle que c'était une recommandation de la Cour des

Comptes Régionale que ce tableau des effectifs soit à jour et corresponde aux postes budgétaires.

J'en profite également pour signaler que sur ces 969 postes il y a 164 contractuels, et donc l'augmentation de l'effectif de 40 emplois se traduit aussi par l'augmentation de 42 contractuels par rapport à l'effectif de décembre 2021. Ce qui fait que la critique que nous vous faisons en fait d'aboutir au remplacement de postes statutaires par des postes contractuels se révèle vérifiée.

Et une dernière chose sur laquelle je souhaiterais avoir une réponse, c'est : nous avons appris la fermeture de la brigade des parcs, ce qui entraîne le fait que quatre agents seraient en attente de réaffectation et que cette fonction serait reprise par une société privée. Est-ce que vous avez des explications à ce sujet ?

Mme GENEST : Je réponds à vos questions : sur le nettoyage on procède régulièrement au nettoyage mais on doit se laisser des postes pour nous laisser la marge de manœuvre qui nous permet de recruter ; je rappelle qu'à date nous avons 98 postes qui sont en cours de recrutement, donc il faut que l'on ait absolument de la marge de manœuvre pour pouvoir recruter.

Sur le sujet des contractuels, vous ne pouvez pas nous critiquer sur tous les sujets qui sont contradictoires : on nous critique parce qu'on ne recrute pas assez vite et quand on recrute des contractuels parce qu'on

ne trouve pas des titulaires, on nous critique aussi ! Alors à un moment donné il faut arrêter, il faut être cohérent ! Si l'on recrute des contractuels, c'est parce qu'on n'arrive pas à recruter des titulaires. Quand vous lisez les délibérations, je ne mets pas en cause que vous ne le fassiez pas sérieusement, vous le faites certainement attentivement, on recrute en priorité des titulaires et si on n'y arrive pas, on recrute des contractuels. Donc oui on a besoin de recruter, oui c'est difficile en ce moment de recruter, si on a besoin de recourir aux contractuels, on le fait et d'ailleurs la loi 2019 nous y invite largement et c'est ce que l'on fait ; mais on ne peut pas à la fois nous reprocher tout et son contraire. C'est un peu contradictoire.

Mme HUARD : Et sur la suppression de la brigade des parcs ?

Mme GENEST : Pour la suppression de la brigade des parcs, effectivement vous avez raison, nous avons trois ou quatre agents en reclassement et nous allons reclasser ces agents ; et quant au choix de passer par une prestation extérieure, c'est un choix d'opportunité et un choix de bonne gestion, et donc nous allons traiter correctement nos agents pour leur proposer des postes en reclassement.

M. HOBEIKA : Avons-nous vraiment des postes réservés à des gens handicapés ? Et combien on a de handicapés ? Est-ce qu'on honore vraiment nos engagements ?

Mme GENEST : Alors c'est un très bon sujet effectivement parce qu'on s'y attelle, mais on a encore du travail à faire, on est très conscients du travail à faire pour que l'on ait des quotas plus importants en termes de travail pour les handicapés, c'est un travail que l'on va mener, que l'on est en train d'ouvrir, donc c'est un de nos sujets, c'est un sujet sur lequel en termes de RSE et de responsabilité sociétale de la collectivité on est très mobilisés ; on fera un point plus précis sur cette question si cela vous intéresse pour voir exactement où l'on en est mais en tout cas c'est un de nos sujets prioritaires et on ne manquera pas de vous tenir au courant de l'avancée de nos projets sur ce secteur-là.

M. HOBEIKA : Je vous remercie, j'aimerais bien être invité à l'une de vos réunions sur ce sujet-là. Merci.

Mme GENEST : Vous pouvez tout à fait être invité à la commission RH, elle est totalement ouverte.

M. HOBEIKA : Merci.

M. le Maire : Je rappelle que les commissions ne sont pas fermées. Tout élu peut participer aux commissions de son choix, même s'il n'est pas inscrit ; par ailleurs je rappelle que vous pouvez aussi participer aux réunions des commissions du Territoire qui sont ouvertes aux élus, et pas seulement aux élus territoriaux de l'ensemble des villes du Territoire. Et jusqu'à présent je n'ai pas été débordé à la commission Finances par les membres du conseil municipal d'Antony.

M. HOBEIKA : On vous fait confiance M. le Maire !

M. le Maire : Très bien, vous avez raison !

M. HOBEIKA : Quand on a une question, on a le droit aussi de la poser.

M. le Maire : Vous êtes membre du Territoire, donc c'est différent, les élus ici qui ne sont pas membres du conseil du Territoire peuvent participer aux réunions des commissions du Territoire.

Mme REMY-LARGEAU : Et grâce aux indemnités gracieuses que vous nous accordez, nous avons effectivement les moyens de pouvoir assister à toutes ces commissions !

M. MAUGER : Oui, je vous remercie en effet de rappeler que les commissions du Territoire sont ouvertes mais il semble en revanche que le Territoire ne respecte pas le droit d'information de tous les élus, y compris les élus municipaux, sur les délibérations du Territoire. Ceux-ci devraient les recevoir et ce n'est pas le cas.

M. le Maire : Eh oui.

M. MAUGER : Je pense que vous pourriez vous faire le relais à la fois de cette demande et des documents auprès de l'ensemble des conseillers municipaux de cette assemblée.

M. le Maire : Très bien.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 41 voix Pour et 5 Abstentions.)

15 - ADHESION DE LA VILLE D'ANTONY AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES DU CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION (CIG) DE LA PETITE COURONNE DE LA REGION ILE-DE-FRANCE

(Rapporteur : Mme Claire GENEST)

Mme GENEST : C'est un contrat d'assurance que nous avons en propre jusqu'à présent. Nous anticipons aujourd'hui une hausse de nos cotisations et donc nous allons nous diriger vers un contrat groupe qui est proposé par le CIG et qui, s'il est légèrement supérieur en termes de taux, nous permettra d'avoir un taux garanti, stable pendant plusieurs années. Donc c'est une décision d'aller vers un contrat groupe CIG, de toute façon nous aurons effectivement des difficultés à rester sur un contrat uniquement ville.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

16 - CREATION D'UN COMITE SOCIAL TERRITORIAL COMMUN ET D'UNE FORMATION SPECIALISEE COMMUNE EN MATIERE DE SANTE, DE SECURITE ET DE CONDITIONS DE TRAVAIL ENTRE LA COMMUNE ET LE CCAS DE LA VILLE D'ANTONY

(Rapporteur : Mme Claire GENEST)

Mme GENEST : Il s'agit d'une délibération qui vise à entériner une décision de fusion du comité technique et du CHSCT. Cette fusion, je le rappelle, a été mise en œuvre dans le secteur privé depuis les dernières élections professionnelles, elle sera mise en œuvre dans les collectivités à partir des prochaines élections, c'est-à-dire décembre 2022 ; l'idée est qu'il n'y ait qu'une seule instance qui regroupe le comité technique et le CHSCT pour parler à la fois des sujets qui relèvent du comité technique mais aussi de l'hygiène et de la sécurité. Nous avons sur ce sujet fait plusieurs choix :

- Le premier choix était de maintenir le paritarisme, c'est-à-dire autant d'élus de la collectivité que d'élus représentant les agents ;
- le deuxième choix était de maintenir un nombre, nous avons interrogé les syndicats pour avoir le nombre cible d'élus et nous sommes restés sur un nombre de cinq de chaque côté, c'est-à-dire que l'on pouvait aller de quatre à six et l'on a maintenu un nombre de 5.
- et notre troisième choix est le choix d'une voix délibérative et non pas du tout consultative pour tous les sujets et non pas pour une sélection de sujets.

Pour votre bonne information mais je ne sais pas si ça vous intéresse beaucoup, à côté de cette instance est prévue une autre instance, une formation qui, elle, est strictement dédiée à la santé,

sécurité et l'hygiène, qui sera mobilisée dans des conditions spécifiques, pour l'instant on ne connaît pas encore très bien la mobilisation mais cela permettra de compléter cette première instance sur des sujets plus spécifiques. À date nous appliquons la réglementation et nous allons y voir un petit peu plus clair dans les mois à venir.

Mme REMY-LARGEAU : Merci Mme Genest, effectivement c'est un sujet qui nous intéresse, la question de l'information dédiée à la santé, à l'hygiène et à la sécurité, alors en ce qui nous concerne, on peut dire que les critiques ou du moins les réserves que l'on peut faire concernant la création des CST dans la fonction publique territoriale sont du même ordre, cela ne vous étonnera pas sans doute, que celles que l'on peut faire par rapport à l'organisation du dialogue social dans le secteur privé telle que celle qui est prévu dans le cadre de l'ordonnance travail de septembre 2017, c'est-à-dire que l'on peut regretter un nombre d'élus qui peut être inférieur, un rôle moindre des suppléants -mais ça vous allez pouvoir nous le préciser le cas échéant-, une charge de travail plus importante pour les représentants du personnel ; et puis comme vous le dites bien, la commune certes ne fait qu'appliquer la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 mais vous faites le choix -et vous le dites- d'un nombre de représentants du personnel limité à 5 alors qu'il pourrait aller jusqu'à 6, or d'après les informations que nous avons, au moins l'un des syndicats était pour avoir un nombre de 6. Est-ce que

vous pouvez nous expliquer les raisons pour lesquelles vous avez retenu le nombre de 5 ?

Mme GENEST : Alors je ne sais pas si vous connaissez bien le fonctionnement des CSE dans le secteur privé, moi personnellement je le connais particulièrement bien puisque j'étais présidente d'un CSE : il n'y a pas plus ou moins de mobilisation des salariés ou des représentants du personnel qu'avant, au contraire c'est un gage d'efficacité que de pouvoir traiter tous les sujets et souvent les sujets sont souvent mixtes entre le CT et le CHSCT, et donc on va gagner du temps à pouvoir évoquer ces sujets ensemble.

En termes de suppléants, j'imagine qu'il n'y a pas beaucoup de différence avec ce que l'on vit actuellement en ce qui concerne le nombre de personnes... Alors on va avoir aussi le sujet de cette formation supplémentaire sur laquelle je ne peux pas trop vous donner de détails parce que je ne les connais pas, et qui pourra compléter en fait la nouvelle instance sur des sujets spécifiquement dédiés à l'hygiène et la sécurité, tout cela fera que finalement on va se retrouver avec un nombre de représentants qui pourra être a minima de 5 et peut-être plus si cette formation va chercher d'autres élus que ceux qui sont spécifiquement dédiés à la première instance dont je vous ai parlé.

En ce qui concerne le nombre de personnes, on a maintenu ce qui se faisait au CT ; la plupart des syndicats nous ont plutôt répondu

favorablement pour 5, donc on est restés sur 5. Cela nous a paru un gage de fonctionnement correct et de mobilisation acceptable des élus du personnel.

Mme HUARD : Oui, je voudrais quand même réagir sur ce que vous dites. Nous sommes parfaitement au courant de ce qui se passe dans les CSE du secteur privé. Je suis moi-même élue du personnel et j'ai exercé également les fonctions de secrétaire du CSE. Toutes les enquêtes qui ont été menées suite au passage au CSE indiquent, enfin les enquêtes menées auprès des représentants du personnel indiquent un appauvrissement du dialogue social, une surcharge de travail et des élus qui ont beaucoup de difficultés vis-à-vis de leur direction à mener un véritable dialogue. Alors j'espère que ce ne sera pas le cas à la mairie d'Antony mais malheureusement la réduction des moyens des représentants du personnel n'est pas de nature à favoriser ce dialogue.

Mme GENEST : Ecoutez, espérons que cela ne nuise pas au dialogue social, à date le dialogue social est d'excellente qualité, on a pu voir les résultats très positifs que ça a pu donner lors des différentes négociations notamment du temps de travail et aussi des critères du CIA, donc on peut considérer que ce dialogue de confiance se maintiendra en dépit d'une modification que je juge assez... j'allais dire assez mineure de l'organisation parce que si c'est complété par une autre formation Hygiène Sécurité, cela risque de ne pas avoir beaucoup d'impact sur

notre fonctionnement de la nouvelle instance qui est en train de se créer.

M. le Maire : Donc le comité social territorial, nous allons le voter.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 41 voix Pour et 5 voix Contre.)

M. le Maire : Et maintenant comme on va attribuer des subventions aux associations sportives, je propose à Leïla Rafik de se retirer de la salle provisoirement. M. Reynier vous avez la parole.

V - SPORTS

17 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

(Rapporteur : M. Patrick REYNIER)

M. REYNIER : Le volume global des subventions qu'il est proposé d'attribuer aux associations sportives s'élève à 1.382.083 € contre 1.322.083 € l'année dernière. Ce volume global des subventions se répartit entre 48 associations. Je voudrais préciser que depuis cette année le versement de subventions publiques aux associations est conditionné à la signature d'un contrat d'engagement républicain.

Mme CHABOT : Le travail qui a été fait en amont du conseil municipal en commission avec la communication du bilan des clubs sportifs et des explications très claires nous permet de comprendre la modulation des subventions aussi bien à la hausse qu'à la baisse ; et

nous nous réjouissons de voir que la pratique sportive associative a retrouvé presque son niveau pré-Covid. Nous saluons aussi le fait que tous les clubs, y compris Antony basket pour lequel j'avais proposé l'année dernière qu'on leur sucre la moitié des subventions puisqu'ils étaient en retard, tous les clubs ont proposé leur demande dans les délais, ce qui effectivement je pense en facilite l'étude. Le problème du coût des adhésions qui peut être un obstacle pour certaines familles a été abordé lors de cette commission et nous savons qu'il y a des aides comme le Pass 92 ou via le CCAS, mais est-ce que nous sommes bien certains qu'ils sont bien connus de leurs potentiels bénéficiaires ? Et est-ce qu'on en fait assez la promotion lors de la rentrée en septembre au niveau des écoles et au niveau du forum des associations ?

Nous saluons également la mise en œuvre du contrat d'engagement républicain qui, s'il impose ce qui pourrait être perçu comme une formalité administrative supplémentaire aux associations subventionnées, est également un obstacle sur lequel on peut construire le vivre ensemble en réaffirmant les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine ainsi que les symboles de la République.

Nous avons appris aujourd'hui que la Ville va reprendre la gestion de l'association Sports Loisirs Antony avec ses salariés à compter du 1er septembre 2022, il ne me semble pas que cette association bénéficie de

subvention. A priori la Ville devrait reprendre à l'identique l'offre d'activités et la politique tarifaire pour les adhérents, ainsi que le personnel volontaire. Nous imaginons que tout ceci va avoir un retentissement sur le budget de la Ville et il faudra peut-être que ce sujet soit abordé un peu plus tard.

Nous avons parlé l'année dernière avec les Jeux Olympiques qui approchent du fait qu'Antony aurait un plan événementiel autour de « Antony Terre de Jeux », est-ce que cela a avancé ? Et Mme Huard a tout à l'heure souligné la problématique du sport sur ordonnance, du sport santé, c'est vrai que cela nous paraît aussi être quelque chose qui pourrait être très important à aborder au niveau de la municipalité, peut-être pas un lieu dédié d'ailleurs puisque le sport sur ordonnance en fait s'adresse aux personnes en affection longue durée et pour lesquels l'activité physique fait partie, en fait c'est un véritable traitement. Plusieurs professionnels peuvent dispenser l'activité sportive à ces personnes, que ce soit des coachs dédiés à l'activité physique adaptée, des professionnels paramédicaux ou des personnes certifiées par la fédération sportive ; nous pensons qu'il pourrait être intéressant qu'il y ait un groupe de réflexion municipal qui s'empare de cette problématique pour offrir aux Antoniens un véritable développement du sport sur ordonnance dont on sait qu'il se heurte à un certain nombre d'obstacles pour son développement.

M. REYNIER : Je crois qu'on a déjà reçu une association qui est prête effectivement à s'engager pour faire ce sport avec des personnes âgées, avec aussi des médecins qui donneraient des ordonnances pour que ces personnes puissent faire du sport dans certaines conditions. Donc on a reçu une Présidente d'association et on verra à la rentrée quelles sont les possibilités pour organiser cette association et surtout comment la développer sur Antony. Mais en tout cas les contacts sont pris avec cette association.

Mme CHABOT : Et pour l'association Sports Loisirs Antony ?

M. REYNIER : Pour Sports Loisirs Antony, M. le Maire a donné son accord pour que Sport Loisir Antony soit repris, et pour les adhérents cela ne changera absolument rien. Je veux dire qu'il y aura toujours les mêmes activités, qu'il n'y aura pas d'augmentation de tarifs ; les tarifs seront au même niveau, les animateurs seront repris dans les mêmes conditions, donc cela ne changera rien. C'est simplement que la Ville reprend cette association.

Mme CHABOT : Et pour l'instant, ils n'avaient aucune subvention ?
C'est ça ?

M. REYNIER : Non, aucune subvention municipale, ils avaient simplement les installations gratuites.

Mme HUARD : Je suis étonnée que l'on apprenne au détour d'une conversation je dirais, puisque cela n'a pas été évoqué en commission de

votre part en tout cas, la reprise de Sports Loisirs Antony, cela me paraît un sujet important effectivement.

Je voudrais compléter un petit peu certains points évoqués par Agnès Chabot sur le fait que nous nous félicitons effectivement de la reprise de cette activité sportive et du volume de subventions, cependant nous considérons que la Ville devrait utiliser davantage ces conventions et les compléments de financement au titre des « projets de promotion » pour impulser des actions dans les domaines qui nous préoccupent, que l'on a déjà évidemment exposés, c'est le développement du sport pour les nouveaux publics ; alors vous en avez parlé, il faut espérer qu'effectivement cela pourra déboucher pour les séniors mais aussi pour les jeunes, les enfants, les ados puisque la pandémie a quand même accentué des habitudes sédentaires de repli, l'addiction aux outils numériques, et que cela a un impact sur la santé physique et psychologique.

Et sans même le sport par ordonnance, le sport tout court est un facteur de santé. Il y a le développement de la pratique sportive féminine, je pense que c'est un sujet dont les collectivités se saisissent activement. Nous, nous regrettons qu'Antony n'ait pas retenu la plupart des projets de promotion qui cherchaient à développer cette pratique, qui passent souvent par une pratique de loisirs, c'est pour ça que la question de Sport Loisirs à Antony est aussi importante pour la pratique féminine puisque la

pratique féminine est globalement plus axée sur le loisir que sur la compétition. Cela changera peut-être, ça évoluera peut-être, les femmes ont aussi vocation à être des compétitrices mais il se trouve que c'est comme ça aujourd'hui.

Troisième sujet : la prévention et la sensibilisation au sujet des violences sexistes et sexuelles dans le sport. C'est pour nous quelque chose qu'il faut absolument faire, même si l'on pense souvent qu'il n'y a pas de problèmes, il peut y en avoir.

Et également l'accès au sport pour les personnes handicapées. Il y avait aussi plusieurs projets qui concernaient des actions pour le sport et le handicap et elles n'ont pas été retenues.

Donc voilà les points que nous estimons devoir être développés.

M. REYNIER : Concernant le sport de handicap, nous avons une association handisport. Je voudrais vous dire aussi que le 1er juin, Antony Sport Athlétisme va organiser le premier meeting à Antony, un grand meeting, et il y aura des épreuves Handisport. Il y aura le 400 mètres avec notre champion olympique mais il y aura d'autres épreuves qui seront organisées.

M. le Maire : Pour ceux qui souhaitent qu'Antony s'occupe des handicapés en sport, je rappelle tout de même que nous avons un champion olympique, un champion para-olympique à Antony.

M. REYNIER : Charles Antoine Kouakou.

M. le Maire : Charles Antoine Kouakou, champion para-olympique du 400 mètres. Il faut quand même le savoir puisque vous nous reprochez de ne pas faire suffisamment de sport pour les handicapés, nous avons un champion paralympique à Tokyo.

Mme HUARD : C'est très bien, c'est absolument formidable mais il y a la pratique de compétition et puis il y a aussi le développement de l'accès de tous les publics. Et on sait que c'est aussi une difficulté pour de nombreuses personnes.

M. le Maire : Oui mais ce public est très connu à Antony puisque ce club de handisport date des années 80, donc il a plus de 40 ans d'existence ; et en 2016, aux Jeux Olympiques précédents nous avons présenté une équipe de joueuses de tennis de haut niveau handicapées qui ont fait de bonnes performances à Rio de Janeiro. Donc nous nous occupons beaucoup du sport de handicap et à un très haut niveau d'activité pour certains. Mais il y a aussi d'autres joueurs qui sont de niveau moins élevé, chacun participe. Nous sommes très engagés, la Ville d'Antony est très engagée dans le sport de handicap. D'ailleurs un ancien conseiller municipal que vous avez peut-être connu pour certains d'entre vous était un champion de sport handicapé de tennis.

M. REYNIER : Je voulais rappeler aussi justement que pendant des années Antony a organisé un tournoi de tennis en fauteuil.

M. le Maire : Oui en fauteuil, à la Grenouillère.

M. REYNIER : Il a démarré d'abord sur le stade Georges Suant et ensuite à la Grenouillère.

M. le Maire : Oui.

M. REYNIER : Et quand ce tournoi était organisé, les écoles primaires étaient invitées à faire des activités justement en handisport. Toutes les écoles étaient invitées.

M. le Maire : Y a-t-il d'autres questions concernant les subventions aux clubs sportifs ? Non, donc on passe au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 45 voix Pour et 1 ne prenant pas part au vote : Mme RAFIK.)

18 - ADOPTION DE CONVENTIONS ET D'AVENANTS DEFINISSANT LES MODALITES D'UTILISATION DE SUBVENTIONS MUNICIPALES VERSEES A DIFFERENTES ASSOCIATIONS SPORTIVES

(Rapporteur : M. Patrick REYNIER)

(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibération adoptée par 45 voix Pour et 1 ne prenant pas part au vote : Mme RAFIK.)

VI - AFFAIRES DIVERSES

19 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS NON SPORTIVES

(Rapporteur : Mme Anny LEON)

M. le Maire : Il s'agit de subventions à des associations autres que sportives, donc Wissam Nehmé et Claire Genest qui préside l'APA se retirent. Par contre Leïla Rafik peut rentrer dans la salle, félicitations.

(Lecture du rapport de présentation.)

Mme ASCHEHOUG : J'ai une demande et une question : D'abord à propos du contrat d'engagement républicain, contrairement à mes collègues d'Antony en Mouvement, je trouve que ce n'est pas terrible et je ne suis pas la seule à le penser puisqu'un avis négatif a été donné par la Commission nationale consultative des droits de l'homme qui, je le rappelle, est une autorité administrative indépendante mais qui fait partie de la structure de l'État. La CNCDH a demandé à ce que soit abandonné ce contrat d'engagement républicain pour toute association bénéficiant ou souhaitant bénéficier de subventions car cela ferait naître un contrat généralisé de méfiance envers les associations qui ont pourtant un rôle fondamental pour faire vivre l'ordre dans la République. Il faut faire en sorte que ce contrat ne devienne pas un carcan pour les associations et décourage les personnes qui voudraient s'engager. À Antony surtout, on sait que quand même on détient quelques records au niveau d'un bon nombre d'associations, il ne faudrait pas que cela fasse d'un seul coup un gros trou avec des oublis et particulièrement les petites associations qui ne sont pas tenues de suivre le plan comptable associatif. On leur

recommande de s'en inspirer mais elles ont la possibilité de se contenter d'enregistrer de manière chronologique des dépenses et des recettes sur un simple cahier ou un fichier Excel. Pour toutes celles-ci à qui on évite d'avoir à chercher un trésorier, on vous demande de permettre cette souplesse encore et de faire en sorte que ce contrat ne soit pas quelque chose qui les étangle. Ça, c'était ma demande.

Et puis une question : nous avons été informés que le Conseil des Jeunes Citoyens avait été contacté par un de ses anciens membres qui milite aujourd'hui au sein de l'association SOS Racisme afin d'organiser sur la Ville une étape du projet Salam Shalom Salut, projet au sein duquel un groupe de jeunes d'origines diverses réalise un tour de France. Je crois que ce soir ils étaient dans le nord. Intervenant un peu partout dans l'hexagone, dans des villes pour parler du vivre ensemble et encourager les jeunes à s'engager au quotidien, la requête de cet ancien membre du CJC a été déclinée sous prétexte que SOS Racisme était trop connotée politiquement, alors même que l'idée était de permettre aux différents conseils et jeunes de la Ville de se saisir de ce projet pour en faire une étape qui soit à l'image de la ville.

Alors là, je vous avoue ma surprise devant ce refus, il s'agissait d'une rencontre pour des jeunes au sein d'un projet dont je rappelle le nom : Salam Shalom Salut, le seul titre conviendrait au conseil du bien vivre ensemble. Apprendre aux jeunes le bien vivre ensemble et le sens

du mot « engagement » devrait faire envie à toutes les municipalités et je voudrais bien savoir ce qui a pu motiver ce refus.

M. le Maire : Nous n'avons pas été, nous, informés de ce projet et de la réponse donnée par je ne sais pas qui, en tout cas pas par un membre responsable du conseil municipal.

Mme ASCHEHOUG : Bon, très bien. Mais c'est pourtant quelqu'un de la mairie ou quelqu'un de l'organigramme qui a donné cette réponse.

M. le Maire : Quelqu'un de la mairie ? En tout cas ce n'est pas moi et ce n'est personne ici.

Mme CHABOT : Au contraire des associations sportives pour lesquelles nous avons tous les éléments pour nous positionner, nous n'avons pas beaucoup d'éléments pour ce vote. Le montant total des subventions municipales est de 272.000 € dont 110.000 vont pour le personnel communal, il y a donc 160.000 € pour 73 associations. Nous restons quand même assez surpris des 40.000 € qui ont été attribués à l'Association des Familles et des Liens, ce qui représente quand même un quart de ce budget, c'est absolument énorme par rapport au reste des associations associatives d'autant que l'association qui vient après est l'orchestre d'harmonie de la ville d'Antony pour 16.200 €.

Nous avons par ailleurs une question déontologique : Est-ce qu'il est vraiment déontologique qu'un ou une conseillère municipale réalise

des prestations tarifées aux adhérents dans une association qui reçoit une subvention de la Ville ?

Pour toutes ces raisons nous allons nous abstenir.

M. le Maire : Décidément vous lui en voulez à cette association qui est pourtant subventionnée déjà par le Département et par la CAF et dont la subvention va être augmentée très fortement certainement par la CAF dans le cadre de sa politique des 1.000 premiers jours ! C'est très important ce qu'elle fait et c'est pour cela que compte tenu des études qui ont été faites récemment dans le cadre des neurosciences, il est vraiment indispensable de soutenir cette association qui est la première à Antony à avoir lancé de telles activités ; donc nous, en tout cas, nous allons voter pour.

Mme DESBOIS : Le sujet M. le Maire n'est pas l'objet, et je pense que vous le savez, on va le poser sur la table : c'est le conflit d'intérêt. Il n'y en a pas d'autre.

M. le Maire : Il n'y a pas de conflit d'intérêt, Madame Galli n'est pas responsable, elle n'est pas salariée de cette association, c'est tout. Contrairement à ce que vous soutenez, ce n'est pas vrai, c'est faux, c'est une fake-news, et vous y croyez, c'est dommage. Et donc nous soutenons cette association et nous allons la soutenir encore plus à l'avenir.

Mme DESBOIS : Le problème n'est pas le soutien mais le conflit

d'intérêt.

M. le Maire : Mais il n'y a pas de conflit d'intérêt !

Mme DESBOIS : J'ai un complément à dire, excusez-moi pour changer de sujet même si ce sujet-là est important, j'en suis navrée et les éléments sont sur internet... il me semble que tout le monde doit être exemplaire, y compris sur des objets qui sont nobles. C'est vraiment le sujet et je dirai que ce type de pratique fait que vous pouvez aussi avoir d'autres associations qui viennent sonner et vous voir. C'est vraiment mon sujet. Mon sujet n'est pas de remettre en cause l'intérêt pour les Antoniens, Mme Galli le sait très bien, mon sujet est le fait qu'il y a des règles de droit en la matière effectivement et vous les avez appliquées par ailleurs, lorsqu'on sort, lorsque des délibérations peuvent éventuellement concerner un périmètre en termes associatifs.

Je me permets simplement, puisque l'on parle des associations non sportives, de rappeler à votre attention la délibération du conseil municipal du 3 décembre 2020 qui a dans le cadre du projet « Territoire zéro chômeurs longue durée » acté la candidature de la Ville d'Antony, ce qui était une très bonne chose, il a été institué à ce moment-là un comité local pour l'emploi avec un certain nombre de membres du conseil municipal qui ont été appelés à siéger dans ce comité local. Aujourd'hui on a une seconde voie d'expérimentation qui offre la possibilité à 50 territoires d'accéder au fonds d'expérimentation, donc pour lancer le

projet sur la commune qui est je crois appelé et porté par tous les conseillers municipaux ici présents, la délibération ayant été votée à l'unanimité, et sur ces 50 territoires il y a déjà 44 territoires qui ont déjà déposé un dossier, ma question est la suivante : le comité local pour l'emploi qui est un organe je dirais de gouvernance essentielle pour la bonne conduite de ce projet et permettre le dépôt de cette candidature ne s'est pas réuni depuis maintenant un an, c'était en avril 2021, quand est-ce que vous entendez effectivement remobiliser l'ensemble de ses acteurs de manière à faire en sorte qu'on puisse déposer et se donner les moyens de déposer le dossier de candidature ?

M. le Maire : Mme Desbois, vous êtes membre de l'association TZCLD et vous y avez de l'influence à ce que je crois, et n'y a-t-il pas un conflit d'intérêt à défendre... ?

Mme DESBOIS : Il ne s'agit pas d'une subvention de 40.000 €, Monsieur le Maire, il s'agit d'un organe dans lequel... Il ne s'agit pas d'une subvention de 40 000 €.

M. le Maire : Mais si ! Mais si ! Le TZCLD a demandé une subvention et à mon avis vous y avez de l'influence.

Mme DESBOIS : Cela n'a rien à voir !

M. le Maire : Si ! conflit d'intérêt ! Vous allez voir, vous allez voir, je vais m'occuper de vous !

Mme DESBOIS : Je n'exerce pas d'atelier tarifé pour

l'association, M. le Maire.

M. le Maire : Très bien. Donc on passe au vote, qui est-ce qui est pour les subventions aux associations autres que sportives ?

(Vote à main levée : délibération adoptée par 36 voix Pour, 8 Abstentions et 2 ne prenant pas part au vote : M. NEHME et Mme GENEST.)

20 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DE COHESION SOCIALE ET DE REUSSITE EDUCATIVE POUR 2022

(Rapporteur : M. Marc-Ali BEN ABDALLAH)

M. BEN ABDALLAH : Juste pour rappel : dans la délibération du conseil municipal du 26 septembre 2019, une annexe au contrat de ville a été adoptée pour la période 2020/2022 dans le cadre de la prorogation de ce contrat qui était initialement prévu pour la période 2015/2020, donc pour l'année 2022, la dernière année de cette prorogation la programmation proposée par la Ville répond aux objectifs prioritaires sur les trois axes du contrat de ville qui, je le rappelle, sont : cohésion sociale, environnement, cadre de vie ; emploi et développement économique ; je citerai quelques grands axes sur ces trois axes précisément.

Sur la cohésion sociale l'effort a porté sur des actions de prévention, de la scolarité ou d'accompagnement éducatif pour les 6/11 ans ou les 12/17 ans notamment avec des piliers historiques de la politique de la Ville comme Pierre Kohlmann, l'axe initié à la parentalité, des actions de médiation pour les populations les plus éloignées, notamment les familles résidentes, je pense aussi à un autre acteur historique qui s'appelle l'association Femmes Relais, je ne les citerai pas tous bien entendu, je n'en cite que quelques-uns, et des actions assez spécifiques comme la lutte contre la violence faite aux femmes ou l'exclusion ou l'alphabétisation.

Sur la partie emploi, développement économique : l'essentiel de l'effort a porté sur les questions d'insertion professionnelle à destination des adultes et des jeunes aussi. Et notamment une nouvelle association Perspective et Médiation qui est associée avec la mise en place du Plan Régional d'Insertion des Jeunes, le PRIJ, dans lequel la commune a intégré maintenant depuis un an des actions de formation comme l'école de la seconde chance par exemple ; et enfin sur l'environnement cadre de vie il s'agit essentiellement d'associations qui vont travailler en interaction avec les habitants et leur environnement comme les actions de jardins partagés par exemple ou le soutien à des créateurs de liens comme Activ'Doré auprès des jeunes, 300 jeunes à peu près sont concernés ; ou bien Need Radio bien connu dans les quartiers.

Il faut souligner que beaucoup de nos acteurs de terrain ont une capacité à aborder plusieurs problématiques, ayant une grande expérience et connaissance de leurs sujets, ce qui donne à la Ville en matière de politique de la ville un maillage assez solide. Le conseil municipal dans son intégralité a reçu le détail des actions, des bilans, le détail de leur financement aussi, et là je tiens particulièrement à remercier le travail des services, la chef de projet Laurence Bourgeois, ses services, Pascal Denis qui est chargé de missions auprès de la Direction des Services pour la préparation et la mise en place et la diffusion de ces synthèses exhaustives dont je sais que certains membres du conseil appelaient de leurs vœux l'année précédente.

Alors pour terminer, je dirai simplement que comme l'a dit M. le Maire en début de ce conseil municipal, la Ville d'Antony est aujourd'hui classée cinquième ville parmi les plus solidaires et pour qu'elle le reste, il est donc demandé au conseil municipal de voter un effort conséquent de 463.250 € auxquels s'ajouteront 55.178 € de Hauts-de-Bievre Habitat pour soutenir son maillage : ces efforts permettront dans les mécanismes partenariaux de la politique de la Ville d'adjoindre des cofinancements de l'État, du Département, de la CAF entre autres, ce qui nous fera au total un financement de 1.533.588 € pour toutes les actions qui seront menées dont vous avez reçu le détail. Je vous remercie.

M. MAUGER : Merci pour cet exposé, je vous remercie de nous

avoir effectivement fourni le tableau des financements croisés et d'avoir reculé le vote du budget de la Réussite Éducative par la Caisse des Ecoles qui devait initialement se tenir le lendemain même du débat d'orientation budgétaire.

En revanche, je n'ai pas reçu de réponse sur une autre demande déjà formulée l'année dernière et sur laquelle je vous ai encore relancé cette année, M. le Maire : J'avais aussi évoqué ce sujet avec mon collègue Ugo Di Palma, c'est celui de la révision des statuts de la Caisse des Ecoles. Ces statuts datent de 1960 et n'ont plus rien à voir avec le fonctionnement actuel de la Caisse des Ecoles. Aujourd'hui seulement deux des trois associations de parents d'élèves sont représentées et seulement deux des quatre groupes municipaux siègent à la Caisse des Ecoles. Les sujets qui touchent à l'éducation sont nombreux et importants, ils méritent d'avoir une Caisse des Ecoles qui fonctionne avec des règles mises à jour et qui assure une meilleure représentativité.

M. le Maire : Oui, c'est un sujet effectivement très majeur ; c'est un sujet majeur ; on a utilisé la Caisse des Ecoles parce qu'il fallait une structure qui reçoive les subventions de l'État pour la réussite éducative. C'est tout. Elle existait, cela faisait longtemps qu'elle ne servait plus à rien, mais elle existait donc on l'a utilisée, mais elle ne servait plus à rien, c'est tout. Maintenant s'il faut effectivement revoir les statuts, cela ne sert à rien parce que de toute façon on créera une association ad hoc

qui recevra les subventions de la réussite éducative. Mais la Caisse des Ecoles en tant que caisse des écoles n'existe plus, on est d'accord ?

M. MAUGER : Je ne sais pas pourquoi vous voulez vous débarrasser de cette Caisse des Ecoles, pourquoi est-ce qu'elle vous gêne ? Dans d'autres villes, elle s'entretient d'un certain nombre de sujets, il y a quelques années nous avons des réunions de bilan de rentrée par exemple, elle ne s'est pas toujours occupée que de la réussite éducative. C'est ce que vous en avez fait aujourd'hui.

M. le Maire : Cette Caisse des Ecoles, c'était sous Patrick Devedjian donc ...

M. MAUGER : Non, je ne siégeais pas à ce moment-là en Caisse des écoles M. le Maire ! Non, il y a quelques années, dans les années 2012, 2013 à peu près, nous avons un bilan de rentrée en caisse des écoles. Nous avons d'autres réunions que celle touchant à la réussite éducative.

M. le Maire : Je ne m'en souviens pas, la caisse des écoles était laissée en déshérence depuis 30 ou 40 ans.

M. MAUGER : Je ne dis pas qu'elle se réunissait tous les deux mois mais elle se réunissait 3 ou 4 fois par an.

M. le Maire : Non, ce n'était pas la caisse des écoles, c'était M. Le Bourhis certainement qui avait dû lancer ça, mais ce n'était pas dans le cadre de la caisse des écoles en tant qu'établissement public

administratif, non, cela fait 40 ans qu'elle n'existe plus en tant qu'établissement public administratif, enfin elle existe toujours mais elle survit ... on lui a donné un budget uniquement pour porter la subvention de l'Etat pour la politique de la Ville.

M. MAUGER : Elle devrait servir à autre chose !

M. le Maire : Oui, en tout cas, ce n'est pas notre politique du tout.

Mme DESBOIS : Rapidement, ce n'est pas une question, simplement pour dire que le bilan, je l'ai dit tout à l'heure, de la réussite éducative est un bilan qui est très complet, et je voudrais resaluer l'implication des associations parce qu'il y a beaucoup d'acteurs de terrain, une myriade d'acteurs qui œuvrent au quotidien pour la réussite éducative de la Ville et sur la politique éducative de la Ville, c'est très favorable, et saluer aussi les choix qui ont été faits avec le développement de nouvelles actions dont le coup de pouce langage en maternelle ; on sait que c'est important pour les enfants de maternelle de pouvoir avoir accès, pour ceux qui en ont besoin, à cet apprentissage du langage.

Également un investissement axé davantage, cela a été relevé, sur l'ingénierie du dispositif qui permet de robustifier le repérage aussi dans la cellule de veille, donc ça paraît très favorable. Et simplement un sujet par rapport effectivement à l'achèvement, enfin à la perspective qu'on n'espère pas collectivement de clôture du contrat de ville qu'on a

déjà eu l'occasion d'aborder avec M. Ben Abdallah en commission, je crois savoir que 2022 va être le temps de l'évaluation de manière à préparer au mieux la suite et espérer collectivement la reconduction du contrat de ville, pour autant il peut y avoir un scénario défavorable qui fasse que l'on n'ait pas ce contrat de ville et il me semble important qu'on puisse l'envisager peut-être en sanctuarisant d'ores et déjà un certain nombre de priorités qui puissent permettre effectivement dans un cas très défavorable de pouvoir maintenir les actions qui devront l'être au bénéfice des enfants. Merci.

M. BEN ABDALLAH : Pour le travail qui va être engagé avec les services, avec tous ses acteurs, pour toutes ses actions et peut-être même de manière encore un peu plus accrue, il faut que l'on se dote, que la Ville choisisse une méthode d'évaluation ; l'idée en fait sera quand même de rapprocher les fondamentaux du quartier, c'est-à-dire où est-ce que l'on en est de manière concrète sur le plan social et économique ? On aura un recensement par exemple de l'INSEE cette année qui va se mettre en place, donc on aura certainement une visibilité beaucoup plus claire notamment sur les conséquences de la crise du Covid sur le quartier et autres ; on abordera ce problème-là de cette manière un peu globale à partir de ces fondamentaux, on évaluera ce qui aura été réussi au contrat de ville parce qu'il y a des choses qui ont été réussies, on verra ce qui l'a été un peu moins, et on adaptera à partir de là en tirant

les cibles opérationnelles qui seront adoptées par la Ville. Et on verra ensuite, après effectivement c'est une décision de l'État, pour savoir si le Noyer Doré, enfin disons le périmètre actuel, sera maintenu, si le quartier restera, en tout cas pour nous il est d'ores et déjà certain que nous ferons tout pour maintenir encore quelques années le quartier en politique de la ville, du moins on va défendre cette position parce qu'il y a effectivement encore des sujets.

Et après, encore une fois, il y a une décision politique qui sera prise au niveau du prochain gouvernement, nous ne connaissons pas les critères qui seront retenus et il faut savoir qu'il est probable que le quartier du Noyer Doré n'est certainement pas le quartier de Ville le plus difficile dans les 1.500 qui existent en France, mais il faudra que l'on se batte. Il faudra que l'on soit capables, que le conseil municipal soit capable justement d'adopter on va dire les bonnes dispositions et en tout cas la Ville, l'exécutif, fera il me semble tout ce qui sera en sa mesure pour pouvoir défendre justement le maintien de ce quartier dans ce dispositif. Mais cette évaluation, on la fera de la manière la plus méthodique et approfondie possible, ça c'est certain.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 45 voix Pour et 1 ne prenant pas part au vote : Mme GENEST.)

**21 - ADOPTION DE CONVENTIONS ET D'AVENANTS DEFINISSANT
LES MODALITES D'UTILISATION DE SUBVENTIONS MUNICIPALES
VERSEES A DIFFERENTES ASSOCIATIONS NON SPORTIVES**

(Rapporteur : Mme Anny LEON)

**(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée :
délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)**

**22 - ADOPTION DU PROGRAMME D'ACTIONS RELATIF AU FONDS
INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE POUR
L'ANNEE 2022**

(Rapporteur : M. Saïd AIT- OUARAZ)

M. AÏT-OUARAZ : Il s'agit d'un programme d'actions relatif au fonds interministériel de prévention de la délinquance. Comme vous le savez sûrement, c'est un fonds interministériel chargé de soutenir différentes actions au titre de la prévention de la délinquance, ce qu'on appelle le FIPD, et donc à ce titre la Ville d'Antony a élaboré un programme d'actions. Il s'agit principalement de reconduire un certain nombre d'actions déjà existantes, qui sont au nombre de trois :

- les chantiers éducatifs. Il s'agit d'un certain nombre de chantiers dont l'objectif est d'accompagner les jeunes principalement de 16 à 25 ans plutôt éloignés de l'emploi, l'idée est de les faire participer à des chantiers

leur permettant de découvrir un petit peu le milieu de l'entreprise et surtout d'apprendre et de disposer d'une rémunération, d'une fiche de paye. Ce projet bénéficie d'une subvention au titre de ce fonds d'un montant de 2.500 €. C'est le montant de la subvention que l'on sollicite, et le montant de cette action, le montant total est de 39.000 €. Ça c'est la première action.

- Une seconde action est le projet de prévention des dérives sectaires, toujours en lien avec le contrat de ville. Il s'agit d'acter ce principe fort, d'engager un certain nombre d'acteurs du contrat de ville à lutter contre ces différents phénomènes. Vous avez le détail dans la délibération. En ce qui concerne le coût de cette action, elle s'élève à 31 K€ et on sollicite une subvention de 8.000 € au titre de ce fonds interministériel.

- Troisième et dernière action toujours dans le cadre de ce fonds : l'équipement de la Ville en matière de vidéoprotection. Il s'agit de compléter le maillage déjà existant et déjà important toujours très sollicité par nos habitants, les objectifs, vous les connaissez bien : prévenir l'atteinte aux personnes et aux biens, aux bâtiments publics, commerces, etc. Disons qu'à la fin de cette année notre parc de caméras de vidéoprotection comptera un peu plus de 750 caméras tout de même, dont 530 sur la voie publique et 220 dans les différents établissements qui reçoivent du public. Donc le coût total de l'action vidéoprotection

s'élève à un peu plus de 1 M€, cependant le montant de la subvention que nous sollicitons au titre de ce fonds est de 300 K€.

Nous vous proposons ce soir d'approuver cette programmation.
Je vous remercie.

Mme REMY-LARGEAU : Une explication de vote : nous allons voter contre cette délibération en raison, cela ne vous étonnera pas, du volet concernant l'équipement de la Ville en matière de vidéoprotection. Comme vous venez de le rappeler, effectivement le coût total de cette action s'élève à plus de 1 M€ avec une demande de subvention de 300.000 €. Nous ne sommes toujours pas convaincus, et nous ne sommes pas les seuls, du rapport coût/efficacité et il me semble qu'avec cette somme bien d'autres mesures pourraient être envisagées et financées.

Mme DESBOIS : On s'abstiendra pour cette délibération pour le même motif : en fait il y a énormément d'investissement sur la vidéoprotection, cela nous semble important et je crois d'ailleurs savoir que sur la DSIL vous avez aussi cherché à avoir sur le volet sécurité des investissements, en tout cas pour ce qui concerne ces subventions et l'objet qui est surtout quand même la lutte contre la délinquance et la prévention, il nous semblerait qu'il serait plus intéressant de valoriser le second volet, les chantiers éducatifs qu'a cités M. Aït-Ouaraz sont une très belle action et il nous semblerait que l'on gagnerait à budgéter et à

flécher les subventions davantage sur ces actions-là que l'on appelle, nous, de prévention plutôt que sur le développement de la vidéoprotection qui nous semble à un degré déjà, disons, plus que raisonnable et plus qu'efficace sur Antony. Merci.

M. AÏT-OUARAZ : Oui c'est une constante, donc on le note bien. Alors ce qu'il faut savoir, c'est que pour pouvoir demander quelque chose, ce fonds établit une liste de projets prioritaires et la priorité numéro 1 au niveau national, ce sont effectivement les opérations d'équipement en vidéoprotection. Donc si vous envoyez une demande de subvention qui est je dirais trop éloignée de l'objet du fonds, eh bien votre demande sera tout simplement rejetée. Donc nous sommes complètement en ligne avec les priorités de ce fonds, néanmoins nous complétons nos demandes par ces différentes autres priorités, à savoir la prévention de la délinquance des mineurs, la protection des victimes de violences intra-familiales et conjugales, et la lutte notamment contre les dérives séparatistes et sectaires. Alors ce n'est pas au travers de la ville mais au travers d'un autre biais, à savoir les femmes relais, qui également bénéficient d'un fonds au titre du FIPD notamment dans le cadre de la lutte des violences faites aux femmes. Donc vous voyez qu'en fait on est je dirais relativement complets sur nos demandes de subventions sur Antony.

M. le Maire : Je vous rappelle que c'est un fonds gouvernemental,

Madame Desbois. C'est un fonds départemental, le FIPD c'est l'Etat, donc on demande une subvention à l'Etat, sur des objectifs de l'État.

Mme DESBOIS : J'ai bien entendu que c'était un fonds gouvernemental, après le fléchage qu'il peut y avoir peut être un marqueur prioritaire sur les équipements...

M. le Maire : Vous avez le droit de ne pas être d'accord avec le gouvernement, bien sûr !

Mme DESBOIS : Il peut y avoir un marqueur prioritaire sur les équipements, les subventions prioritaires sur les équipements, je ne suis pas dans la technicité de la délibération, j'ai bien entendu que c'était l'État, après effectivement le fait que l'on ait une subvention qui couvre à ce niveau-là la vidéoprotection au regard du montant accordé sur les projets annexes ne nous paraît pas adapté.

M. AÏT-OUARAZ : La prévention n'est pas du tout annexe, là vous faites erreur, la prévention est très largement financée mais par d'autres financeurs, par d'autres biais. La Ville, la subvention départementale, etc. Là il s'agit d'un fonds très spécifique, plutôt abondé d'ailleurs par le ministère de l'Intérieur et plutôt dirigé sur les priorités que je vous ai indiquées, la première étant l'équipement en vidéoprotection. Donc la prévention est bien évidemment extrêmement importante pour nous et d'ailleurs sur des montants bien supérieurs à ceux que l'on évoque ici.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 38 voix Pour, 5 voix Contre et 3 Abstentions.)

M. le Maire : Eh bien vous voyez, le gouvernement n'est pas suivi sur Antony, cela m'étonne de votre part, on le répétera !

23 - ADOPTION DU PROGRAMME D' ACTIONS RELATIF AUX SUBVENTIONS DEPARTEMENTALES AU TITRE DE LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE ET DE LA SECURITE POUR L'ANNEE 2022

(Rapporteur : M. Saïd AIT- OUARAZ)

M. AÏT-OUARAZ : Dans la continuité de la délibération précédente, il s'agit globalement du même sujet, néanmoins auprès du financeur départemental, le département des Hauts-de-Seine, au titre de quatre actions :

- La première est un projet au niveau du centre culturel Ousmane Sy lié à une action éducative et citoyenne pour les 6 à 11 ans. Le coût de l'action est supérieur à 111 K€ mais pour cette ligne de financement, on sollicite 5 KF. Donc Mme Desbois, je vous reprecise bien, on sollicite 5 K€ pour cette action. Mais cette action globalement nous coûte plus de 100 K€.

- Le deuxième projet est une action de prévention et de dérive sectaire en lien avec ce que l'on a évoqué précédemment.

- Troisième projet : un projet d'atelier d'écriture et enfin le financement du poste de coordinatrice.

Donc là il s'agit d'une continuité sur l'ensemble de ces actions qui sont en place, qui sont éprouvées et qui apportent beaucoup de résultats. Il nous est donc demandé d'approuver ce soir ce programme d'action pour l'année 2022. Et ce programme sera soumis à la décision de la prochaine commission permanente du conseil départemental qui est prévue me semble-t-il début mai. Merci.

Mme REMY-LARGEAU : Merci. Effectivement ce programme d'actions paraît intéressant, je voudrais néanmoins faire une remarque concernant les notions de délinquance et de radicalisation. Vous n'avez pas repris le terme de « radicalisation » mais il est pourtant utilisé dans l'ensemble des deux présentations.

En fait il existe une pluralité de définitions de la radicalisation, une des définitions qui me paraît pouvoir être retenue est l'articulation entre une idéologie extrémiste d'action violente et une action violente sans idéologie, la délinquance par exemple, ce n'est pas de la radicalisation, pas plus que l'idéologie extrémiste sans action violente ne serait de la radicalisation. Il faut donc une combinaison des deux pour parler de radicalisation. Et il existe différentes façons de percevoir, d'analyser et de comprendre ce phénomène, les sciences humaines ont dans ce domaine un rôle à jouer, non pas pour justifier les actes commis par les personnes

radicalisées selon le mauvais procès fait par certains politiques mais pour éclairer le débat public, les décisions politiques, et adapter les interventions pour prévenir justement la radicalisation. Il nous semble donc important de faire attention aux erreurs de terminologie et aux amalgames, attention à ne pas stigmatiser certains de nos concitoyens en raison de leurs catégorie sociale, de leur lieu d'habitation, de leur origine géographique ou culturelle, de leur religion. Et le fait de soutenir ou d'envisager des actions violentes en soutien à une idéologie, qu'elle soit religieuse, politique ou séparatiste, est une radicalisation, outre la radicalisation religieuse, il existe aussi une radicalisation d'extrême droite, une autre d'extrême gauche ou encore une radicalisation séparatiste.

Puisqu'il est question dans la lutte contre la radicalisation de pacte républicain, de pédagogie, de déontologie et d'éthique, il nous paraît souhaitable que ces éléments de réflexion soient pris en compte dans les différentes interventions prévues dans la formation des différents acteurs mobilisés et dans la communication qui est faite autour de ces actions.

Par ailleurs nous pensons que de manière générale le nombre de médiateurs mériterait d'être augmenté dans notre Ville.

M. AÏT-OUARAZ : Effectivement on pourrait jouer sur les mots mais c'est important, vous avez raison et je vous rejoins. Néanmoins si vous regardez dans le détail de la délibération, ces différents éléments sont bien repris : on parle de « pacte républicain », donc il n'y a pas que

cet aspect, il y a la laïcité, la citoyenneté, il y a un certain nombre d'actions dans ce sens. On est plutôt dans l'action et dans les résultats mais effectivement c'est un sujet complexe à prendre avec des pincettes.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

24 - ADOPTION D'UNE CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DEFINISSANT L'OBJET, LE MONTANT ET LES CONDITIONS D'UTILISATION D'UNE SUBVENTION EN NATURE DE LA VILLE D'ANTONY ET FINANCIERE DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE D'ANTONY (CCAS) AU PROFIT DU PIMMS MEDIATION ANTONY

(Rapporteur : M. Laurent PEGORIER)

M. PÉGORIER : La Ville et son CCAS qui ont fait l'objet de beaucoup de débats ce soir souhaitent soutenir l'action du PIMMS dans son activité liée au label France Services, notamment autour de deux types de subventions :

- une première subvention qui est assez classique, finalement cela fait des années que l'on reproduit la même chose, avec un montant annuel de 20.000 € afin de lui permettre de financer une partie de ses frais de fonctionnement ;

- Et une subvention complémentaire qui serait le remboursement du salaire toutes charges comprises de l'emploi nouvellement créé en 2021 pour le responsable des activités liées au label France services.

C'est la première partie qui serait une subvention.

- Et il y a une deuxième partie qui serait une subvention pour le coup en nature, elle existe déjà en fait puisqu'on met à disposition du PIMMS un local situé au bas des Baconnets, la nouveauté pour cette année serait, afin d'améliorer et de moderniser la qualité d'accueil des personnes qui recourent au service du PIMMS notamment dans le cadre de la labellisation France services, et suite à l'étude menée par les services municipaux en collaboration avec le directeur du PIMMS, qu'en 2022 la Ville procède au réaménagement des locaux pour un montant estimatif de 300.000 €. Donc ce sera fait en conformité avec les attentes de France Services puisqu'il y a un certain nombre de choses à respecter. C'est la bonne nouvelle. On l'attendait déjà depuis un petit moment mais c'est vrai que le changement de direction du PIMMS avait un peu arrêté les projets. Donc là les projets, comme je l'avais annoncé l'année dernière, ont pu redémarrer suite au recrutement de leur nouveau directeur et donc c'est chose faite, le projet est déjà bien avancé et les travaux devraient démarrer d'ici la fin de l'année.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

**25 - FIXATION DU MONTANT DES BOURSES DE L'AVENTURE ET
DE LA CREATION POUR L'ANNEE 2022 (1er JURY)**

(Rapporteur : M. David PASSERON)

(Lecture du rapport de présentation)

Mme REMY-LARGEAU : Une courte question : il n'y a eu que deux demandes ?

M. PASSERON : Oui, alors comme j'ai répondu à Mme Chabot qui m'a posé cette question par mail, oui il n'y a que deux demandes pour ce premier jury, c'est exceptionnel, historiquement il y en a beaucoup plus pour le deuxième jury au mois de mai, mais cela s'explique tout simplement par l'annulation de nombreux projets à cause de la crise sanitaire. Nombreux projets à l'étranger et également nombreux stages. Beaucoup de jeunes ont annulé leur projet depuis la rentrée 2021 et donc on espère une reprise très forte au mois de mai et dans les prochains jurys, on sera au rendez-vous pour financer ces projets.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

**26 - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL
AU SEIN DE LA COMMISSION CHARGEE DU SUIVI DU PROJET
D'AMENAGEMENT DE LA LIAISON TGV MASSY VALENTON**

(Rapporteur : M. le Maire)

M. le Maire : Projet qui effectivement semble redémarrer après avoir été en suspens assez longtemps, donc on recrée une commission après l'avoir créée autrefois mais qui était tombée en sommeil pendant de longues années. J'ai reçu pour la majorité les candidatures de Wissam Nehmé bien sûr qui est l'homme de la situation depuis 2003, en 2003 il n'était pas encore élu, il était un militant extrêmement efficace et il a donc contribué très fortement, même comme militant, au blocage du projet et depuis 2008 il s'en occupe personnellement au sein de l'équipe municipale. Donc Wissam Nehmé, Perrine Précetti, Saïd Aït-Ouaraz, Ugo Di Palma, Édouard Kalonji, François Goulette qui est absent ce soir, Corrine Pham et Anne Aubert. Voilà pour les candidats de la majorité. Nous vous demandons pour les candidats de l'opposition de nous donner vos candidats....

(L'opposition propose Sylviane Aschehoug et Nadia Desbois, ainsi que Maroun Hobeika.)

M. HOBEIKA : Pas de problème, j'ai construit beaucoup de lignes de chemin de fer.

M. le Maire : Alors là en l'occurrence, on ne vous demande pas de la construire mais de la démolir... non je plaisante. La liste est complète. Cela vous va ?

Mme ASCHEHOUG : Je voudrais dire juste un petit mot quand

même parce que c'est quand même une bonne nouvelle le relancement de cette commission et ce qu'il va se passer dans les quartiers, du Noyer Doré jusqu'à Descartes, cela va toucher quand même je pense un bon tiers de la population d'Antony quasiment, les travaux prévus en plus sont importants : il y a des ponts qui sont anciens, il y a des passerelles à créer, il y a beaucoup de choses et il faudra absolument être transparents vis-à-vis des citoyens parce que Monsieur Nehmé nous a fait remarquer qu'à peine on a eu l'information sur cette commission que tout le monde le savait, tout le monde l'a appelé pour lui poser plein de questions, et donc je pense que la transparence va être impérative sur cette commission et sur les travaux qui vont démarrer parce qu'en plus ça va durer très longtemps.

M. le Maire : Et malgré toute la poussière qui sera soulevée par ce projet, la transparence sera assurée, rassurez-vous.

Mme DESBOIS : Je suis vraiment ravie de la renaissance de cette commission parce que visiblement Monsieur Nehmé nous a dit qu'elle existait depuis longtemps, même sans objet elle n'avait pas forcément été réunie. Je dirais simplement qu'on peut se souhaiter le meilleur pour ce projet, c'est-à-dire la préservation maximale de l'intérêt des riverains, je pense qu'on le partage collectivement ; là où effectivement on a, nous, peut-être une vision différente en termes de méthode, et je l'avais d'ailleurs évoqué lors d'une dernière commission au

printemps, c'est qu'il me semble que les événements des dernières semaines et les interventions intempestives de la SNCF sur le territoire sans aucune autorisation témoignent quand même de relations qui ne sont pas bonnes, alors on a toujours des rapports de force, Monsieur Nehmé est bien plus expérimenté que moi en la matière sur ce genre de projet et pourrait en témoigner ; pour autant, on est quand même assez persuadés qu'une méthode qui amène à concerter et à anticiper est davantage susceptible de préserver l'intérêt des riverains et donc la question que j'ai M. le Maire, elle vous est adressée, c'est : aujourd'hui quelles modalités très concrètes vous envisagez en matière de concertation avec SNCF Réseau de manière à être le plus, vous parliez d'influence tout à l'heure, le plus influent possible compte tenu du fait qu'ils sont visiblement très crispés par la position qu'a pu tenir la Ville d'Antony depuis des années maintenant ? Quelles sont les modalités de concertation ou de pression, d'influence que vous comptez exercer auprès d'eux ? Merci.

M. le Maire : La communication permanente si je puis dire avec la SNCF, n'est-ce pas Wissam, c'est Wissam qui assure la relation d'ailleurs, nous avons eu au conseil déjà le responsable du projet et même au-dessus, mais Wissam assure maintenant le service après-vente et il a déjà fait avancer largement les négociations pour obtenir des protections pour les riverains, Wissam, tu peux peut-être expliquer

d'ailleurs déjà ce que tu cherches à obtenir.

M. NEHME : Si je peux rajouter M. le Maire, en fait on a demandé à la SNCF d'organiser deux réunions publiques pour les Antoniens rapidement, pour pouvoir avoir des réponses concrètes et répondre à leurs questions en direct.

M. le Maire : Mais la question c'est d'abord d'atténuer le bruit des travaux pour les habitants du quartier qui est proche de l'endroit des travaux et il y a d'ailleurs plusieurs endroits pour les travaux, il y a une série d'endroits où les habitants qui seront proches seront forcément concernés et donc il faut faire en sorte que le bruit soit minimal et que des protections soient assurées ; il y a aussi la protection des riverains des rues qui seront traversées par les camions qui transporteront la terre, c'est vraiment ça, parce qu'il y aura des transports de terre par camion, des milliers de gros camions qui vont transporter la terre, oui c'est ça un projet SNCF, ce n'est pas une partie de plaisir, et donc qui traverseront par au moins deux rues du quartier Pajeaud, plus la rue Pajeaud elle-même ; il faut faire en sorte que ces transports soient le moins nuisibles possibles pour les quartiers traversés. Et c'est déjà ce à quoi nous nous employons et surtout c'est Wissam qui y travaille le plus avec nos services techniques, n'est-ce pas Wissam ? C'est une tâche qui est difficile. La SNCF a des comportements que je connais un peu mais qui

sont effectivement un peu impérialistes et il faut que les communes se défendent !

- Questions diverses

Mme REMY-LARGEAU : Malgré l'heure tardive je vais quand même poser une question : je lisais encore tout à l'heure, le taux d'incidence depuis 2019 a encore augmenté cette semaine, le nombre de patients hospitalisés positifs est reparti à la hausse à l'échelle nationale pour la première fois depuis la mi-février, 81 patients Covid sont décédés à l'hôpital en Ile-de-France cette semaine. Comme les Antoniens peuvent le constater par eux-mêmes et comme vous l'avez dit tout à l'heure, M. le Maire, le virus circule encore. Les conséquences sur le fonctionnement des écoles de notre commune sont importantes. Par exemple actuellement 4 professeurs d'école à Blanguernon/Chénier sont positifs et 4 classes sont fermées car l'administration n'est plus en mesure d'assurer tous les remplacements. Le directeur est obligé de demander aux parents de garder leurs enfants s'ils en ont la possibilité. Il encourage les enfants à garder leur masque tous les jours, depuis mars 30 à 40 élèves de cette école sont en isolement. Tout cela perturbe fortement les apprentissages, comme vous pouvez l'imaginer.

Ma question est la suivante : quelles mesures comptez-vous prendre sans attendre la prochaine rentrée scolaire notamment en termes d'achat et d'installation de capteurs de CO2 ?

M. le Maire : Vous n'avez pas lu nos communications ? Et notamment le budget ?

Mme REMY-LARGEAU : Si j'ai vu, mais là c'est dans l'immédiat. Quand est-ce que... ?

M. le Maire : Mais ça y est, ils sont en train d'être installés.

Mme REMY-LARGEAU : Tout est installé ?

M. le Maire : Oui, enfin ils le seront d'ici un mois, d'ici un mois en principe tout sera installé, y compris dans les crèches, dans les écoles et dans les crèches.

Mme REMY-LARGEAU : Eh bien merci.

M. le Maire : Et ce sont des capteurs qui iront très au-delà de simples capteurs de CO2. Un capteur de CO2 ça peut coûter combien ? 100 €, même pas ! Ceux-là sont à 500 €.

Mme REMY-LARGEAU : D'accord. Et du coup, vous avez bénéficié de la subvention qui est proposée ?

M. le Maire : Qui est ridicule ; la subvention c'est 10 à 15 % du prix du capteur. 10 %. Donc on la prend bien sûr si on peut, mais c'est un effort qui est demandé à la Ville et que la Ville assumera. Mais on s'en

servira pour capter autre chose que le CO2 pour rendre l'opération vraiment intéressante.

Mme REMY-LARGEAU : D'accord. Et donc ce sera opérationnel avant la fin de l'année scolaire ?

M. le Maire : Oui, dans un mois. Au retour des vacances de printemps, ils seront opérationnels.

Mme REMY-LARGEAU : D'accord. Et s'il y a besoin de nouveau de distribution de masques, c'est vrai qu'au tout début de la crise, vous en aviez fourni et vous aviez dit que tant que la crise durerait il y aurait des fournitures de masques, est-ce que c'est aussi envisagé pour les prochains mois si toutefois la crise n'est pas encore derrière nous à ce moment-là ?

M. le Maire : J'ai vu dans la presse hier qu'il y avait des masques dans tous les magasins qui ne trouvaient plus preneur. Plus personne ne veut acheter de masques en ce moment. Peut-être que si les habitants prennent conscience que la crise sanitaire n'est pas terminée, ils vont acheter des masques mais pour le moment, les masques ne se vendent pas.

Mme REMY-LARGEAU : En acheter, c'est une chose ...

M. le Maire : Non mais attendez, quand on a été en Chine chercher des masques, M. Médan qui nous a beaucoup aidés avait une filière chinoise, on a acheté à grands frais à 3,50 € le masque des milliers

de masques en Chine à l'époque où personne n'avait de masques, où l'État n'avait pas de masques, où les médecins n'avaient pas de masques, n'est-ce pas Mme Chabot, nous avons acheté des masques FFP2 en Chine, on a fini par les faire arriver en rusant avec la douane chinoise d'abord à Hong Kong et la douane française à Orly, et si l'on n'était pas intervenus, les masques auraient pu être captés en cours de route par des prédateurs chinois ou français. On a fini par les avoir, donc oui les masques, on s'en est occupé. Alors maintenant les masques, on en a sur le marché en pagaille, ils ne sont pas chers, ils sont aussi efficaces que les autres mais ils ne sont pas chers, et par conséquent si on a besoin de masques, on n'a qu'à se baisser pour en trouver. Donc ce n'est plus la peine de distribuer des masques en ce moment, ils sont pratiquement gratuits. Ils sont à combien les masques ? 0,10 €, même pas ? Non, ils sont vraiment en accès facile, on s'en est occupé en période de pénurie mais maintenant, non, ce n'est plus la peine. Pas d'autres questions ? Je vous souhaite une bonne fin de nuit.

(La séance est levée à 01h15.)